

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
THE SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES DE
TRANSFORMATION DE BOIS ET DEVELOPPEMENT
LOCAL AU CAMEROUN : CAS DE LA SOCIETE
INDUSTRIELLE DE MBANG A AHALA II**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en sociologie.

Spécialité : population et développement

Par

Dona Doni Collins FOSSI
Licence en Sociologie



Sous la direction de

Jeannette LEUMAKO NONGNI

Chargée de cours, université de Yaoundé I

Janvier 2024

REMERCIEMENTS

Le présent travail n'aurait pas pu voir le jour sans le concours de plusieurs catégories d'acteurs aux contributions souvent diverses mais décisives. Il nous plaît à cet égard de leur adresser ici toute notre reconnaissance.

Notre gratitude va en tout premier lieu à notre Directrice de mémoire la Docteure Jeannette LEUMAKO épouse NONGNI, dont la rigueur scientifique et l'exigence du travail bien fait nous ont permis de mener cette recherche. Les amendements apportés, les conseils, la mise à notre disposition des ouvrages et articles nécessaires à notre investigation scientifique ont été d'un apport inestimable. Qu'elle trouve ici l'expression de notre profond et sincère remerciement.

Nos remerciements vont également à l'endroit du corps enseignant du Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I en général et en particulier au chef de Département le Professeur Armand LEKA ESSOMBA. Nous espérons n'avoir pas trahi, par le présent travail, l'esprit de rigueur et de profondeur critique qui est l'une des pierres angulaires des enseignements reçus en sociologie à l'Université de Yaoundé I.

A tous nos enquêtés : autorités administratives, autorités communales, autorités traditionnelles, responsables de la société industrielle de Mbang (SIM), ouvriers de la SIM, acteurs de la société civile et populations locales, qui nous ont fournis des données sans lesquelles cette recherche n'aurait jamais vu le jour, qu'ils trouvent ici le sentiment de notre profonde gratitude. Nous exprimons notre profonde gratitude à l'endroit du Laboratoire Camerounais d'Etudes et de Recherches sur les Sociétés Contemporaines (CERESC) dont les multiples séances de « l'atelier du jeune chercheur » portant essentiellement sur la méthodologie ont été d'un apport considérable pour l'élaboration de la présente recherche.

Nous remercions Samuel FOTSING et Jeanne DJOUKA (nos géniteurs) qui, de par leurs conseils, leurs soucis de nous voir progresser dans la recherche ne ménageaient aucun effort pour mettre à notre disposition ce dont nous avons besoins. Qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance. Nous remercions aussi notre grande sœur Josiane MATENE qui n'a jamais cessée de nous apporter son soutien multiforme. Nous exprimons enfin notre gratitude à l'endroit de certains de nos camarades de promotion pour les multiples corrections apportées à notre travail.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES IMAGES	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iv
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : LA SIM, LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL	37
CHAPITRE I : LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL : DEUX REALITES LIEES EN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....	38
CHAPITRE II : LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM.....	57
DEUXIEME PARTIE.....	78
INCIDENCES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES A AHALA II	78
CHAPITRE III : IMPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II	79
CHAPITRE IV : LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II	94
CONCLUSION GENERALE	111
BIBLIOGRAPHIE	119
ANNEXES.....	134
TABLE DES MATIERES	152

LISTE DES IMAGES

Images	Pages
Image 1 : La présence d'une infirmerie à la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.....	61
Image 2 : Présence d'un extincteur au mur à l'intérieur de la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.	61
Image 3 : Les écorces de grumes de bois abandonnées au parc à bois.	66
Image 4 : Huiles usagées dans la rigole. Photo prise le 17 Janvier 2022.....	67
Image 5 : Pneus entreposés sur le site. Photo du 08 Janvier 2022.....	68
Image 6 : Poussière soulevée lors du passage d'un engin de la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.	74

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AAC : Assiette annuelle de coupe

AEB : Autorisation d'enlèvement du bois

AF : Aménagement forestier

AFD : Agence française de développement

APV : Accord de partenariat volontaire

CDB : Convention sur la diversité biologique

CIFOR: Center for international forestry research

CNPS : Caisse nationale de la prévoyance sociale

COMCAM : Banque de données sur la commercialisation des bois camerounais

COMIFAC : Commission des forêts d'Afrique centrale

CONAC : Commission nationale anti-corruption

DD : Développement durable

DME : Diamètre minimum d'exploitation

DSCE : Document de stratégie pour la croissance et l'emploi

DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

EFI : Exploitation à faible impact

EIE : Etude d'impact environnemental

EPI : Equipement de protection individuelle

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

FDL : Fonds de développement local

FMI : Fonds monétaire international

FSC: Forest stewardship council

GDF: Gestion durable des forêts

IDH : Indice de développement humain

ISO : Organisation internationale de standardisation

MINEPDED : Ministère de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable

MINFOF : Ministère des forêts et de la faune

MINTSS : Ministère du travail et de la sécurité sociale

OCDE : Organisation de coopération pour le développement économique

OLB : Origine légale du bois

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PFNL : Produit forestier non ligneux

PGES : Plan de gestion environnementale et sociale

PIB : Produit intérieur brute

RSE : Responsabilité sociale des entreprises

S.A : Société anonyme

SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise

SIM : Société industrielle de Mbang

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti

VC : Vente de coupe

WWF: World wild fund for nature

RESUME

La recherche présentée dans le cadre de ce mémoire est intitulée Responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois et développement local au Cameroun : cas de la société industrielle de Mbang (SIM) à Ahala II. Elle part du contexte selon lequel, plusieurs productions des acteurs de la société civile mettent une emphase sur les externalités négatives de ce secteur d'activité, et surtout, soulignent les conséquences de la non prise en compte des principes RSE par les acteurs de ce secteur. Dès lors, comment le respect ou non des principes de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par la société industrielle de Mbang influence-t-il le développement local à Ahala II ? Telle est la question de recherche principale de cette réflexion. L'objectif ici consiste à appréhender d'une part la place accordée à la RSE par la SIM dans le cadre de ses activités de transformation de bois, et d'autre part de saisir l'incidence de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local et les dynamiques sociétales en cours à Ahala II. Sur la base d'une enquête qualitative réalisée auprès des autorités administratives, communales, traditionnelles, des responsables de la SIM, des ouvriers de la SIM, des organisations de la société civile et des riverains d'Ahala II, nous dégagons et analysons d'une part la place accordée à la RSE par la SIM et d'autre part l'incidence de cette place sur le développement local et les dynamiques sociales dans la zone d'implantation de la SIM. L'intérêt d'une telle démarche qui mobilise la théorie des parties prenantes, la théorie dynamiste et la théorie de la dominance sociale est de pouvoir interroger la prise en compte des avis de toutes les parties prenantes notamment les populations locales d'Ahala II par la SIM, d'appréhender les mutations sociales en cours dans cette localité en rapport à la transformation du bois et d'analyser les relations qui existent entre les responsables de la SIM et ses ouvriers d'une part et celles qui existent entre l'entreprise et la communauté locale d'Ahala II d'autre part. Il ressort que, la SIM accorde une place marginale à la RSE et influence ainsi le développement local de cette localité. Le faible engouement de la SIM dans la mise en œuvre des actions RSE se manifeste à travers des grandes pollutions environnementales, la faible participation à la réalisation des infrastructures élémentaires malgré la forte rentabilité de ce secteur d'activité.

Mots clés : Responsabilité sociale des entreprises, Développement local, Transformation du bois, Dynamiques sociales, Ahala II.

ABSTRACT

The research presented in this thesis focuses on the social responsibility of wood processing companies and local development in Cameroon: the case of the industrial company of Mbang (SIM) in Ahala II. In fact, how to understand the minimal interest given to CSR and the inefficiency of local development in relation to the processing of wood by the SIM in Ahala II? This is the main research question of this reflection. The objective here is to understand on the one hand the place given to CSR by the SIM in the context of its wood processing activities, and on the other hand the contribution of this structure to the local development of its area of implantation. Indeed, on the basis of a qualitative survey carried out with administrative, municipal and traditional authorities, SIM officials, SIM workers, civil society organizations and residents of Ahala II, we identify and let's analyze the etiology and manifestations of SIM's lack of enthusiasm for CSR and local development on the one hand and the impact of the presence of this company in this locality on the other hand. The interest of such an approach which mobilizes the theory of stakeholders, the social dynamic theory and the theory of social dominance is to be able to question the consideration of local populations by the SIM, the changes observed in this locality due to the presence of this company and to analyze the relations that exist between the managers of SIM and its workers on the one hand and the relations that exist between the company and the local community of Ahala II on the other. As a result, SIM's low enthusiasm for CSR and local development is manifested through major environmental pollution, low participation in the construction of basic infrastructure despite the high profitability of this sector of activity.

Keywords: Corporate social responsibility, Local development, Wood processing, social dynamics, Ahala II.

INTRODUCTION GENERALE

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Le secteur du bois occupe une place importante dans le développement social et économique du Cameroun. Avec une contribution de 4% au produit intérieur brut (PIB), ce secteur est le troisième secteur le plus important après les hydrocarbures et l'agriculture¹. Cependant, depuis plusieurs années, de nombreuses ONG² et leaders de la société civile dénoncent ce qu'ils considèrent comme étant une irresponsabilité sociale et sociétale³ des entreprises de transformation de bois en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Toutefois, rares sont les réflexions scientifiques qui ont été menées en Afrique en général et au Cameroun en particulier sur la question de la responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en rapport avec le développement local. A contrario, la littérature est abondante sur les thématiques traitant de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) d'exploitation forestière en rapport avec le développement local au Cameroun et en Afrique⁴. De fait, ces travaux aboutissent dans leur immense majorité à la conclusion selon laquelle : la population locale, loin de voir ses conditions de vie s'améliorer à travers l'implantation de l'entreprise d'exploitation dans sa localité, subit plutôt les conséquences négatives de l'exploitation des ressources naturelles.

Notre recherche intitulée **RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE BOIS ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN. CAS DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE MBANG(SIM) A AHALA II** est une contribution à la compréhension de la responsabilité sociale des entreprises de transformation industrielle de bois et de leur engagement face aux processus de développement durable. Le choix de ce sujet est justifié d'une part, par la nécessité scientifique de comprendre les raisons de la réticence au respect des exigences liées à la responsabilité sociale et sociétale des entreprises, et d'autre part, d'analyser à partir du cas SIM, la nature et l'incidence des interactions qui naissent et existent entre l'employeur(s) et les employés et entre ladite entreprise et la communauté au sein de laquelle elle mène ses activités quotidiennes.

¹ Laurence W. SOH, *Légalité forestière au Cameroun : à quel niveau se situe le respect des obligations sociales ?* 2016, p. 2.

² Notamment TRAFFIC, qui est un réseau de surveillance du commerce des animaux et plantes sauvages.

³ Au sens de SOORS, 1981 ; cité par : GOND et MULLENBACH-SERVAYRE, 2003, le concept « social » est relatif aux travailleurs de l'entreprise et celui de « sociétal » à la société dans son ensemble.

⁴ Isaac Bernard NDOUMBE BEROCK, *Construction de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les pays en développement : une application dans les entreprises d'exploitations forestières au Cameroun*, Thèse en science de gestion, Economies et finances, Université de Strasbourg/ Université de Douala, 2017.

Hubert NGOUMOU MBARGA, *L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires. Cas des communautés rurales de Djoum au sud Cameroun*, Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux- Montaigne, 02 Avril 2014.

Par ailleurs, le choix de la SIM, comme champ d'observation de la pratique de la responsabilité sociale est lié au fait qu'il s'agit d'un environnement animé par de nombreux conflits à la fois internes mais aussi externes depuis sa création en 1995. C'est dans cette perspective que ces conflits suscitent à nouveau un intérêt particulier pour l'analyse de la crise des liens sociaux au sein de l'entreprise et à l'extérieur, et suggèrent d'apprécier dans les détails, les conséquences de la transformation du bois en contexte local au Cameroun, aux plans environnemental, social et économique.

2- PROBLEME DE RECHERCHE

La question se pose de savoir pourquoi les entreprises de transformation industrielle de bois installées aux portes des villes de Yaoundé et de Douala au Cameroun ne sont pas socialement responsables et ne mènent pas leurs actions en faveur du développement durable de leur zone d'implantation, quand bien même elles seraient engagées dans une exploitation intensive de la ressource naturelle. Cette question constitue l'axe central de la présente réflexion, et s'inscrit à la suite d'une observation attentive et méthodique menée dans la zone d'implantation des entreprises de transformation industrielle de bois à Yaoundé. En effet, l'observation menée dans cette zone nous renseigne sur le désengagement économique mais surtout social et environnemental de ces entreprises en général et de la société industrielle de Mbang en particulier. Cela se manifeste par la pauvreté accrue et par l'exposition aux différentes pollutions que subissent les populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Or, la transformation industrielle de l'or vert est une activité économique porteuse et créatrice de richesses. Dès lors, si ces entreprises étaient socialement responsables, elles devraient contribuer au processus du développement durable.

Cette situation est bien surprenante, lorsqu'on sait que l'Etat camerounais à travers de nombreuses lois votées et promulguées, les décrets, les traités et conventions ratifiés, vise à rendre ces entreprises socialement responsables. Pour ce qui est des lois nous pouvons mentionner celles-ci : la loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, votée en 1994 et appliquée à partir de 1999, visant l'interdiction d'exporter les grumes, en vue de favoriser la transformation locale des grumes exploitées. Toutefois, le décret n° 99/781/PM du 13 Octobre 1999 autorise l'exportation sous forme de grumes des essences suivantes regroupées en deux catégories⁵, sous réserve de paiement des droits de sortie et d'une surtaxe à l'exportation. En effet, cette politique en faveur de la transformation a fait croître significativement le nombre des scieries. En outre, les dispositions de l'article 66, alinéa 1 de la loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994

⁵ Essences de première catégorie : Ayous/ Obeche, Azobe/ Bongossi, Bilinga, Framire, Tali etc.
Essences de deuxième catégorie : Abale/Abing/ Essia, Abura/Bahia, Agba/Tola, Ako/ Aloa, Alambi etc.

prévoient que les charges financières et fiscales suivantes sont exigibles dans les activités de l'exploitation forestière : la redevance forestière annuelle assise sur la superficie et dont le taux est fixé par la loi de finances, la contribution à la réalisation des œuvres sociales, la participation aux travaux d'aménagements, la surtaxe progressive à l'exportation des produits forestiers non transformés etc.

En ce qui concerne les traités et conventions ratifiés par l'Etat camerounais en rapport à la RSE nous pouvons citer entre autres : les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), le pacte mondial des Nations Unies, le traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la convention cadre sur les changements climatiques, le protocole de KYOTO, la convention sur la diversité biologique, la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, la convention sur le commerce internationale des espèces de faune ou de flore sauvage menacées d'extinction, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, le protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques, la convention de lutte contre la désertification etc.

Toutes ces mesures ont été adoptées par les dirigeants en vue d'amener les entreprises à être socialement responsable et contribuer au développement durable des sociétés. Néanmoins, malgré tous les lois, décrets, traités et conventions ratifiés par le gouvernement camerounais, l'on constate la persistance de l'irresponsabilité sociale et sociétale des entreprises en contexte local au Cameroun, et plus particulièrement celle des entreprises de transformation de bois à l'instar de la société industrielle de Mbang. De ce qui précède, on est amené à se poser la question de savoir, pourquoi ? D'où la nécessité d'entreprendre une analyse qui permettrait de comprendre les causes de l'irresponsabilité sociale des entreprises.

3-PROBLEMATIQUE DU SUJET

Dans le champ scientifique, il est logique que la problématique de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises de transformation de l'or vert soit mise en rapport avec le développement local. De fait, la plupart des recherches menées sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles, révèle le fait que, l'exploitation des ressources naturelles ne constitue pas jusqu'à nos jours un levier pour le développement des communautés locales. En effet, en vue de rendre explicite notre sujet de recherche, nous allons dans les lignes qui suivent présenter tour à tour les différentes approches théoriques développées autour des thématiques ci-après : la responsabilité sociale des entreprises et la transformation du bois.

LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

1- La RSE comme soft law

MBONDA⁶ fait une distinction entre « *hard law et soft law* » et précise que, le mot « *hard* » est une manière de traduire avec la force d'une onomatopée la notion d'impératif catégorique, tandis que le mot « *soft* » renvoie à une sorte de norme non contraignante, que l'acteur moral se donne à lui-même, ou décide de suivre sans devoir remettre en question ses intérêts fondamentaux. En effet, pour l'auteur, si la RSE se transforme complètement en « *hard law* », il n'existerait plus de RSE, mais des règles légales. Cependant, la mise en œuvre de la RSE à besoin de la vigilance de la société civile qui peut « aider » avec une certaine efficacité les entreprises à assumer leurs engagements éthiques.

NGUIHE KANTE⁷ face à la préoccupation de savoir si l'éthique de l'entreprise existe réellement au plan juridique affirme d'une part que, l'éthique de l'entreprise présente une juridicité affaiblie; et d'autre part que, son effectivité est limitée par l'intérêt social de l'entreprise. Il poursuit en faisant la distinction entre d'un côté un droit exigeant classique dit « dur » et de l'autre un droit qualifié de « mou » ou de « souple », éventuellement dépourvu de sanctions et qui est constitué par tout d'un ensemble d'avis, de recommandations et de directives.

TCHOKOTE et PIEUME⁸ dans le but d'évaluer la politique de valorisation des ressources humaines des entreprises camerounaises, effectuent une comparaison aux obligations juridiques applicables en la matière et notent un fossé entre les textes en vigueur en la matière et la réalité observée sur le terrain. Ce qui les amène à déclarer que : peu sont les entreprises installées dans les grandes villes du Cameroun qui ont des pratiques conformes à la réglementation en vigueur.

Pour KOUOKAM MAGNE⁹, établir le lien entre les revendications sociales et la naissance de l'idée de responsabilité sociale de l'entreprise au Cameroun, nécessite un recours aux recherches documentaires et aux entretiens semi-directifs qui permettent de recueillir les données

⁶ Ernest-Marie MBONDA, « Les enjeux de la RSE : entre hard law et soft law », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Presses de l'UCAC, 2012, pp.259-270, ISBN : 978-2-84849-105-9.

⁷ Pascal NGUIHE KANTE, « La responsabilité sociale de l'entreprise existe-t-elle sur le plan juridique ? », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, pp.343-366.

⁸ Ivan DJOSSA TCHOKOTE et Calice Olivier PIEUME, « La responsabilité sociale des entreprises camerounaises vis-à-vis des employés : un état des lieux », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, pp.171-180.

⁹ Estelle KOUOKAM MAGNE, « La construction sociale de la responsabilité de l'entreprise au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, pp. 207-223.

dans la presse, auprès des responsables d'ONG, d'associations, et auprès des représentants de deux firmes multinationales qui exercent dans le secteur des biens et services au Cameroun.

La recherche documentaire effectuée à travers la consultation de la presse lui a permis d'identifier les thèmes subséquents : l'action sociale des entreprises, les revendications des ONG, et, les droits des minorités. De fait, les critères renvoyant à l'action sociale de l'entreprise sont ; les actions ayant un impact sur l'environnement, la formation et l'éducation. En ce qui concerne les entretiens semi-directifs, ils ont permis à l'auteur de recueillir auprès des dirigeants des firmes multinationales telles : « *mobile telefon network* » (MTN) et *Afriland First Bank* des données susceptibles d'élucider leur responsabilité sociale.

En ce qui concerne MTN, c'est une entreprise qui, à travers sa fondation¹⁰ apporte de l'aide matérielle aux populations sinistrées, redistribue une partie de ses revenus sous forme d'action sociale¹¹. Sur le volet environnemental, l'entreprise œuvre en faveur de la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification, la limitation des effets du changement climatique, la réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise par la mise sur pied au Nord du Cameroun de « *l'opération un arbre une vie* »¹²

Pour ce qui est d'*Afriland First Bank* l'auteur soutient que : la courtoisie, l'humilité, la formation et l'information sont les sources du progrès. Pour elle, l'équité assure la cohésion sociale et le progrès, le bon sens commande la décision par consensus, les minutes les plus rentables sont celles investies dans la formation.

Ces initiatives sont impulsées volontairement par ces entreprises car les voies de coercition légale sont faibles. En réalité, c'est à partir des traditions nationales que les entreprises décident de ce qui ressort ou non de leur responsabilité. Dès lors, la construction sociale d'une responsabilité de l'entreprise suppose : « *une prise de conscience collective de l'équité sociale et une certaine mise en œuvre des moyens appropriés pour y remédier* »¹³.

VILLEMURE¹⁴, face à la confusion qui plane sur le concept d'éthique, et l'écart identifié entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées par les entreprises, fait une distinction

¹⁰ MTN foundation.

¹¹ La distribution des moustiquaires imprégnées, les campagnes de dépistage gratuites (VIH/SIDA et autres endémies), la campagne de vaccination contre l'hépatite B, la méningite etc.

¹² Estelle KOUOKAM MAGNE, « La construction sociale de la responsabilité de l'entreprise au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, p. 215.

¹³ MVENG, 1992 ; cité par : KOUOKAM MAGNE, 2012.

¹⁴ René VILLEMURE, « L'éthique et la RSE en 2011 : bien faire ou bien paraître ? », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, pp.105-9.

entre l'éthique ignorée, l'éthique de vitrine, l'éthique de l'obéissance ou déontologique et l'éthique appliquée.

Pour ce qui concerne l'éthique ignorée, l'auteur soutient qu'il s'agit d'un premier niveau dont le moteur d'action se réduit le plus souvent au seul souci de « remplir la commande reçue ». Pour ce qui est de l'éthique de vitrine, l'auteur souligne qu'ici, la préoccupation majeure de l'entreprise est de promouvoir son image aux dépens de l'éthique en tant que telle. Ici, l'éthique sert à afficher de bonnes intentions. L'éthique de l'obéissance ou de la déontologie obéit quant à elle à la logique des normes et règlements, et ne reconnaît pas l'existence des situations irrégulières, exceptionnelles ou jamais vues. Pour sonner le glas, nous invoquons l'éthique appliquée qui correspond au niveau de préoccupation le plus élevé, elle rend possible un jugement éclairé, permet de prendre des décisions justes dans un contexte irrégulier, rend possible la référence aux valeurs par-delà les normes et les règles dans le souci de traiter les situations irrégulières en toute équité. Ici, la sincérité et les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut joindre la parole à l'action.

En somme, pour l'auteur l'organisation qui parle d'éthique sans remettre ses pratiques en question fait tristement l'éthique de vitrine.

Gilles MARTIN¹⁵ pour sa part souligne qu'au plan juridique les trois piliers sur lesquels repose le développement durable en entreprise ne sont pas également pris en compte, dans la mesure où l'emphase est mis sur le pilier économique. Il n'en va pas de même des piliers environnementaux et sociaux. L'auteur poursuit en indiquant que, les enjeux juridiques ne sont pas identiques selon qu'on les envisage du point de vue du fonctionnement interne de l'entreprise ou du point de vue de ses relations extérieures. En réalité, les enjeux juridiques internes du développement durable appellent des mesures plus coercitives et contraignantes car, ils touchent au pouvoir, à son exercice et à son partage. Cependant, les enjeux juridiques externes qui touchent la relation avec les marchés, les partenaires et les clients de l'entreprise recourent à des instruments souples reposant davantage sur l'incitation et la négociation.

Pour l'auteur, il est illusoire de penser que des démarches volontaires ou de simple incitation suffisent à faire progresser les choses. D'où la nécessité de passer par une certaine dose de contrainte.

¹⁵ Gilles MARTIN, « Les enjeux juridiques du développement durable pour l'entreprise », In Laurent FONBOUSTIER et Véronique MAGNIER (dir.), *Développement durable et entreprise*, Paris, Dalloz, 2013, pp. 151-172, ISBN : 978-2-247-12636-1.

2- L'influence de la RSE sur la performance financière de l'entreprise

NJAYA¹⁶ quant à lui s'intéresse à l'influence positive de la RSE sur la performance financière de l'entreprise et souligne que, l'adoption d'un comportement responsable n'implique pas un profit plus faible. En effet, pour cet auteur, l'investissement dans le volet social est d'une source rentable pour l'entreprise et contribue au bien-être social. En outre, il soutient que le développement des capacités de gestion des parties prenantes représente un outil d'enrichissement des compétences de l'entreprise et lui confère un avantage compétitif. De fait, lorsque l'entreprise s'identifie à l'emploi, au capital humain et à son environnement son intérêt se confond à celui de la société.

GNANZOU et GAULTIER-GAILLARD¹⁷ s'intéressent au processus de mise en œuvre opérationnelle de la RSE du groupe agro-industriel ivoirien : société immobilière et financière de la côte africaine (SIFCA) et soulignent que, la volonté pour la structure d'anticiper les éventuelles évolutions dans ce secteur d'activité dans un contexte général de contestation sociale de plus en plus croissante à l'égard des entreprises a amené cette dernière à s'inscrire de façon continue dans une politique de progrès économique, social et environnemental. Pour y parvenir, la structure a fait appel au cabinet international *Ernst and Young* afin de l'accompagner dans ce processus de RSE/développement durable à travers : la mise sur pied d'une direction développement, la réalisation du diagnostic des impacts sur l'environnement, l'amélioration des conditions de travail des employés, l'amélioration des relations avec les communautés locales et l'amélioration de l'hygiène et la sécurité au travail. Toutefois ces auteurs précisent que cela ne s'est pas fait sans difficultés. Comme difficultés les auteurs notent, la nécessaire évolution des mentalités et des comportements des parties prenantes internes et les partenaires externes vers une culture d'entreprise plus responsable ; la nécessité de reconfigurer l'organisation du groupe afin de parvenir à plus d'efficacité dans cette nouvelle démarche du groupe. Dès lors, des pratiques de RSE par la SIFCA permettent qu'elle constitue l'un des groupes industriels ivoiriens les plus performants en termes de chiffres d'affaires.

¹⁶ Joseph Bruno NJAYA, « L'impact de la responsabilité sociale (RSE) sur la performance financière des entreprises (PFE) au Cameroun », *Revue congolaise de gestion*, N° 19, 2014, pp. 89-112, ISSN : 1729-0228, site web : <http://www.cairn.info/revue.congolaise-de-gestion-2014-1-page-89-htm>.

¹⁷ Denis GNANZOU et Sophie GAULTIER-GAILLARD, « Mise en œuvre opérationnelle de la RSE », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp. 49-62, ISBN : 978-2-7472-1825-2.

PIGET¹⁸ face à la question de savoir si la RSE qui permet en principe, d'allier logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité est-elle conciliable avec l'objectif de rentabilité financière chère à la théorie financière, s'appuie sur le cas Danone qui est le n°1 mondial des produits laitiers frais, n°2 mondial des eaux embouteillées et n°1 mondial européen de la nutrition médicale. Et affirme que, pour qu'une entreprise puisse réussir dans la durée elle ne peut pas tourner le dos à la société qui l'entoure. C'est dans ce sens que la société Danone a décidé d'ancrer sa stratégie sur quatre axes clés pour assurer une croissance durable et responsable. Il s'agit au plan sanitaire du renforcement de la capacité à délivrer des bénéfices pertinents face aux enjeux de nutrition et de santé ; en ce qui concerne l'accessibilité, elle a mis en place de nouveaux modèles économiques pour apporter des solutions nutritionnelles de qualité aux populations à faible pouvoir d'achat dans un nombre croissant de pays ; pour ce qui est de la nature, elle a accéléré la prise en compte des impacts environnementaux par la réduction de l'empreinte carbone et eau; au plan humain, l'on note l'évolution de l'entreprise comme lieu de développement pour tous les salariés.

Pour ce penseur, la création de valeur économique et de valeur sociale sont essentielles à la pérennité d'une entreprise.

Cependant, LEVITT¹⁹ relate que les entreprises ne doivent pas se substituer à l'Etat pour ce qui est de sa fonction sociale et doivent se concentrer uniquement sur la production et la vente de biens et de services.

Dans ce même sillage, FRIEDMAN²⁰ fait la remarque selon laquelle, la responsabilité sociale de l'entreprise est d'accroître ses profits et que la recherche du profit pour les actionnaires de l'entreprise est la base de la prospérité générale. De fait, il qualifie d'immoral le fait que l'entreprise agisse à l'encontre de ses intérêts économiques et affirme que les actionnaires et les managers doivent uniquement se concentrer sur la réalisation et la maximisation de leurs profits et éviter les dépenses sociales « *injustifiées* ». En réalité pour cet auteur, l'entreprise n'a de compte à rendre qu'à ses actionnaires. En outre, l'entreprise peut s'engager dans des actions si celles-ci lui permettent d'éviter une action gouvernementale pouvant être coûteuse ou afin d'éviter une éventuelle réaction hostile du public.

¹⁸ Patrick PIGET, « Rentabilité financière du n°1 français des entreprises socialement responsables », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, pp. 253-267.

¹⁹ Theodore LEVITT, "The dangers of social responsibility", *Harvard business review*, Vol.36, N°5, 1958, PP.41-50.

²⁰ Milton FRIEDMAN, "The social responsibility of business is to increase its profits", *New York Times magazine*, 13 September 1970, PP.122-126.

Dans cette même veine, JENSEN²¹ relève qu'un dirigeant d'entreprise ne peut réaliser qu'un objectif à la fois. A partir du moment où, tout objectif autre que celui de la création de profit doit être aligné dans un ordre de priorité hiérarchiquement inférieur.

3- RSE comme atout pour la pérennisation de l'image de marque de l'entreprise

KOTLER²² nous renseigne que le groupe Saint-Gobain Distribution Bâtiment (SGDB) dans le but d'assurer la pérennité de son développement et de son image développe des solutions pour les clients professionnels afin de construire et rénover des bâtiments énergétiquement efficaces, confortables, sains et esthétique, tout en préservant les ressources naturelles. Pour ce faire, le groupe s'est fixé trois priorités : la gestion des déchets et leur recyclage ; l'écoconception et l'analyse des systèmes d'évaluation et de labélisation ; le tout basé sur des analyses de cycle de vie des produits fabriqués, achetés et vendus et un lourd programme de formation interne et externe.

DROUVOT et DROUVOT²³ soutiennent que, la société pétrolière brésilienne Pétrobras est engagée dans une politique de gestion responsable de cette ressource naturelle non renouvelable à travers le soutien à l'agriculture familiale à partir du programme biodiesel, la pétrobras est associée aux actions de réformes agraires impliquant le mouvement des sans terres ou d'autres syndicats de petits paysans comme Via Campesina. Aussi, cette société développe l'énergie éolienne, elle investit dans une vingtaine de projets de recherche sur la capture et le stockage de CO².

PLUCHART²⁴ affirme que dans l'optique de promouvoir leurs images d'entreprise socialement responsable et citoyenne, le groupe américain leader mondial des technologies de l'information et des télécommunication CISCO opte pour des stratégies d'alliance philanthropique matérialisée à travers les actions telles que : la création de *l'American liberty partnership* ; la participation à la mise en place du site *fédéral liberty unites* lancé par le président des Etats Unis ; dans le domaine de l'éducation, CISCO a créé 8400 *network academies* qui ont développé *l'e-learning* dédié à la maintenance des réseaux informatique, ces sites ont été visités par plus de

²¹ Michael JENSEN, "Value maximization and stakeholder theory", *Harvard business school working knowledge*, 24 July 2000, pp.100-119.

²² Lucie KOTLER, « Reconfiguration d'une supply-chain en chaîne de valeur », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, pp. 157-172.

²³ Claudia Magalhaes DROUVOT et Hubert DROUVOT, « Insertion des communautés locales brésiliennes », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, 2012, pp. 173-196.

²⁴ Jean-Jacques PLUCHART, « Trajectoire philanthropique d'une entreprise socialement responsable », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, 2012, pp. 197-213.

23000 enseignants et 232 000 étudiants dans 133 pays ; dans le domaine de l'emploi, CISCO a institué un poste de conseiller philanthropique chargé d'orienter les employés du groupe désireux de consacrer une partie de leur temps aux œuvres caritatives, en cas d'année sabbatique dédiée à ces dernières, le salarié continue de bénéficier d'un tiers de sa rétribution ; enfin, en 1999 CISCO a fondé Netaid avec l'ONU, l'UNICEF, CARE, etc. afin de lutter contre la pauvreté dans le monde et assurer des services de promotion publicitaire et de réservation à distance de spectacles donnés en faveur de grandes causes humanitaires.

En définitive, pour l'auteur « l'e-philanthropie » a un potentiel important de développement dû à la fois à son faible coût, à sa productivité et à son caractère pratique.

4- La possession abondante des ressources comme condition au respect des exigences de la RSE

NGONGANG²⁵ soutient que, la prise en considération du facteur environnemental par les entreprises provoque des changements dans leur comportement d'investissement. Pour lui, la question de développement durable est évoquée principalement en termes de charges nouvelles et de sensibilisation du personnel. Car si les actions liées au développement durable sont diffusées largement au sein de l'entreprise, alors le niveau d'intégration est élevé. Cependant, le niveau d'intégration est moyen si ces actions sont limitées à une structure opérationnelle en charge du développement durable. Il est faible dans le cas où la direction générale concentre autour d'elle les questions de développement durable. De ce qui précède, il découle que la création d'une structure opérationnelle entièrement dédiée au développement durable est nécessaire mais pas suffisante pour intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans le comportement d'investissement des entreprises. D'où la nécessité d'intégrer le facteur environnemental dans toutes les fonctions de l'entreprise.

En outre, l'auteur souligne que plusieurs autres variables sont prises en compte en ce qui concerne l'intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans les activités des entreprises. Il s'agit : du résultat de l'entreprise, de la taille de l'entreprise et le secteur d'activité de l'entreprise. En ce qui concerne le résultat de l'entreprise, l'auteur note qu'en disposant de plus de ressources, l'entreprise intègre plus facilement les préoccupations environnementales et sociales dans son comportement d'investissement et oriente sans crainte ses objectifs vers une vision à long terme.

²⁵ Dagobert NGONGANG, « Préoccupation de développement durable dans les entreprises camerounaises : une analyse empirique des déterminants », In Emmanuel KAMDEM (dir.), *Innovation entrepreneuriale et développement durable en Afrique : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 157-183, ISBN : 978-2-343-09802-9, EAN : 9782343098029.

Pour ce qui est de la taille de l'entreprise, l'auteur souligne que, plus la taille est grande, plus la performance de l'entreprise est meilleure dans la promotion des actions « vertes ». Enfin, pour ce qui est du secteur d'activité, l'auteur nous renseigne que, ce sont les entreprises industrielles qui sont plus sensible aux questions environnementales, et ces entreprises sont par conséquent celles qui réalisent le plus d'investissement face aux préoccupations environnementales et sociales.

Pour MORONI²⁶, la tendance actuelle montre qu'il y'a davantage de grands groupes aux bénéfiques élevés que de petites et moyennes entreprises aux revenus modestes qui s'engagent dans la démarche RSE. Pour sa part, un des enjeux actuels pour l'économie française de demain est d'aider les PME à s'approprier les démarches RSE afin de répondre aux demandes croissantes des marchés publics et privés.

ONDOUA BIWOLE²⁷ quant à elle note les difficultés d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales au sein d'entités de taille modeste dans lesquelles les ressources sont généralement peu abondantes et les dirigeants dépourvus de connaissances sur le sujet. Pour celle-ci, l'atteinte des exigences de la RSE nécessite la combinaison de trois rationalités dont les finalités doivent converger vers une union « sacrée ». De fait, la réalisation de cette combinaison exige des ressources humaines, financières et une organisation qui ne s'accommodent pas toujours de la simplicité de certaines entreprises.

5- La relativité des normes de pratiques de la RSE

Pour PESTRE²⁸, les entreprises multinationales sont soumises à des pressions de plus en plus fortes en termes de responsabilité sociale, et la gestion des stratégies de RSE à l'échelle mondiale reste peu comprise en ce sens que, les pratiques en termes de RSE varient selon les pays puisque les valeurs changent selon les cultures et les parties prenantes sont plus nombreuses et leurs attentes plus variées au niveau international. D'où la nécessité pour les entreprises multinationales de répondre à des pressions globales et locales.

En ce qui concerne la RSE globale, l'auteur souligne que plusieurs forces tendent à homogénéiser les stratégies de RSE au niveau mondial de manière à ce que, les valeurs sociales universelles et fondamentales s'affirment et soient protégées quel que soit le pays. Il s'agit des

²⁶ Alexandra MORONI, *Le rôle des grands groupes dans la participation d'une mise en place d'une véritable politique de responsabilité sociétale de l'entreprise pour leurs sous-traitants*, Master 2 sécurité environnement qualité, Université de Montpellier, 2014-2015.

²⁷ Viviane ONDOUA BIWOLE, *La PME camerounaise et le développement durable. Défis, fondements et stratégies*, Yaoundé, Clés, 2012.

²⁸ Florent PESTRE, *La responsabilité sociale des entreprises multinationales. Stratégie et mise en œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2013, ISBN : 978-2-336-29291-5, EAN : 9782336292915.

standards normatifs et descriptifs élaborés par les Nations-Unies, par l'Organisation Internationale du Travail et par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Mais aussi des initiatives volontaires des entreprises développées avec le même but. Cela implique pour les filiales d'agir dans le contexte de l'entreprise et d'adopter les stratégies de RSE globales de la maison-mère. Toutefois, cette stratégie présente d'une part un manque de légitimité au niveau local et, d'autre part un manque d'appropriation par la filiale.

Pour ce qui concerne la RSE locale, l'auteur soutient que des stratégies de RSE sont fondées sur des valeurs et découlent d'une approche normative forte, ces stratégies sont aussi déterminées par des éléments de contexte et se définissent selon les besoins et les circonstances de chaque communauté. En effet, les attentes, les définitions et les significations de la RSE sont largement dépendantes du contexte de chaque pays. Ainsi, il n'existe pas de consensus sur la façon dont l'entreprise doit répondre aux enjeux locaux en matière de RSE. D'où l'importance pour les entreprises multinationales de développer une stratégie RSE locale en symbiose avec les objectifs des institutions locales de développement et l'implication des parties prenantes du pays d'accueil. Cependant l'auteur note que, avec des stratégies de RSE locales multiples, le risque est d'aboutir à des tensions internes, à un manque de cohérence et de privilégier des actions qui contentent uniquement les standards locaux.

En somme, afin de sortir de cette dichotomie l'auteur plaide pour une mentalité de management qui permet à l'entreprise de centraliser les activités qui peuvent l'être tout en s'adaptant aux conditions locales lorsque cela s'avère nécessaire. D'où l'importance de la RSE hybride ou transnationale au sens de l'auteur.

WONG²⁹, face à cette dualité qui met sur la table d'un côté les normes de pratiques de la RSE par le haut et de l'autre côté les normes de pratiques de la RSE par le bas, opte pour une hybridation en identifiant les valeurs éthiques et les pratiques responsables africaines qui traduisent ou complètent les approches occidentales de la RSE, aussi bien à l'intérieur des filiales africaines des multinationales qu'à l'intérieur des entreprises africaines. De ce qui précède, l'auteur identifie les valeurs suivantes : la capitalisation communautaire des ressources, qui consiste à ce que la communauté à travers les tontines d'affaires alimente le capital de l'entreprise et demande des comptes aux entrepreneurs épargnants ; la redistribution sociale des richesses, qui vise à satisfaire les besoins financiers de la communauté ; le maintien de la cohésion sociale, car c'est dans la

²⁹ Alexandre WONG, « La dimension interculturelle de la RSE en Afrique : une RSE qui ne dit pas son nom », In Emmanuel KAMDEM (dir.), *op. cit.*, pp. 93-128.

société que l'entreprise trouve son ancrage et son capital financier, relationnel, culturel etc. c'est de la société que l'entreprise est responsable en retour ; l'établissement d'un contrat moral dans la mesure où, l'entrée du capital et des habitudes communautaires dans l'entreprise est créatrice de confiance dans la relation économique à travers l'observation d'un double horizons régulateurs : un horizon coutumier et un horizon défini par les législations et les réglementations nationales et internationales.

Pour l'auteur, l'instauration de la RSE à l'intérieur et à l'extérieur de la filiale ou de l'entreprise en Afrique ne peuvent pas être uniquement des produits d'importation, il y'a une construction internationale et territoriale du dialogue entre l'entreprise et ses parties prenantes. D'où l'intérêt fondamental d'identifier les médiateurs qui facilitent ce dialogue.

TACHOUOLA³⁰ dans l'optique de vulgariser et de montrer l'importance du concept de la RSE, fait comprendre aux dirigeants d'entreprises camerounaises que certaines actions sociales peuvent être engagées en vue de garantir la pérennité de leur entreprise. Pour ce faire, l'auteur distingue deux catégories d'acteurs : la première catégorie désigne les parties prenantes directes de l'entreprise, c'est-à-dire le « social » ; alors que la deuxième catégorie désigne l'environnement qui constitue la dimension « sociétale » de l'entreprise. Dans son analyse, l'auteur s'intéresse plus à la première catégorie en mettant l'accent sur le système de contrôle de gestion. Par système de contrôle de gestion, l'auteur entend : « *un processus par lequel les managers s'assurent que les ressources sont utilisées avec efficacité et efficience dans l'accomplissement des buts organisationnels* »³¹. C'est un outil qui aide le management à mettre sur pied la stratégie et à assurer le pilotage économique de l'entreprise. Le système de contrôle de gestion est un tout au sens de Marcel MAUSS dans la mesure où, lorsqu'un seul élément du système est affecté, c'est tout le système qui est déstabilisé. D'où la nécessité de prendre en compte l'aspect social et sociétal de l'entreprise.

Pour ce penseur, le système de contrôle de gestion joue un rôle de conseil, de communication, de pédagogie et permet à l'entreprise de s'adapter aux perturbations incessantes de l'environnement, de mettre en pratique une vision réaliste des responsabilités et, d'assurer une gestion efficace et efficiente de la performance. Ainsi, le contrôle de gestion sociale (CDGS) est

³⁰ Vincent TACHOUOLA, « La responsabilité sociale de l'entreprise : une approche par le contrôle de gestion sociale », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, pp.83-100.

³¹ Robert Newton ANTHONY, *Système de planification et de contrôle : un cadre d'analyse*, Division de la recherche, graduate school of business administration, université Harvard, 1965. Cité par : Vincent TACHOUOLA, « La responsabilité sociale de l'entreprise : une approche par le contrôle de gestion sociale », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, p.88.

une forme de contrôle de gestion basé essentiellement sur les relations humaines et sociales et permet d'éviter les comportements dysfonctionnels, de mettre en place des mécanismes qui vont dans le sens de l'alignement des intérêts des individus sur ceux de l'entreprise.

Cependant toute entreprise responsable exerçant dans le secteur du bois, soucieux du développement local de sa zone d'implantation doit promouvoir après l'exploitation, la transformation des produits forestiers ligneux.

LA TRANSFORMATION DU BOIS

1- L'intérêt économique de l'activité de transformation de bois

Pour BOGDANSKI et al.³² les produits en bois de seconde transformation sont sujet de ventes importantes et sources d'emplois dans la mesure où, ils concentrent une main-d'œuvre forte notamment en ce qui concerne la fabrication d'armoires, de meubles et de menuiseries préfabriquées.

GILBERT et al.³³ relèvent le fait que, la scierie est un maillon indispensable pour l'obtention des produits en bois à partir de nos ressources forestières. De ce fait, les scieries sont les acteurs économiques importants des territoires ruraux. Pour ces auteurs, trois types de scieries peuvent être différenciés en fonction de leur taille : les scieries industrielles, les scieries semi-industrielles et les scieries artisanales.

MVOGO MEYOBEME³⁴ déclare quant à lui que, le terme de performance revêt traditionnellement en science de gestion la notion de profit en raison du poids des propriétaires dans le processus de décision. En fait, pour l'auteur la naissance d'un environnement économique plus complexe au cours des dernières décennies a eu pour conséquence la prise de conscience que le pilotage de l'entreprise ne se réduit pas au seul aspect financier. Dès lors, une nouvelle réalité a entraîné l'abandon de l'approche unidimensionnelle de la notion de performance en faveur d'une vision plus large. De fait, c'est un mix performance commerciale, stratégique, concurrentielle, personnelle, sociale, culturelle, financière qui renvoie à des objectifs poursuivis, à la finalité

³² Bryan BOGDANSKI et al., Transformation secondaire de produits en bois massif au Québec en 2017 : structure et construction économique, Service canadien des forêts centre de foresterie du pacifique, Rapport d'information BC-X-453, 2020, consulté le 05 Août 2021 à 16h 35 minutes sur <https://scf.rncan.gc.ca/publications>.

³³ Jean GILBERT et al., Mention bois, le magazine d'information de la filière forêt-bois en Rhône-Alpes, Fibra Septembre 2016, site web : www.mentionbois.com, consulté le 22 Août 2020 à 10 heures 16 minutes.

³⁴ Michèle MVOGO MEYOBEME, « Performance de la très petite entreprise du secteur de la transformation de bois en meubles au Cameroun », *Revue internationale des sciences de gestion*, Vol.5, N°1, 2021, pp. 122-147.

personnelle, à la satisfaction des parties intéressées, à l'importance accordée à la communauté, au personnel et à la cognition managériale.

2- Les difficultés liées à l'activité de transformation de bois

LENGLET et al.³⁵ soulignent que, malgré l'encouragement des politiques nationales en vue de la production de bois pour l'énergie mais aussi de produits bois à longue durée de vie, l'industrie de la transformation du bois rencontre des difficultés à s'adapter à cause d'un export net de produits bruts et d'un import net de produits transformés. Ce qui creuse à la fois le déficit de la balance commerciale pour les produits bois et limite la création de richesses locales dans les territoires ruraux.

Pour l'institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec³⁶, les risques d'accidents ne sont pas aléatoirement distribués dans les entreprises de sciage. En effet, la fréquence, la gravité et les circonstances d'accidents varient notamment selon les machines utilisées, selon les phases de transformation de la matière ligneuse, selon le type de bois produit dans une entreprise et selon sa capacité de production. Pour cet institut, la fréquence des accidents est plus importante dans le cas des machines dédiées à la transformation et au sciage de la matière ligneuse plutôt qu'à celles qui sont employées pour son tri ou sa classification. Toutefois, le port d'équipements individuels de protection est la solution prônée pour diminuer les cas d'accident en entreprise.

Pour le groupe DDM³⁷ les entreprises de la première transformation ont un besoin flagrant en formation dans les métiers complémentaires comme : la mécanique industrielle, l'affûtage, l'automatisation et la mécanique de machines fixes. Ils soulignent en outre que, le secteur des ventes et de la représentation sont ceux où les besoins de formation constituent une préoccupation moindre. Pour ces auteurs, les segments qui nécessitent la formation du personnel en ce qui concerne les entreprises de deuxième et de troisième transformation sont : la transformation des placages, l'automatisation et la robotisation des procédés, le contrôle de la qualité, l'emballage, l'entreposage et les expéditions, la finition des bois etc.

³⁵ Jonathan LENGLET et al., Evaluation et représentation des flux de bois dans la filière, rev.fox.fr. Lxviii-2-2016-AgroParisTech, 2016.

³⁶ IRSST, Accidents types du secteur des scieries : avenues de prévention, Montréal (Québec), Février 1989 RT-026, ISBN : 2-550-19463-3, ISSN : 0820-8395.

³⁷ Groupe DDM, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du bois. Rapport présenté à formabois, 2018.

Pour la *Cameroon Agriculture And Forest Exploitation Company S.A.*³⁸, l'activité d'une scierie présente pour les riverains les craintes aux plans social, économique, environnemental et sanitaire. De fait, l'on note au plan social des conflits d'autorités et de pouvoirs entre les locaux et les employés venus d'ailleurs, les conflits pour l'accès aux déchets de bois, le détournement des avantages de la scierie par une minorité de la population. Au plan économique, l'on constate le recrutement des spécialistes externes, l'augmentation du coût de la vie à cause du flux d'argent et la saturation des structures d'hébergement. Pour ce qui est du plan environnemental, elle relève la production de la poussière, la pollution sonore et la pollution des eaux. Et enfin au plan sanitaire, elle souligne les accidents de la circulation et les infections sexuellement transmissibles. D'où la question de savoir si les entreprises de transformation de bois contribuent-elles au développement ou à l'entrave du bien-être des populations riveraines ?

3- Les grandes phases de transformation de bois

Pour DEGLISE³⁹, le bois issu des forêts est d'un matériau industriel qui subit deux grandes catégories de transformation avant d'aboutir au produit final. De fait, la première transformation est principalement le sciage qui comprend lui-même plusieurs étapes, dont une est primordiale : le séchage. La seconde transformation quant à elle aboutit au produit final commercialisé et apporte de la valeur ajoutée aux produits de la première transformation, elle nécessite des matériels industriels évolués.

Pour cet auteur, en vue d'être rentable et efficace, les scieries doivent être de taille importante, ce qui permet l'utilisation des technologies nouvelles telles que le scanner x pour optimiser les débits et les robots pour faire croître la productivité.

DONWAHI et al.⁴⁰ Soutiennent que, l'or vert issu des forêts subit trois catégories de transformation. De fait, l'industrie de la première transformation est dominée par trois types d'activités que sont : le sciage, le déroulage et le tranchage. La seconde transformation quant à elle regroupe : les contreplaqués, les moulures, les parquets, les frises, les palettes etc. La troisième

³⁸ *Cameroon Agriculture And Forest Exploitation Company S.A.*, Projet de construction et d'exploitation de la scierie d'Ossing, Rapport de l'étude d'impact environnemental et social, B.P. 13 615 Yaoundé-Cameroun, cabinetcd.sarl@yahoo.fr, N° de contribuable : M100900029226P, RC : 009/B/1629, Mars 2011.

³⁹ Xavier DEGLISE, La transformation du bois matériau : quelles sont les principales technologies ?, Académie d'agriculture de France (AAF) mis en ligne en Novembre 2017. Consulté sur <https://www.academie-agriculture.fr/> le 22 Août 2021 à 10 heures 01 minute.

⁴⁰ Alain-Richard DONWAHI et al., L'exploitation forestière en côte d'Ivoire, Ministère des eaux et forêts n°2/ Février 2018. Site web : www.eauetforets.gouv.ci, consulté le 22 août 2020 à 10 heures 08 minutes.

transformation regorge en ce qui la concerne les produits de menuiserie industrielle, les fenêtres, les portes et bien d'autres produits finis.

Pour FORTIN⁴¹, la deuxième transformation de bois renvoie à toute transformation qui amène une valeur ajoutée aux sciages bruts (ré-usinage, refendage, ponçage, encollage, traitements de préservation, la densification, la transformation chimique et la finition).

4- Le rôle des acteurs publics dans le secteur de la transformation du bois

Le ministère des forêts, de la faune et des parcs⁴² expose le fait que, le permis d'usine est nécessaire pour exploiter une usine de transformation du bois dans la mesure où il fait partie d'une catégorie prévue par le gouvernement. En effet, le permis d'usine autorise son détenteur à consommer annuellement un volume de bois compris dans la classe de consommation indiquée par le permis. De ce fait, les volumes inscrits au permis d'usine représentent les volumes maximums et les essences qui peuvent être transformés.

La voix des citoyens pour le changement⁴³ pointe du doigt le fait que, les bois qui entrent dans les usines de deuxième et troisième transformation doivent répondre aux critères définis par les différents textes en vigueur au Cameroun pour revêtir le caractère légal. En effet, l'utilisation du bois légal est une nécessité impérieuse pour tout transformateur qui souhaite écouler ses produits tant sur le marché national qu'à l'extérieur du Cameroun. De fait, pour la voix des citoyens pour le changement, tout bois introduit soit dans une unité de transformation ou d'usinage de bois doit être accompagné d'un ensemble d'éléments permettant de justifier son statut légal.

En outre, cette association présente quelques-uns des avantages liés à l'utilisation du bois légal. Au plan économique, elle note la diversité des débouchés pour les produits en bois ; au plan social, elle relève la limitation des contentieux forestiers, et en épilogue nous avons le plan écologique où elle pointe la participation à la pérennisation des ressources forestières.

⁴¹ Yves FORTIN, Importance de l'équilibrage pour la deuxième transformation du bois, Ateliers conférences sur le séchage du bois, QUEBEC, 16^{ème} édition, 2010.

⁴² Ministère des forêts, de la faune et des parcs, Besoins des usines de transformation du bois et processus afférents, Québec, Division de l'évaluation de la demande, Septembre 2016, ISBN 978-2-550-77469-3.

⁴³ La voix des citoyens pour le changement, Modules de sensibilisation des acteurs des deuxièmes et troisièmes transformations du bois sur la légalité, observation forestière dans le Bassin du Congo, 2016, URL : <http://www.flag.cm.org>, consulté 25 Août 2021 à 13h 45 minutes.

Pour GAUDREAU⁴⁴, l'Etat doit favoriser voire imposer la transformation de la matière ligneuse sur place en accordant en contrepartie de généreuses mais discrètes réductions des redevances aux entrepreneurs.

De l'état des connaissances, il ressort que, l'exploitation des ressources naturelles peut être un véritable levier du développement durable. Pour ce faire, les compagnies qui exploitent ces ressources naturelles doivent être socialement responsables. Aussi est-il important de noter qu'en plus du fait que, ces études se soient limitées à nos lectures, entretiens et observations exploratoires, elles analysent la responsabilité sociale et sociétale des entreprises, l'exploitation des ressources forestières et la transformation du bois. Dès lors, il résulte de notre travail exploratoire via nos lectures et entretiens que, le champ spécifique de l'étude de la RSE en rapport avec la transformation du bois et le développement local reste peu fourni. Pourtant, la transformation industrielle de l'or vert est un secteur d'activité qui retient l'attention de l'Etat dans la mesure où, l'Etat camerounais à travers la loi du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, interdit l'exportation des grumes, impose une transformation locale de 70% des grumes exploitées ; cela en vue de promouvoir l'économie locale. En outre, l'on note la présence de plusieurs entreprises de transformation de bois au Cameroun ayant un certificat d'enregistrement en qualité d'exportateur de bois transformés (CEQEBT) et une autorisation d'exportation des objets en bois (AEOB)⁴⁵, délivrés par le ministère des forêts et de la faune. Or, cette transformation du bois semble encore être ignorée par les études qui portent sur la responsabilité sociale des entreprises qui exploitent les ressources naturelles.

Cela constitue l'une des raisons pour lesquelles, nous avons opté pour notre sujet de recherche. En effet, en vue de comprendre les dynamiques de ces industries, nous avons orienté notre recherche sur la problématique de la responsabilité sociale de la société industrielle de Mbang (S.I.M) située à Ahala 2 dans le cadre de ses activités de transformation du bois, et de l'incidence de cette transformation sur le développement local.

4-QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions de recherche se subdivisent comme suit : une question centrale et trois questions secondaires.

⁴⁴ Guy GAUDREAU, « L'Etat, le mesurage du bois et la promotion de l'industrie papetière », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.43, N°2, 1989, pp.203-219.

⁴⁵ Ministère des forêts et de la faune, Guide de l'utilisateur, Mai 2012.

4.1- Question de recherche principale

Comment le respect ou non des principes de la RSE par la SIM influence-t-il le développement local à Ahala II ?

4.2- Questions secondaires

1- Quelle place la SIM accorde-t-elle à la RSE ?

2-Quelles sont les conséquences sociales et culturelles de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local à Ahala II ?

3- Quelles sont les incidences économiques et environnementales de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local d’Ahala II ?

5- LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Nos hypothèses de recherche s’articulent autour d’une hypothèse principale, et trois hypothèses secondaires.

5.1- Hypothèse principale

Comme processus de capacitation des entreprises, le respect ou non des principes de la RSE par la SIM dans cette localité est à l’origine de multiples changements.

5.2-Hypothèses secondaires

1- La SIM dans l’exercice de ses activités de transformation de bois accorde une place marginale à la RSE.

2-L’intérêt minimal accordé à la RSE ne peut que limiter les résultats au plan local et ériger dans la plupart des cas des murs au détriment des ponts entre le personnel de l’entreprise et les riverains d’Ahala II en ce qui concerne les actions sociales et culturelles.

3-La faible prise en compte d’une réalité dynamique comme celle de la RSE a des répercussions sur le développement local à travers les transformations environnementales et économiques qu’elle engendre.

6-OBJECTIFS DE RECHERCHE

Notre recherche porte sur un objectif général et trois objectifs spécifiques.

6.1-Objectif général

L'objectif général de ce travail consiste à comprendre comment le respect ou non des principes de la RSE par la SIM influence le développement local à Ahala II.

6.2-Objectifs spécifiques

- 1- Analyser la place accordée à la RSE par la SIM.
- 2- Cerner l'incidence sociale et culturelle de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local.
- 3- Comprendre les conséquences économiques et environnementales de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local.

7- CADRE THEORIQUE

Dans le cadre spécifique de notre travail, nous nous inscrivons dans le courant du schème compréhensif dont Max WEBER constitue en sociologie la figure de proue. De fait, suivant cette orientation analytique, de nombreuses théories ont été élaborées pour analyser la responsabilité sociale de l'entreprise. C'est ainsi que, dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour la théorie des parties prenantes, la théorie dynamiste et la théorie de la dominance sociale afin de mieux comprendre notre sujet de recherche.

7.1-La théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes émerge dans les travaux de BERLE et MEANS⁴⁶ qui constatent le développement d'une pression sociale s'exerçant sur les dirigeants pour qu'ils reconnaissent leurs responsabilités auprès de tous ceux dont le bien-être peut être affecté par les décisions de l'entreprise. Toutefois, c'est dans les années 1980 que la théorie des parties prenantes va prendre une nouvelle envergure grâce à FREEMAN⁴⁷. En effet, pour ce dernier, les parties prenantes désignent : « *un groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels de l'entreprise* »⁴⁸. Dès lors, cette définition a donc été le premier tournant de la théorie des parties prenantes et a été acceptée par presque tout le monde comme le fondement de la théorie des parties prenantes.

⁴⁶ BERLE et MEANS, 1932 ; cités par : Astrid MULLENBACH, 2007.

⁴⁷ Edward FREEMAN, *Strategic management: a stakeholder approach*, Business and public policy, 1984.

⁴⁸ *ibid.*, p. 46.

CLARKSON⁴⁹ quant à lui conçoit les « *stakeholders* » comme étant, des personnes ou des groupes qui ont, ou réclament la propriété, des droits ou des intérêts dans une société et ses activités, passées, présentes ou futures. Il regroupe les différentes parties prenantes en fonction de leurs exigences et besoins, et fait la distinction entre deux sortes de *stakeholders* : les *stakeholders* volontaires qu'il qualifie également de *stakeholders* primaires, et les *stakeholders* involontaires ou secondaires. Selon lui, les parties prenantes primaires telles qu'entre autres les investisseurs, les actionnaires, les employés et les clients sont essentielles au bon fonctionnement et à la survie de l'entreprise. En effet, si l'une de ces parties prenantes venait à être déçue, l'organisation toute entière serait alors mise en péril. L'entreprise est donc dépendante de ses parties prenantes primaires et vice-versa. Pour ce qui concerne les parties prenantes secondaires, il soutient qu'il s'agit des personnes ou des groupes qui influencent ou affectent, ou sont influencés ou affectés par les activités de l'entreprise, mais ne sont pas engagés dans des transactions avec l'entreprise et qui ne sont pas essentiels à sa survie.

DONALDSON et PRESTON voient les parties prenantes comme des individus ou groupes d'individus avec des intérêts légitimes dans les aspects procéduraux et/ou substantifs de l'activité de l'entreprise⁵⁰. Ils ont eux aussi apporté leur contribution en mettant l'accent sur le fait qu'il ne faut plus seulement voir les parties prenantes comme un instrument servant d'augmenter le profit de l'entreprise ou d'atteindre les objectifs de l'entreprise et de ses dirigeants. Selon eux, il faut se rendre compte de l'importance d'une bonne gestion des relations entre l'organisation et le monde qui l'entoure⁵¹.

MAZUR et PISARSKI⁵² proposent une distinction entre les parties prenantes internes et les parties prenantes externes et soutiennent que, les parties prenantes internes sont des «*stakeholders*» appartenant à l'organisation du gestionnaire de projet, c'est-à-dire des superviseurs et des membres de l'équipe ; tandis que les parties prenantes externes sont des «*stakeholders*» externes à l'organisation du projet manager, c'est-à-dire : les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les organes environnementaux ou gouvernementaux.

⁴⁹ Max CLARKSON, "A stakeholder framework for analyzing and evaluating corporate social performance" *academy of management review*, vol 20, N°1, 1995, pp.92-117.

⁵⁰ Thomas DONALSON and Lee PRESTON, "The stakeholder theory of the corporation: concepts, evidence, and implications", *Academy of management review*, Vol. 20, N°1, 1995, pp. 65-91.

⁵¹ DONALDSON et PRESTON, 1995 ; cités par : IGALENS et POINT, 2009.

⁵² Alicia MAZUR et Anne PISARSKI, "Major project managers internal and external stakeholder's relationships: the development and validation of measurement scales", *International journal of project management*, 33, 2015, pp.1680-1691.

Dans le même ordre d'idées, OLANDER⁵³ établit la différence entre les parties prenantes internes et externes. Pour lui, les « *stakeholders* » internes sont ceux qui sont activement impliqués dans l'exécution du projet, tandis que les « *stakeholders* » externes sont ceux qui sont affectés par le projet.

Pour MULLENBACH⁵⁴, la théorie des parties prenantes est sans doute la théorie la plus appropriée et peut être désormais la plus mobilisée pour modéliser le concept de responsabilité sociétale de l'entreprise. Car, elle donne un cadre théorique justifiant la reconnaissance des responsabilités de l'entreprise envers ses parties prenantes⁵⁵.

En définitive, cette théorie permet de comprendre la nature des relations qui existent entre l'entreprise et la société. Elle permet aussi d'évaluer l'application des principes RSE par la SIM au travers de la prise en compte des intérêts des populations locales dans la politique de l'entreprise. En effet, nous envisageons à partir de cette théorie questionner la prise en compte d'une des parties prenantes qui est la population locale dans la politique managériale de la SIM. De fait, les riverains d'Ahala 2 étant des parties prenantes involontaires au sens de CLARKSON, cette théorie nous permet de questionner la prise en compte de la communauté riveraine d'Ahala 2 par la société industrielle de Mbang dans le cadre de ses activités de transformation de l'or vert.

7.2- La théorie dynamiste

Cette théorie est d'après RIVIERE⁵⁶ d'origine britannique mais représentée en France de manière très originale par le philosophe, l'anthropologue et sociologue BALANDIER qui en renouvelle la thématique tout en la systématisant davantage. Selon RIVIERE⁵⁷, c'est face à l'incapacité de certains instruments sociologiques d'analyse fonctionnelle, structurale et systémique à la saisie de ce qui change dans nos société et à fortiori des orientations du futur que BALANDIER⁵⁸ propose une analyse en terme de force et d'énergie, de tensions et de mouvements, c'est-à-dire une analyse dynamique qui permet de saisir les changements variés et rapides du monde contemporain.

⁵³Stefan OLANDER, « Analyse d'impact des parties prenantes dans la gestion de projet de construction », *Gestion et économie de la construction* 25(3), 2007, pp.277-287.

⁵⁴ Astrid MULLENBACH, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », *La revue des sciences de gestion*, N°223, 2007, pp.109-120.

⁵⁵ *ibid.*, p.119.

⁵⁶ Claude RIVIERE, *L'analyse dynamique en sociologie*, Paris, PUF, 1978, p.10.

⁵⁷ *ibid.*, p. 8.

⁵⁸ Georges BALANDIER, *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 1971.

De fait, selon BALANDIER⁵⁹, le système social est instable et laisse cohabiter l'ordre et le désordre. Les mutations sociales résident dans les conflits, les crises, les tensions, les progrès, la modernisation, le développement, etc. En effet, cette dynamique sociale dépend de deux facteurs qui sont à la fois externe et interne. Pour ce qui concerne les facteurs externes, ils renvoient au système de relations extérieures et en ce qui est des facteurs internes, ils reposent sur les phénomènes intérieurs à la société elle-même.

En outre, WARREN⁶⁰ distingue sept styles de changement dans les organisations modernes. Il s'agit : du changement par adhésion idéologique qui consiste à faire jouer la publicité et la propagande pour que s'effectue une modification des comportements décidés unilatéralement ; le changement par coercition qui s'opère contre la volonté initiale de ceux qui en sont les sujets et les victimes ; le changement par interaction qui suppose un partage des pouvoirs et des buts définis communément par les parties qui s'influencent mutuellement dans l'adoption du changement; le changement par socialisation qui correspond aux transformations du comportement produites par une instance supérieure ; le changement par émulation se produit quant à lui lorsque l'action innovatrice des uns suscite des innovations ou adaptations chez autrui, les subordonnés pouvant stimuler éventuellement leurs supérieurs ; le changement technocratique part de buts définis unilatéralement, mais suppose un partage des pouvoirs d'exécution à différents échelons ; et le changement naturel qui semble appartenir à une catégorie résiduelle par rapport au changement planifié est cependant le plus fréquent. Il se produit à la suite d'accidents, d'évènements inattendus ou bien de modifications prévues dans l'environnement physique (pollution, épuisement de ressource...).

Telle que présentée, cette théorie constitue un moule important de notre réflexion. En ce sens qu'elle va nous permettre d'analyser de l'intérieur et de l'extérieur les dynamiques sociales en cours à Ahala II en lien avec les actions RSE de la société industrielle de Mbang.

7.3-La théorie de la dominance sociale

La théorie de la dominance sociale se propose de comprendre pourquoi et comment les hiérarchies sociales se construisent et se maintiennent. En effet, malgré le fait que la paternité de cette théorie soit attribuée à SIDANIUS et PRATTO⁶¹ pour qui, le postulat de base de cette théorie est que, chaque société se caractérise par l'existence de la hiérarchie sociale avec au sommet un

⁵⁹ *ibid.*

⁶⁰ Bennis WARREN, "Changing organizations", *The journal of applied behavioral sciences*, Vol 2, N°3, 1966, PP. 247-263.

⁶¹ Jim SIDANIUS et Felicia PRATTO, *Social dominance: an intergroup theory of social hierarchy and oppression*, New York, Cambridge university press, 1999.

groupe hégémonique et des groupes dominés à la base. Cependant il convient de préciser que, de MARX⁶² à BOURDIEU⁶³, en passant par WEBER⁶⁴, la notion de domination a joué un rôle cardinal dans l'explication et l'élucidation des rapports sociaux et de la conflictualité sociale. De fait, cette notion de domination se pense en termes structurels et relationnels et trouve historiquement son origine en sociologie dans les travaux de WEBER qui l'envisage de façon structurelle dans son ouvrage intitulé économie et société. Dans cet ouvrage, WEBER appréhende la domination en tant que phénomène structurel consistant à commander et à définir le champ d'exercice de l'autorité sur le fondement de quelques principes essentiels. Elle s'opère dans le champ des relations sociales de sorte que le « *comportement de plusieurs [...] par son contenu significatif est tel que, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence.* »⁶⁵ Ainsi, d'un point de vue structurel, la domination consiste en un ensemble de relations compréhensibles fondé sur une prétention à la légitimité et aboutissant à une allocation de ressource qui définit le statut individuel dans la hiérarchie sociale.

BOURDIEU appréhende le dominant comme étant, celui qui occupe dans la structure une position telle que la structure agit en sa faveur⁶⁶ ; ou qui bénéficie des asymétries de position sociale et de statut social. Il souligne aussi la persistance d'une domination de genre⁶⁷, et une domination associée à la possession de certains diplômes⁶⁸. POLI⁶⁹ pour sa part, parle d'une domination qui se traduit par une discrimination ethnique. Ainsi appréhendée, la notion de domination concerne divers groupes sociaux ne constituant pas nécessairement et en tant que tels des classes sociales comme le souligne MARX, pour qui la société s'organise autour de : « *l'antagonisme entre classes opprimantes et classes opprimées* »⁷⁰. La domination ne désigne pas les seuls effets d'une force contraignante exercée par le haut à travers des relations verticales. Cette interprétation de la domination sociale non plus centrée sur la notion de classe, mais qui envisage soit les processus partiels de domination, soit la distribution inégale de certaines formes de capital social s'avère plus appropriée pour saisir la variété des situations de domination dans le contexte contemporain.

⁶² Karl MARX et Friedrich ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, 1845.

⁶³ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

⁶⁴ Max WEBER, *Economie et société*, Paris, Plon, 1922.

⁶⁵ Max WEBER, *Economie et société*, Paris, Plon, 1922, p. 58.

⁶⁶ Pierre BOURDIEU, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, p. 238.

⁶⁷ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

⁶⁸ Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Les éditions de Minuit, 1964, ISBN : 9782707300812.

⁶⁹ Alexandra POLI, « Le concept de domination à l'épreuve de la réalité des discriminations raciales », *Recherches sociologiques*, Vol.34, N°2, PP.31-39.

⁷⁰ Karl MARX et Friedrich ENGELS, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Editions sociales, 1976, p. 46.

SIDANIUS et PRATTO⁷¹ distinguent deux catégories de mythes ou d'idéologies légitimateurs qui accentuent ou au contraire atténuent la hiérarchie sociale. Ainsi, pour ce qui est des idéologies qui permettent de maintenir ou d'engraisser la hiérarchie sociale, nous pouvons citer : le sexisme, le conservatisme politique, les préjugés et le « nationalisme ». Pour ce qui concerne les idéologies qui ont pour but d'atténuer les inégalités sociales et les rapports de domination, nous avons : le multiculturalisme, le socialisme et les droits universels de l'homme. En effet, ces mythes ont pour point commun le fait que, l'individu occupe la position sociale qu'il mérite.

Cette théorie est mobilisée dans le cadre de ce travail en vue de saisir les différentes formes d'interactions humaines qui ont cours dans la localité d'Ahala 2, entre d'une part, les dirigeants de la S.I.M et les ouvriers, et d'autre part, entre la S.I.M et la communauté locale mais aussi entre les membres de la communauté locale. Afin de ressortir les liens existants entre ces différents groupes hiérarchiques, et d'apprécier la responsabilité sociétale de la S.I.M.

8- METHODOLOGIE

Dans le cadre d'une recherche, le choix de la méthodologie n'est pas fortuit. Il relève davantage des interrogations que le chercheur se pose ainsi que de l'objectif visé par le travail de ce dernier. C'est en regardant dans la même direction que Omar AKTOUF⁷² déclare que : « *Les méthodes et techniques retenues dans une recherche donnée doivent être le plus aptes à rendre compte du sujet étudié et à mener le chercheur vers les buts qu'il s'est fixés en termes d'aboutissement de son travail* ». Dès lors, il est ici question pour nous de présenter le cheminement emprunté pour la collecte et l'analyse des données utilisées dans le cadre de cette étude.

8.1- La collecte des données

La collecte des données constitue un palier de la recherche qui consiste à compiler les informations importantes pour la compréhension du phénomène étudié. Pour ce faire, il est nécessaire de : sélectionner les techniques pour effectuer la collecte et délimiter les champs d'observation.

⁷¹ *idem.*

⁷² Omar AKTOUF, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations une introduction à la démarche classique et une critique*, Québec, PUQ, 1987, p. 28.

8.2- Les techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données utilisées dans le cadre de cette recherche sont : la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semi-directifs.

8.3- La recherche documentaire

La recherche documentaire permet de s'informer sur les problématiques antérieures développées sur un sujet de recherche. C'est dans cette logique que RAYMOND QUIVY et LUC VAN CAMPENHOUDT affirment « lorsqu'un chercheur entame un travail, il est peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant, au moins en partie ou indirectement. »⁷³ Il est alors impératif pour un chercheur de consulter les travaux antérieurs sur le sujet afin de mieux formuler sa problématique. Nous inscrivant dans cette démarche, nous avons consulté : les ouvrages, articles, thèses, mémoires, rapports de recherche, textes juridiques, sources internet ou webographies, les articles de journaux, ainsi que les archives d'administration. Ces documents ont été d'une grande importance, car, ils nous ont permis de saisir en profondeur les différents points de vue développés sur les thématiques : de transformation du bois et celle de la responsabilité sociale des entreprises.

8.4- L'observation directe

L'observation directe est une technique de collecte des données permettant au chercheur de se rendre compte de la réalité du terrain en les observant de plus près. C'est dans ce sens que PERETZ⁷⁴ soutient que : « *L'observation directe consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences, sans en modifier le déroulement ordinaire* ». LOUBET DEL BAYLE quant à lui déclare que : l'observateur, étranger au phénomène reste extérieur pendant toute la durée de l'observation et en est seulement un spectateur. Il poursuit en soulignant que : « *Ici, la réalité est observée par des chercheurs qui n'appartiennent pas au milieu étudié, qui ne participent pas au phénomène étudié qui lui sont étrangers* ». ⁷⁵

Nous avons sollicité cette technique d'analyse dans le cadre de ce travail, en vue d'apprécier l'ensemble des faits qui se présenteront successivement au sein de la S.I.M et à l'extérieur de celle-ci. Afin de saisir les dynamiques internes et externes liées à la transformation du bois dans la localité d'Ahala 2.

⁷³ RAYMOND QUIVY et LUC VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3^{ème} édition, 2006, p. 42.

⁷⁴ PERETZ, 1998 ; cité par : GAUTHIER 2009.

⁷⁵ LOUBET DEL BAYLE, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 56.

8.5- Les entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif est une technique qualitative de collecte des données permettant d'avoir le point de vue de l'enquêté sur des questions préalablement formulées. Il offre la possibilité à l'enquêteur de préparer une grille d'entretien adaptée à son interviewé. Toutefois, l'enquêteur ne suit pas nécessairement lors de l'entretien l'ordre prévu de ses questions. De fait, ses questions doivent s'inscrire dans le fil discussif de l'interviewé, qui est laissé libre de structurer lui-même sa pensée. Ici, l'enquêteur pourrait être amené à poser, en fonction du discours de l'enquêté, des questions non prévues initialement, et/ou à ne pas poser certaines questions initialement envisagées.

Cette technique est mobilisée dans le cadre de cette recherche afin d'obtenir des cadres de la S.I.M, des ouvriers de la S.I.M, des populations riveraines d'Ahala 2, des acteurs du développement, des autorités administratives, des autorités traditionnelles ; des informations précises concernant la participation de la S.I.M. au processus de développement durable de la localité d'Ahala 2. C'est dans cette logique que GHIGLIONE et MATALON affirment que : « *L'entretien semi-directif est donc approprié pour approfondir un domaine donné, ou vérifier l'évolution d'un domaine déjà connu* »⁷⁶. Dans cette logique, nous avons réalisé vingt-huit entretiens semi-directifs dans le cadre de ce travail.

Nous avons sollicité cette technique d'analyse dans le cadre de ce travail, en vue d'apprécier l'ensemble des faits qui se présenteront successivement au sein de la S.I.M et à l'extérieur de celle-ci. Afin de saisir les dynamiques internes et externes liées à la transformation du bois dans la localité d'Ahala 2.

8.6- Traitement et analyse des données

Les données qualitatives recueillies dans cette recherche sont traitées à partir de la méthode d'analyse de contenu. De fait, pour Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT⁷⁷, la place de l'analyse de contenu est de plus en plus grande dans la recherche en sciences humaines et sociales, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité. Dans cette perspective, Madeleine GRAWITZ reprenant Bernard BERSON définit l'analyse de contenu comme : « *une technique de recherche pour la description objective, systématique [...]*,

⁷⁶ Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, *Les enquêtes sociologiques théories et pratique*, Paris, Armand colin, 1991, p.79.

⁷⁷ *idem.*, p. 202.

du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter »⁷⁸. Cette définition assez superficielle, car ne mettant un point d'honneur que sur le manifeste est corrigée par Laurence BARDIN pour qui l'analyse de contenu s'entend comme :

*Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages*⁷⁹.

Il s'agit donc ici selon MELIKI, « *de la phase d'exploitation systématique et codifiée des données recueillies, afin de repérer et de mettre ainsi en évidence les stéréotypes, les modèles, les signes, les symboles et les valeurs dont font usage les groupes sociaux* »⁸⁰. De ce fait, l'analyse de contenu dans le cadre de cette réflexion porte sur les entretiens semi-directifs que nous avons réalisés.

8.7- Echantillonnage

L'échantillonnage consiste à la sélection des individus à interroger lors d'une recherche car, comme le rappellent Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, « *il est très rare qu'on puisse étudier exhaustivement une population* ».⁸¹ La notion d'échantillon quant à elle désigne un fragment représentatif de la population mère. Dans la même veine, Omar AKTOUF affirme que, « *l'échantillon est ce groupe représentatif qui devra représenter en miniature l'ensemble plus vaste concerné par le problème* »⁸². De fait, c'est un modèle réduit de la population sur laquelle porte une recherche. Etant donné que la présente recherche a opté pour une approche essentiellement qualitative, l'on s'est servi de l'échantillon par choix raisonné en ce sens qu'il laisse une certaine marge de manœuvre au chercheur et permet selon LOUBET DEL BAYLE,⁸³ de faire appel dans une certaine mesure au raisonnement logique. De ce fait, notre population cible est constituée de sept catégories d'acteurs qui sont : les autorités administratives, les autorités communales, les autorités traditionnelles, les organisations de la société civile, les responsables de la SIM, les ouvriers de la SIM et la population locale d'Ahala II.

⁷⁸ Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 7^{ème} édition, 1996, p. 606.

⁷⁹ Laurence BARDIN, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1998, p.47.

⁸⁰ Hugues Morell MELIKI, *Dynamiques et innovations sociales en milieu rural Sud-camerounais en contexte post-désengagement de l'Etat*, Thèse de Doctorat en Sociologie Rurale, Université de Yaoundé I, Octobre 2013, p.72.

⁸¹ *idem.*, p.29.

⁸² *op.cit.*, p.72.

⁸³ Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000, P. 93.

9- CADRE CONCEPTUEL

Les concepts en sciences humaines et sociales sont essentiellement polysémiques et suscitent des controverses, d'où tout l'intérêt de définir les concepts qui se dégagent de notre sujet, afin de mieux les comprendre. C'est dans cette logique que, DURKHEIM affirme : « *la première démarche du sociologue doit donc être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question* ». ⁸⁴

Par conséquent, cette section se propose de donner un contenu aux concepts et expressions qui fondent la problématique de la recherche notamment : l'entreprise, la transformation de bois, la responsabilité sociale, le développement local et le développement durable.

9-1- L'entreprise

L'entreprise est considérée par Yves-Marie ABRAHAM comme « *une organisation, c'est-à-dire comme un ensemble de relations entre humains* » ⁸⁵. L'objet d'analyse que se donne ainsi le sociologue, ce sont les relations humaines ; relations au sein de l'organisation, mais aussi entre l'organisation et son environnement, constitué lui-même dans une très large mesure d'autres organisations. Dans cette perspective, l'entreprise, sa forme, sa structure, sa dynamique, son efficacité, ses échecs sont toujours pour une part le produit ou l'effet de ces relations internes et externes entre humains. Dans la même lignée, Christian THUDEROZ considère l'entreprise comme un « *ensemble articulé de trois sous-systèmes autonomes : le système productif, le système organisationnel, le système institutionnel, en interaction étroite avec un écosystème, l'environnement de l'entreprise.* » ⁸⁶

En outre, BERLE et MEANS ⁸⁷ envisagent l'entreprise comme une organisation sociale qui implique les interactions entre une large diversité d'intérêts économiques ; ceux des propriétaires qui fournissent le capital, ceux des travailleurs qui « créent », ceux des consommateurs qui donnent de la valeur aux produits de l'entreprise, et par-dessus tout, ceux du contrôle qui apporte le pouvoir. Et, Jean-Marc ELA renchérit en présentant l'entreprise comme : « *un espace de conflits où le rapport au travail en Afrique oblige à situer ce type d'organisation dans le champ social où s'affrontent les acteurs aux intérêts divergents* » ⁸⁸. Pour ces derniers, l'entreprise est un champ d'interactions, de dominations, d'aliénation et d'exploitation où se vit les conflits qui débouchent

⁸⁴ Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1894, p.44.

⁸⁵ Yves-Marie ABRAHAM, *L'entreprise est-elle nécessaire ?* In *sociologie de l'entreprise*, Montréal, 2007, p.1.

⁸⁶ Christian THUDEROZ, *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2007, p.105.

⁸⁷ A. BERLE et G. MEANS, 1932 ; cités par : Olivier WEINSTEIN, 2010.

⁸⁸ Jean-Marc ELA, *Travail et entreprise en Afrique. Les fondements sociaux de la réussite économique*, Paris, Karthala, 2006, p.22.

sur des analyses qui mettent en relation le dedans de l'entreprise industrielle, les rapports de production, avec la société toute entière. Dans ce champ, les différents acteurs tendent à renforcer leur position dans les mécanismes de prise de décision afin d'obtenir des décisions qui leur soient favorables.

De fait, l'entreprise peut être comprise comme un système d'action, un construit social qui correspond à un ensemble de relations de pouvoir articulé sous forme de jeux dans un cadre où, les acteurs relativement autonomes poursuivent leurs intérêts divergents et négocient leur participation à l'ensemble. Cela dit, une entreprise efficace est celle qui est parvenue à atteindre des états de différenciation et d'intégration les mieux adaptés aux contraintes environnementales.

9-2- La transformation du bois

La transformation du bois désigne l'attribution d'une forme nouvelle aux billes ou aux grumes de bois grâce aux individus et aux machines. Pour Réjeanne POULIOT, « *une usine de transformation de bois est un ensemble d'installations servant à la transformation du bois brut ou partiellement ouvré. Le bois est entièrement ouvré lorsqu'il a subi tous les traitements et procédés de fabrication et passé par toutes les phases de transformation nécessaires pour le rendre propre à l'usage auquel il est finalement destiné* »⁸⁹. Pour cette auteure, il existe généralement deux niveaux de transformation du bois pour fabriquer un produit fini. Chaque niveau correspondant à une usine particulière. Toutefois, il y'a des cas où la première transformation ou la deuxième sont fractionnées, créant ainsi un niveau supplémentaire de transformation pour fabriquer un même produit fini. D'où la troisième transformation.

Pourtant, pour Xavier DEGLISE⁹⁰, le bois issu des forêts est un matériau industriel qui subit deux grandes catégories de transformation pour aboutir au produit final. La première transformation est principalement le sciage qui comprend lui-même plusieurs étapes, dont une est primordiale : le séchage. La seconde transformation quant à elle, aboutit au produit final commercialisé ou mis en œuvre. Elle fait appel à des matériels industriels évolués et majoritairement importés. Dans le même ordre d'idées, Jérémy JOVER⁹¹ soutient qu'il existe deux niveaux de transformation. La première désigne ce métier qui s'occupe de transformer les grumes en produits semi-finis et se compose de trois types d'entreprises : les entreprises de trituration, de

⁸⁹ Réjeanne POULIOT, Nomenclature de la première transformation et de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers, Ressources naturelles et faune, Québec, 2005, p.1.

⁹⁰ Xavier DEGLISE, *op.cit.*

⁹¹ Jérémy JOVER, Contribution à la réduction des pertes d'informations dans l'industrie du bois, Université de Lorraine, 2013.

déroulage/tranchage et de sciage qui sont structurées selon des processus continus. La trituration consiste à broyer le bois pour en obtenir des copeaux, des plaquettes ou de la pâte à papier. Les entreprises de tranchage/déroulage produisent des feuilles de bois. Enfin, les entreprises de sciage qui scient les grumes pour obtenir des produits de sections parallélépipédiques (sciages) servant d'éléments de structure (charpente, palette) et/ou de design (meuble, bardage etc.) La seconde transformation renvoie à la dernière transformation du bois avant le client final. Les entreprises de ce métier se chargent de transformer et d'assembler les produits semi-finis (sciages, plaquages etc.) en produits finis (charpentes, meubles, palettes etc.)

En notre sens, la transformation du bois désigne ce processus par lequel les acteurs sociaux donnent aux billes de bois des formes multiples en usine ou en entreprise.

9-3- La responsabilité sociale de l'entreprise

La responsabilité sociale de l'entreprise renvoie à l'accomplissement des exigences du développement durable au sein de l'entreprise. Dès lors, d'après Milton FRIEDMAN, « *l'unique responsabilité sociale de l'entreprise est celle de faire des profits* »⁹². Pour cet auteur, une firme qui s'engage dans les actions à caractère social va avoir un désavantage compétitif dans la mesure où ces actions vont générer des coûts pour la firme qui peuvent être évités. Joseph ESOH ELAME⁹³ quant à lui conçoit la responsabilité sociétale comme un outil permettant aux entreprises de s'humaniser en associant la recherche du profit et l'éthique environnementale et sociale. Elle se positionne dorénavant comme l'ancrage du développement durable au sein de la société. Dans la même veine, en 2001, la commission européenne définit la RSE dans le livre vert comme « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* »⁹⁴. De cette définition, il ressort que, hormis les enjeux sociaux, environnementaux et économiques, les entreprises doivent aussi intégrer les parties prenantes lors de leurs prises de décisions. Le conseil mondial des entreprises pour le développement définit la RSE comme « *l'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société* »⁹⁵. Dans la même foulée, en 2010 l'organisation

⁹² Milton FRIEDMAN, 1970 ; cité par : Alain SUPIOT et al, 2015.

⁹³ Joseph ESOH ELAME, « Inter culturaliser la responsabilité sociétale », *Revue canadienne d'étude du développement*, Vol.29, N°3-4, 2009, pp. 393-408.

⁹⁴ Rajaa DKADEK et al, « Responsabilité sociale de l'entreprise : approche théorique et regard diachronique », *Revue d'étude en management et finance d'organisation*, N°4, Décembre 2016, PP.1-19, p.6.

⁹⁵ *idem*

internationale de normalisation publie une norme sur les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale intitulée ISO 26000. D'après cette dernière, la RSE désigne la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement⁹⁶. Dans la même lancée, Viviane ONDOUA BIWOLE affirme que : « *l'entreprise responsable est celle qui se soucie à la fois de la protection de l'environnement, de la préservation des richesses naturelles et de la prise en compte des attentes des parties prenantes. Elle se distingue de l'entreprise non responsable qui exclut ces considérations.* »⁹⁷. Car, la responsabilité est la condition de notre humanité⁹⁸.

En somme, la responsabilité sociale de l'entreprise est d'un concept qui désigne toute entreprise qui prend en compte le bien-être social, économique et environnemental de ses parties prenantes internes et externes dans le cadre de l'exercice de ses activités. Ce qui constitue un atout pour la société toute entière à court, moyen et long terme.

9-4- Développement local

Le développement local est défini dans la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local comme : la mobilisation de l'ensemble des ressources humaines, économiques, socioculturelles, politiques et naturelles locales, pour l'amélioration et la transformation des conditions de vie, des communautés et des collectivités au niveau local. D'après cette définition, le développement local met beaucoup plus l'accent sur la mobilisation et la valorisation productive des ressources, des énergies et des forces sur un espace en vue d'améliorer le niveau de vie des populations qui y vivent. En effet, cette conception est partagée par Xavier GREFFE pour qui, le développement local « *est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies* »⁹⁹. Dans la même logique, le développement local est défini au sommet de Montréal de 2002, comme un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette vision des choses est également partagée par Jeannette LEUMAKO pour qui, le développement local est :

Une démarche qui donne l'opportunité aux acteurs locaux, de se constituer en sujets historiques. Il s'agit, pour ces acteurs locaux, de faire l'histoire de leur

⁹⁶ Brigitte PEREIRA, « ISO 16000, due diligence, sphère d'influence et droits de l'homme », *Revue de l'organisation responsable*, 2014/2vol pp.60-75 DOI : 10.3917 ror.092.0060, p.3.

⁹⁷ Viviane ONDOUA BIWOLE, *op.cit.*, p.4.

⁹⁸ Sainte-EXUPERY, 1994 ; cité par Alain SUPLOT et al, 2015.

⁹⁹ Xavier GREFFE, 1988 ; cité par : Adeline CHAMBE, 2004.

*société, de décider de leur avenir, en orientant les changements dans leur territoire en fonction de leurs besoins, leurs aspirations, et leurs ambitions pour le territoire ; ceci par la mise en œuvre d'un projet commun, élaboré sur la base des ressources disponibles. Cette mise en mouvement des acteurs locaux se fait en relation avec le monde extérieur.*¹⁰⁰

Il découle de ces définitions que, en vue d'un développement local durable, les ressources doivent être exploitées en tenant compte des avis des différentes parties prenantes internes et externes.

Pour Paul HOUEE¹⁰¹, le développement local est une volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions en vue de construire par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir à ce territoire en intégrant les différentes composantes économique, sociale et culturelle, en articulation constante avec les autres niveaux de décision.

En définitive, le développement local peut être défini comme un processus culturel multidimensionnels grâce auquel, la communauté local participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants. Cela dit, cette démarche nécessite l'intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle et environnementale.

9-5- Développement durable

Selon la formule de BRUNDTLAND universellement acceptée, le développement durable est « *un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* »¹⁰². Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Dans la même lancée, la loi belge du 05 Mai 1997 définit le développement durable comme : le développement axé sur la satisfaction des besoins actuels, sans compromettre celle des besoins des générations futures, et donc la réalisation nécessite un processus de changement adaptant l'utilisation des ressources, l'affectation des investissements, le ciblage de développement technologique et les structures institutionnelles aux besoins tant actuels que futurs.

¹⁰⁰ Jeannette LEUMAKO, *Exploitation des ressources naturelles et développement local : le cas de l'exploitation des terres dans le département du Moungo*, Thèse de doctorat en sociologie rurale, Université de Yaoundé I, 2016, p. 41.

¹⁰¹ Paul HOUEE, 1992 ; cité par : Adeline CHAMBE, 2004.

¹⁰² CMED, 1987 ; citée par : Martin YELKOUNI et al, 2018.

Il découle de ces définitions que, le développement durable est un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de vie des hommes tant présents qu'à venir. C'est en regardant dans cette direction que, l'organisation internationale de la francophonie définit le développement durable comme « *une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle* »¹⁰³. De cette définition, l'on retient que, en vue de prévoir le développement durable, les dimensions suivantes doivent être mobilisées : environnementale, sociale, économique et culturelle.

Cependant, la commission mondiale pour l'environnement et le développement des nations unies entend par développement durable « *un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et des changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité* »¹⁰⁴

En résumé, le développement durable peut être compris comme un processus de transformations positives qui prend en compte les aspects : environnementaux, sociaux, économiques et culturels en vue d'améliorer la qualité de vie des générations présentes et futures.

10- PLAN DU TRAVAIL

Les populations misent généralement sur la présence des entreprises d'exploitation des ressources naturelles implantées dans leur territoire pour voir leurs conditions de vie s'améliorer. Toutefois, cette dynamique met au-devant de la scène de multiples acteurs aux intérêts divergents. C'est la raison pour laquelle cette étude met au centre de ses préoccupations, la compréhension de l'incidence du respect ou non des principes de la RSE par la SIM sur le développement local à Ahala II. Ce qui nous amène à élaborer notre travail sur quatre chapitres repartis en deux parties.

La première partie intitulée la SIM La RSE et le développement local s'articule autour de deux chapitres. Le chapitre un s'intitule la RSE et le développement local : deux réalités liées en contexte de développement des entreprises. Le chapitre deux quant à lui aborde la place accordée à la RSE par la SIM.

¹⁰³ OIF, 2002 ; citée par : Martin YELKOUNI et al, 2018.

¹⁰⁴ CMED, 1987 ; citée par : Edwin ZACCAI, 2001.

La deuxième partie, intitulée Les incidences de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local et les dynamiques sociales à Ahala II se construit à partir de deux chapitres. Le troisième chapitre porte sur les implications sociales et culturelles de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local à Ahala II. Le chapitre quatre traite les conséquences environnementales et économiques de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local à Ahala II.

Première partie

LA SIM, LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

La conception « moderne » de la RSE veut que les entreprises intègrent volontairement les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités économiques et commerciales tout en mettant l'homme au cœur du système ; ce qui a inévitablement des conséquences positives sur le développement local de leurs zones d'implantation. Cependant, la thèse selon laquelle la seule et unique responsabilité de l'entreprise est de fructifier les dividendes des actionnaires persiste, thèse qui caractérise de nos jours les entreprises socialement et socialement irresponsables. Toutefois, les concepts de RSE et développement local ont une histoire, c'est pour ce motif que la première partie de ce travail se propose de présenter une sociogenèse de l'émergence des notions de RSE et de développement local d'une part et d'autre part de présenter la place accordée à la RSE par la société industrielle de Mbang qui fait dans la transformation du bois à Ahala II.

CHAPITRE I

LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL : DEUX REALITES LIEES EN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La RSE et le développement local constituent des questions épineuses qui nécessitent un impérieux besoin d'investigation. Dès lors, l'objectif poursuivi dans ce chapitre est d'une part, de baliser de manière concise les contours des concepts de RSE et de développement local et d'autre part d'établir les liens qu'ils entretiennent.

I- BREVE PRESENTATION DE LA RSE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

La RSE et le développement local sont deux concepts inséparables en contexte de développement des entreprises. Il est question dans cette sous-section de mettre en évidence ce lien; mais auparavant, une brève présentation de l'évolution des concepts de RSE et de développement local est faite.

1- Brève présentation de la RSE

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) s'est désormais érigée auprès des acteurs économiques et sociaux (entreprises, pouvoirs publics, ONG, etc.) et du monde académique comme une réponse adéquate aux problématiques de l'heure (scandales financiers à répétition, le changement climatique, etc.) en proposant une représentation étendue de l'environnement des entreprises élargi dans ses dimensions non plus seulement économiques et financières, mais aussi sociales, humaines, culturelles, politiques et écologiques¹⁰⁵ ; tout en posant la problématique de la capacité des entreprises à internaliser simultanément et sur toutes ces dimensions les externalités négatives liées à leurs activités¹⁰⁶.

Deux approches conceptuelles coexistent dans la littérature dédiée à la RSE qui favorise la compréhension et l'appréhension de ce concept à savoir : une approche « *focus business* » très managériale, centrée sur l'environnement interne de l'entreprise (l'entreprise et ses managers), et

¹⁰⁵ Jean-Pascal GOND et Jacques IGALENS, « Genèse de la responsabilité sociale de l'entreprise », In Jean-Pascal GOND et Jacques IGALENS (dir.), *La responsabilité sociale de l'entreprise*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 2014, pp. 99-122, Mis en ligne sur cairn info le 11 Mars 2014, ISBN 9782130626640, ISBN en ligne 9782130626657, Site web <https://doi.org/10.3917/puf.gond.2014.01>.

¹⁰⁶ Bertrand VALIORGUE et Thibault DAUDIGEOS, L'internalisation des effets externes négatifs est-elle possible dans le cadre de la RSE ?, Troisième séminaire de recherche RSE et des marchés, 2008, Consulté sur <https://ifge.online.org>, Le 25 Novembre 2021 à 11h 30 min.

une approche « *society* » axée sur le rôle et les attentes de la société vis-à-vis de l'entreprise. En effet, l'approche « *business* » s'est appesantie sur la manière dont l'entreprise interagit avec ses parties prenantes et cherche à établir un lien positif entre les démarches de RSE et la performance économique et financière des entreprises. L'approche « *society* » quant à elle se focalise sur des travaux liés à la gouvernance d'entreprise et à l'évaluation de l'impact des démarches de RSE sur la société. Ainsi, bien que née de la pression de la société civile, bon nombres d'entreprise ont compris le bien-fondé de cette notion et sa prise en compte par les entreprises n'a cessé d'évoluer suivant le sens d'une fonction exponentielle.

Dans le souci d'une exploration et d'un rendu du concept de RSE de la manière la plus efficace et efficiente possible, nous adoptons dans le cadre de ce mémoire une approche généalogique qui recense quatre grandes périodes dans l'évolution des approches théoriques et managériales du concept de RSE.

1.1- L'émergence de l'idée de responsabilité sociétale aux Etats-Unis

Les philosophes ont été l'un des premiers à s'interroger sur la relation qui lie les affaires à la morale¹⁰⁷. Selon FREEMAN, ces questions se sont aujourd'hui institutionnalisées à travers la création du concept de RSE¹⁰⁸. La genèse de ce concept remonte au début de l'ère du capitalisme industriel. L'idée que les entreprises ont des obligations sociales était en effet évidente dès le début du dix-neuvième siècle même si l'expression de RSE n'était pas encore à la mode. Les premiers questionnements sont alors d'ordre moral (corruption, pots de vins, etc.) et concernent principalement les dirigeants d'entreprises¹⁰⁹.

De fait, c'est dans les années 1920 que les premiers discours sur la RSE se sont formalisés avec des actions médiatiques de nombreux dirigeants en majorité chrétiens s'exprimant publiquement sur la question. Ces dirigeants philanthropes soutiennent l'idée que, les entreprises ont une obligation de travailler pour l'amélioration du domaine social. Ils sont motivés aussi bien par un véritable désir de bien faire que par leur propre intérêt comme par exemple : l'augmentation de la production et la diminution des grèves et autres conflits¹¹⁰.

BERLE et MEANS font le constat en 1932 qu'en raison de la grande concentration de pouvoir et de la diversité des intérêts, le développement d'une pression sociale s'exerce sur les dirigeants

¹⁰⁷ Isaac Bernard DOUMBE BEROCK, *op. cit.*, 2017, p.84.

¹⁰⁸ Edward FREEMAN et Jeanne LIEDTKA, « Responsabilité sociétale des entreprises : une approche critique », *Horizons d'affaires* 34 (4), 1991, pp. 92-99.

¹⁰⁹ Corine GENDRON et al., « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée », *Relations industrielles*, 59 (1), PP. 73-100, <https://doi.org/10.7202/009128ar>, consulté le 25 Novembre 2021 à 11h 30min.

¹¹⁰ Philip BURTON et al., *Vers une gestion durable de la forêt boréale*, Presses scientifiques du CNRC, 2003.

pour qu'ils reconnaissent leur responsabilité auprès de tous ceux dont le bien-être pouvait être affecté par les décisions de l'entreprise ; cette pression visant à diluer le pouvoir des dirigeants les amène à de nouvelles responsabilités envers non seulement les actionnaires mais aussi envers les travailleurs, les consommateurs, les communautés, l'Etat, etc.¹¹¹

Les années 30 et 40 sont fortement dominées par les conséquences ravageuses de la crise de 1929 qui a été très amplifiée par la seconde guerre mondiale. Les engagements en matière de RSE se font donc ressentir avec beaucoup d'acuités. Mais, il faut attendre le début des années 1950 pour voir arriver l'homme providentiel Howard BOWEN considéré comme le père fondateur de la RSE¹¹² pour que la doctrine de la RSE redevienne d'actualité pour la grande satisfaction de la société.

1.2- Formalisations des rapports entre l'entreprise et la société

C'est à partir des années 50 et la première moitié des années 60 que se développe et se consolide véritablement le concept de RSE. Années durant lesquelles les grandes firmes américaines passent à l'offensive en posant des actions concrètes au profit de la société. Reprenons les propos de SAINSAULIEU pour qui, c'est à cette période que la RSE devient véritablement une affaire de société et reçoit l'onction du monde académique avec un véritable enjeu de débats théoriques¹¹³.

L'ouvrage de l'économiste américain BOWEN¹¹⁴ fait de lui le père fondateur du concept « moderne » de la RSE. Il met en lumière les fondements religieux de la RSE, rejoignant ainsi WEBER¹¹⁵ à travers les principes de « *trusteeship et stewardship* » selon lesquels, la propriété de richesses n'est légitime que dans la mesure où elle est gérée d'une manière qui tienne compte du bien-être de la communauté. C'est aussi l'entrée dans le champ académique de la notion de RSE. Son ouvrage fait prévaloir deux principes fondamentaux : le premier principe renvoie au fait que les hommes d'affaires ne doivent prendre que des décisions qui vont dans le sens des orientations et des valeurs souhaitées par la société ; le second principe stipule quant à lui que, la prise en compte des préoccupations sociales par la firme doit se faire d'une manière volontaire.

Plus concrètement, la RSE y est définie comme les obligations des hommes d'affaires de poursuivre les politiques, de prendre des décisions ou de suivre les lignes d'actions qui sont

¹¹¹ Adolf BERLE et Gardiner MEANS, *The modern corporation and private property*, Mac Millan, New York, 1932.

¹¹² GOND et IGALENS, *La responsabilité sociale de l'entreprise*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 2014, P. 128. ISBN 9782130626640, site web <https://doi.org/10.3917.puf.gond.2014.01>, consulté le 20 Novembre 2021 à 11h 20min.

¹¹³ Renaud SAINSAULIEU, *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

¹¹⁴ Howard BOWEN, *Social responsibilities of the businessman*, New York, Harper, 1953.

¹¹⁵ Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967, ISBN 2-07-077109-1.

souhaitables en termes des valeurs de notre société. A partir de cet instant, les dirigeants d'entreprises prennent conscience des enjeux de l'heure et comprennent que, s'ils n'intègrent pas dans leurs activités les préoccupations autres qu'économiques et financières, le contrôle social qui s'exerce sur leurs activités risque de s'accroître et produire des effets pervers. Par contrôle social, ils font référence à des réglementations qui sont synonymes d'une limitation de la liberté d'action des responsables d'entreprises. En effet, dès le début des années 60 une série de mouvements de contestation va se développer aux Etats-Unis à l'égard des grandes entreprises et une remise en cause de leur pouvoir et de leur légitimité¹¹⁶ à travers les points ci-après :

- L'égalité des droits donc le corolaire est la création d'Amnesty international en 1961 ;
- Les enjeux environnementaux avec la création du WWF (Fonds mondial pour la nature) en 1961 ;
- Les mouvements consuméristes qui débouchent sur la création d'une agence publique de protection des consommateurs en 1970 (*The consumer Product commission safety*) ;
- Les préoccupations environnementales vont se traduire sur le plan institutionnel par l'adoption du « *Clean Air Act* » en Californie en 1963, et du « *Wilderness Act* » en 1964.

Face à cette forte implication de la société civile, les dirigeants d'entreprises comprennent que l'autorégulation semble préférable à une multiplication des réglementations.

L'ouvrage de BOWEN constitue une référence pour tout travail en gestion sur la RSE. En effet, de nombreux auteurs s'accordent à reconnaître la paternité de la RSE à Howard BOWEN et soulignent par la même occasion que son ouvrage représente l'épicentre ou encore le point de départ des travaux académiques sur la RSE¹¹⁷.

Cependant, plusieurs praticiens et académiciens qui s'intéressent aux problématiques de la RSE cherchent à comprendre et à analyser ce concept. Toutefois, les précurseurs comme BOWEN¹¹⁸ mais aussi et surtout certains réfractaires à l'instar de FRIEDMAN¹¹⁹ pour qui

¹¹⁶ John Kenneth GALBRAITH, « Le nouvel Etat industriel : présentations critiques et conséquences », *Revue économique et sociale* : bulletin de la société d'études économiques et sociales, 1969, pp. 159-169, Site web <https://doi.org/10.5169/seals-136467>, consulté le 30 Novembre 2021 à 13h 01min.

¹¹⁷ Jean-Pascal GOND et Jacques IGALENS, *op.cit.*, 2014 ; Aurélien ACQUIER et Franck AGGERI, « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de gestion*, Vol. 1, N° 180, Janvier 2008, PP. 131-157 ; Aurélien ACQUIER et Jean-Pascal GOND, « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (ré) découverte d'un ouvrage fondateur, social responsibilities of the businessman d'Howard BOWEN », *Finance contrôle stratégique*, Vol.10, N°2, Juin 2007, PP.5-35.

¹¹⁸ Howard BOWEN, *op. cit.*, 1953.

¹¹⁹ Milton FRIEDMAN, «The social responsibility of business is to increase its profits», *New York times magazine*, 13 September 1970, pp. 122-126.

l'unique responsabilité sociale d'une entreprise est de faire du profit, ou encore LEVITT¹²⁰ qui estime qu'il revient au gouvernement de s'occuper du bien-être général, ont déclenché la discussion. Très réfractaire à l'idée de la RSE, FRIEDMAN¹²¹ va préciser que la notion de « *corporate social responsibility* » est profondément subversive. Il martèle en insistant qu'une entreprise n'a qu'une seule responsabilité sociétale, celle d'utiliser ses ressources pour s'engager dans des activités destinées à augmenter les profits de l'entreprise afin de gagner le plus de profit possible pour ses actionnaires.

A l'époque, l'obligation sociale de l'entreprise était liée au poids de celle-ci dans la société. Ce point de vue est souligné par DAVIS¹²² qui décrit la RSE comme des décisions et mesures prises au moins partiellement pour des raisons qui vont au-delà de l'intérêt économique ou technique direct de l'entreprise et qui doivent être proportionnelles à la puissance sociale de l'entreprise.

Comme le démontre l'ouvrage de BOWEN¹²³, la RSE puise ses fondements dans la religion. Ce livre est consacré à l'application de la doctrine protestante au monde des affaires et aux problèmes économiques contemporains. L'approche religieuse protestante considère comme une nécessité de développer des contre-pouvoirs économiques afin d'équilibrer l'influence des dirigeants d'entreprises. D'un point de vue académique, plusieurs auteurs présentent la religion comme un élément fondateur et une des spécificités essentielles des champs « *business and society ethics* » s'intéressant aux relations entre l'entreprise et son environnement sociétal. Aujourd'hui encore, les discours managériaux tout comme les travaux nord-américains sur la RSE sont fortement influencés par cette conception religieuse des affaires et de l'entreprise. PORTER¹²⁴ a d'ailleurs comparé en 2003 la RSE à une religion avec trop de prêtres.

1.3- Un mouvement de rationalisation des relations entre entreprise et société

Pouvant se situer dans le temps entre l'intervalle (1965-1980) cette période est fortement marquée par la récurrence des préoccupations relatives non seulement à la légitimité des entreprises, mais aussi fondamentalement à son droit d'existence. C'est ainsi que, les mouvements activistes se multiplient et se diversifient de manière efficace et organisée autour des groupes de

¹²⁰ Theodore LEVITT, "The danger of social responsibility", *Harvard business review*, Vol.36, 1958, pp. 41-50.

¹²¹ Milton FRIEDMAN, *Capitalism and freedom*, Chicago, University of Chicago press, 1962.

¹²² Keith DAVIS, "Can business afford to ignore social responsibilities?", *California management review*, Vol.2, N°3, 1960, PP.70-76.

¹²³ Howard BOWEN, *op. cit.*, 1953.

¹²⁴ Michael PORTER, "The economic performance of religions", *Regional studies*, Vol.37, N° 6 and 7, August 2003, PP. 549-578.

pression. De fait, les environmentalistes appréhendent les dégâts environnementaux mondiaux avec la publication de l'ouvrage de CARSON¹²⁵ qui met en cause les dégâts irréparables causés par l'utilisation des pesticides sur l'environnement. Ces préoccupations vont se traduire par la création de nombreuses ONG¹²⁶ dans la première moitié des années 1970. Les groupes de consommateurs qui s'inquiètent de la santé des populations annoncent l'ère de la consommation responsable ou encore de la consommation engagée, vont favoriser en 1970 la création de l'agence publique de protection des consommateurs (CSPC). Les groupes de défense des droits de l'homme à leur tour obtiendront aussi en 1970 la création de « *l'Occupational Safety and Health Administration* ». De fait, la vigilance de la société civile ne permet plus de laisser passer les actes irresponsables même isolés. C'est d'ailleurs pour révéler la conflictualité notoire des relations entre les entreprises et le reste du corps social au cours de cette période que William FREDERICK souligne que :

Mon intuition est qu'il est très difficile, aujourd'hui, pour une personne n'ayant pas vécu le tumulte social des années 1960 et du début des années 1970, de saisir l'effet de tremblement de terre suscité par ces événements sur le milieu des affaires et la prise de conscience de ces enjeux dans les entreprises. L'entreprise se retrouvait violemment projetée dans un maelstrom social, dans lequel beaucoup remettaient en cause non seulement sa légitimité, mais aussi fondamentalement son droit à l'existence¹²⁷.

C'est dans un tel contexte que va naître le courant « *corporate social responsiveness* »¹²⁸. En effet, devant ce foisonnement des pressions sociales suite à la mise en cause de la légitimité et de l'essence de l'existence de l'entreprise, va se développer une approche managériale de la RSE qui ne renvoie plus simplement à un problème d'éthique et de choix du dirigeant¹²⁹. Il s'agit pour l'entreprise de repérer d'où viennent ces forces et de comprendre comment l'entreprise peut y apporter un traitement systématique. Cette question managériale se traduit par la création de nouvelles figures d'acteurs, le « *social issue specialist* »¹³⁰, de nouveaux outils et de nouvelles règles au sein des entreprises, notamment concernant les pratiques d'audit social¹³¹. Dès lors, les préoccupations des milieux académiques s'orientent vers l'analyse des processus de déploiement

¹²⁵ Rachel CARSON, *Silent spring-II*, The New Yorker, The reporter at large, 23 June 1962, site web: <https://www.newyorker.com/magazine/196/06/23/silent.part.2>, Consulté le 10 Novembre 2020 à 16h 33min.

¹²⁶ Greenpeace en 1975 et l'agence pour la protection de l'environnement.

¹²⁷ William FREDERICK, "From CSR1 to CSR2: the maturing of business and society thought", *Business and society*, Vol. 33, N°2, 1994, pp. 150-164; cite par: Aurélien ACQUIER et Franck AGGERI, op. cit., 2008, p.137.

¹²⁸ Le courant *corporate social responsiveness* (CSR2) se structure autour de deux auteurs, Robert ACKERMAN et Raymond BAUER dans leur ouvrage: *The social challenge to business*, Cambridge, Harvard university press, 1975, ISBN: 9780674187771, 345pages.

¹²⁹ Aurélien ACQUIER et Franck AGGERI, op. cit., 2008, p.138.

¹³⁰ *ibid.*

¹³¹ Raymond BAUER et Dan FENN, *The corporate social audit*, New York, Russel sage foundation, 1972.

des démarches de RSE et de l'appréhension des stratégies et outils développés par les entreprises pour la mise en œuvre de la RSE. C'est dans ce sens que nous nous intéressons à SETHI.

1.3.1- Les trois niveaux de comportement des entreprises par SETHI

Parmi les travaux théoriques sur la RSE, nous retenons celui de SETHI¹³² qui a développé un modèle à trois niveaux pour classer le comportement des entreprises qu'il qualifie de « performance sociale des entreprises ». Il distingue trois états de comportements des entreprises basés sur :

- L'obligation sociale (réponse à des contraintes juridiques et de marché) ;
- La responsabilité sociale (s'attaquer aux normes sociales, les valeurs et les attentes de rendement) ;
- La réactivité sociale (adaptation anticipative et préventive aux besoins sociaux).

Le deuxième niveau que nous propose SETHI exige qu'une entreprise parte au-delà de la conformité et réponde aux attentes sociétales. Quant au troisième niveau il exige que l'entreprise développe des compétences nécessaires pour interagir avec les différentes parties en jeu et pour prendre des mesures proactives sur leurs problèmes et préoccupations. L'auteur souligne aussi les dépendances culturelles et temporelles de la responsabilité des entreprises, l'importance des systèmes de gestion stable et des classifications normalisées pour faciliter la mesure du progrès et l'analyse comparative.

1.4- La quête de concepts intégrateurs

Cette période peut être circonscrite dans le temps à partir des années 1980 jusqu'à nos jours. De fait, le contexte socio-économique très défavorable qui marque les décennies 1980 et 1990 entachées par le désaveu des entreprises en matière de RSE, suscite une volonté claire de rechercher désormais la consolidation et l'unification des approches qui paraissent de plus en plus divergentes que convergentes. Ce qui va susciter l'émergence et le développement des concepts nouveaux, notamment de « performance sociétale » de l'entreprise et de « *stakeholder* » dans un souci majeur de rechercher une théorie plus intégrative.

C'est ainsi que, les publications relatives au concept de performance sociétale de l'entreprise favorisent d'une part la mise en cohérence et d'autre part une convergence des approches théoriques jugées très hétérogènes par le passé. De fait, les précurseurs et adeptes de ce courant

¹³² Prakash SETHI, « Dimensions de la performance sociale des entreprises : un cadre analytique », *Revue de direction californienne*, vol.17, N°3, 1975, pp.58-64.

sont : CARROLL¹³³, WOOD¹³⁴ et SWANSON¹³⁵. Ces derniers ne jugent pas utile et nécessaire de s'appesantir sur l'établissement des critères de performances, encore moins d'évaluer la performance des démarches de RSE, mais trouvent plutôt urgent de proposer une synthèse des approches de « *corporate social responsibility* » (CSR).

Ces auteurs présentent dans leurs travaux la performance sociétale de l'entreprise comme un foisonnement de principes, de processus et de résultats. C'est dans cette logique que CARROLL¹³⁶ définit la performance sociétale de l'entreprise comme renvoyant à un jumelage de trois dimensions :

-Les principes de la responsabilité sociale mis en œuvre par l'entreprise correspondent aux « *attentes de la société envers l'entreprise sur les plans économique, légal, éthique et discrétionnaire* »¹³⁷ ;

-Les modes de réponses et les processus d'opérationnalisation. On trouve ici la deuxième cuvée de recherche autour du concept de « *responsiveness* » qui fait référence aux travaux sur l'évolution et la précision de la définition de la RSE ;

-L'ensemble des enjeux sociétaux connu sous le vocable anglais de « *social issues* » auxquels l'entreprise est confrontée.

Outre le caractère à la fois descriptif et synthétique reconnu au courant de recherche sur la performance sociale et financière de l'entreprise, il semble tout de même nécessaire et opportun de soulever la problématique du lien entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise.

¹³³ Archie CARROLL, "Corporate social responsibility: evolution of a definitional construction", *Business and society*, Vol.38, September 1999, pp.268-295.

¹³⁴ Donna WOOD, "Social issues in management: theory and research in corporate social performance", *Journal of management*, Vol.17, N°2, 1991, pp.383-406.

¹³⁵ Diane SWANSON, "Addressing a theoretical problem by reorienting the corporate social performance model", *Academy of management review*, Vol.20, N°1, 1995, pp. 278-302.

¹³⁶ Archie CARROLL, "A three-dimensional conceptual model of corporate performance", *Academy of management review*, Vol.4, N°4, 1979, pp.497-505.

¹³⁷ Archie CARROLL, *op. cit.*, 1979, p. 500.

1.4.1- Les enjeux sous-jacents à la mise en œuvre du lien entre performance économique et performance sociale de l'entreprise

La recherche de preuves empiriques attestant de l'existence d'un lien entre performance économique et engagements sociétaux s'inscrit dans un contexte théorique bien particulier où, à l'exception notable de MARGOLIS et WALSH¹³⁸, ce lien est rarement explicité par les auteurs.

En effet, depuis les travaux pionniers sur le sujet sous la conduite de MOSKOVITZ¹³⁹, un nombre important de travaux se sont appesantis à établir le lien statistique entre la performance sociale et la performance financière à instar du travail de GOND¹⁴⁰. Toutefois, ces travaux tendent à masquer à travers une surenchère de données et de références bibliographiques l'enjeu et la portée de cette problématique. De ce fait, la recherche d'un lien entre performance économique et performance sociale s'inscrit dans le cadre d'un paradigme largement dominant qui conçoit l'entreprise comme un « nœud de contrats » de contrats dont la vocation est de maximiser le profit de ses propriétaires¹⁴¹. Cette conception dominante de l'entreprise, nous l'avons plus haut, trouve son expression la plus emblématique dans la jurisprudence américaine qui, reconnaît depuis 1919¹⁴² qu'une entreprise doit prioritairement être gérée dans l'intérêt de ses actionnaires¹⁴³. Cette perception de l'entreprise se prolonge dans la science économique avec la théorie contractuelle de l'entreprise¹⁴⁴ qui stipule sans aucune forme d'ambiguïté que la vocation de l'entreprise est de maximiser le profit des actionnaires. Pour l'un des partisans de cette conception, tout engagement en faveur de pratiques socialement responsables est inapproprié et sous efficace¹⁴⁵.

En outre, les travaux qui tentent de mettre à jour un lien positif entre la performance économique et la performance sociale de l'entreprise adoptent un positionnement ambigu par rapport à ce paradigme. Ils considèrent en effet que, l'entreprise ne peut se contenter de maximiser le profit des actionnaires, elle doit aussi assumer des responsabilités sociétales qu'elle définit via un dialogue avec ses parties prenantes. Cependant, en cherchant l'existence d'un lien entre les

¹³⁸ Joshua MARGOLIS et James WALSH, "Misery loves companies: rethinking social initiatives by business", *Administrative science quarterly*, Vol.48, 2003, pp.268-305.

¹³⁹ Milton MOSKOVITZ, "Choosing socially responsible stocks", *Business and society review*, Vol.1, N°1, 1972, pp.71-75.

¹⁴⁰ Jean-Pascal GOND, « Construire la relation (positive) entre performance sociétale et financière sur le marché de l'ISR : de la performance à l'autoréalisation ? », *Revue d'économie financière*, Vol.85, 2006, pp. 63-79.

¹⁴¹ Milton FRIEDMAN, *op.cit.*, 1970; Michael JENSEN and William MECKLING, "Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure", *Journal of financial economics*, Vol.3, 1976, pp.305-360.

¹⁴² DODGEC. Ford Motor Company, 204 Mich, 459,170 N.W. 668 est une affaire dans laquelle la cour suprême du Michigan a statué qu'Henry FORD devait exploiter la Ford *Motor Company* dans l'intérêt de ses actionnaires plutôt que de manière caritative.

¹⁴³ Milton FRIEDMAN, *op. cit.*, 1970, p.271.

¹⁴⁴ Pierre-Yves GOMEZ, « Normalisation et gestion de la firme : une approche conventionnelle », *Revue d'économie industrielle*, Vol.75, N°1, 1996, pp.113-131.

¹⁴⁵ MARGOLIS et WALSH, *op. cit.*, 2003.

deux types de performances, ces travaux se révèlent finalement comme les meilleurs défenseurs du modèle dominant. Car ils montrent ou tendent à montrer que, la mise en œuvre de pratiques et stratégies socialement responsables peut se traduire par une amélioration de la performance économique. Cette posture intellectuelle qui consiste à simultanément affirmer que le modèle dominant de l'entreprise est défaillant mais que, la réparation volontaire de ces défaillances va se révéler en dernier analyse profitable nous semble étrange. De fait, cette posture intellectuelle qui simultanément blâme et renforce le modèle dominant est traduite par l'ancien secrétaire général des Nations Unies le ghanéen KOFI ANNAN pour qui : « *une convergence heureuse entre les intérêts des actionnaires et les attentes des parties prenantes de l'entreprise est possible* »¹⁴⁶.

Il nous apparaît au final que, les travaux qui tentent de mettre à jour l'existence d'une relation positive entre performance économique et performance sociale renforcent et ne contestent pas la vision contractuelle et maximisatrice de l'entreprise. La logique même de ces travaux tend à montrer que, la mise en œuvre de pratiques RSE est compatible avec la logique de maximisation de profit. Plus précisément, les ressources que l'entreprise consacre à la RSE sont appropriées et allouées efficacement. On a alors du mal à comprendre pourquoi de nombreux problèmes sociaux et environnementaux perdurent puisque l'entreprise a rationnellement intérêt à les intégrer. Ce courant est toujours d'actualité et continue de raviver les débats et les divisions entre ses partisans. Les adeptes de ce courant sont subdivisés en trois tendances. Une première qui est favorable à un lien positif¹⁴⁷, une deuxième tendance qui estime que ce lien est plutôt négatif¹⁴⁸ et une troisième tendance qui souligne que cette relation est neutre¹⁴⁹.

Cependant, comment présenter la RSE sans évoquer le développement durable en ce sens que, pour l'Union européenne la RSE désigne la contribution des entreprises au développement durable.

2- Développement durable : un concept voisin de la RSE

Dans l'acception « moderne », le concept de RSE est indissociable de celui de développement durable.

¹⁴⁶ KOFI ANNAN, 2001 ; cité par : MARGOLIS et WALSH, *op. cit.*, 2003, P. 273.

¹⁴⁷ Edward FREEMAN, *Strategic management: a stakeholder approach*, Boston, Pitman, 1984.

¹⁴⁸ Milton FRIEDMAN, *op. cit.*, 1970; Michael JENSEN et William MECKLING, *op. cit.*, 1976.

¹⁴⁹ Michel Capron et Françoise QUAIREL-LANOIZELEE, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La découverte, 2010.

2.1- La prise de conscience

C'est en 1972 lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement que, les hommes de science lancent un cri d'alarme à la communauté internationale concernant l'état d'épuisement des ressources naturelles de la planète. Et ce n'est qu'en 1987 que la commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite commission BRUNDTLAND qu'a été introduit et défini le concept de développement durable, dans son rapport « *our common future* » par madame GRO HARLEM BRUNDTLAND comme :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoin » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'apporter la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir¹⁵⁰.

Ce qui signifie que nos choix auront une résonance sur la vie de nos arrière-petits-enfants.

Le développement durable est associé à trois piliers, social, économique et environnemental qui sont interdépendants. Le développement durable cohabite avec le développement économique, le développement social et la protection environnementale. La conciliation de ces trois pôles est essentielle. Le développement durable est un projet de société et la RSE est la contribution de l'entreprise à ce projet. Ces concepts se situent sur deux niveaux différents. Alors que le concept de développement durable (DD) est un concept macroéconomique, la RSE est quant à elle la réponse des entreprises. L'entreprise doit montrer qu'elle est non seulement économiquement viable mais aussi socialement et environnementalement responsable. Ces responsabilités sont à engager vis-à-vis des différentes parties intéressées. Le DD vise un équilibre parfait et s'appuie sur une équité sociale, un développement économique et veille sur la préservation de l'environnement.

¹⁵⁰ Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Rapport BRUNDTLAND, Notre avenir à tous, Montréal, Editions du Fleuve/les publications du Québec, 1987 ; citée par : Karen DELCHET, *Qu'est-ce que le développement durable ?*, Paris, Afnor, 2003, p.3, ISBN : 2-12-505086-2.

2.1.1- Les différents piliers du développement durable

Le développement durable compte trois piliers que sont : économique, social et environnemental.

- **Le pilier économique**

L'économie est un instrument au service du développement humain. Par conséquent, le développement durable n'exclut pas la poursuite de la croissance (l'augmentation de la production de biens et de services), pour répondre aux besoins des générations présentes et futures. Toutefois, le développement durable promet une gestion saine et durable sans préjudice pour l'environnement et le social.

- **Le pilier social**

Le développement durable vise à assurer la cohésion sociale en veillant à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au partage équitable des revenus et des services, à une répartition équitable de la richesse en fonction de la contribution de chacun.

- **Le pilier environnemental**

Le développement durable vise la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain. Il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme en réduisant leur surexploitation, les nuisances, la défiguration des paysages, l'exploitation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. Comme exemples nous pouvons citer : la réduction des déchets polluants atmosphère, la protection de la biodiversité et des forêts, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé.

2.2- La mobilisation

En 1992, le sommet de la terre, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) réunit à Rio de Janeiro 178 pays ainsi que 110 chefs d'Etat et de gouvernement marqué par : « la déclaration de Rio » et ses 27 principes qui placent en premier lieu les êtres humains au centre des préoccupations et l'adoption des recommandations d'un programme d'action pour le vingt-unième siècle : « l'agenda 21 ».

Egalement appelé « action 21 », l'agenda 21 est le texte « pilier » du développement durable. C'est un plan d'action global conçu pour aider les gouvernements, les institutions ainsi que les acteurs économiques et sociaux dans la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement reposant sur la préservation de l'environnement mais aussi sur la lutte contre les inégalités. Il est constitué de 40 chapitres abordant chacun une thématique particulière. Trois autres textes ont

également été adoptés lors de cette conférence : la convention sur la diversité, la convention sur les changements climatiques, ainsi qu'un texte sur les forêts.

Cet engagement planétaire a marqué l'avènement du concept de développement durable qui se trouve dès lors comme une référence incontournable dans les conférences internationales.

En 1997, l'assemblée générale des Nations Unies, réunit à New York a établi un premier bilan assez négatif du sommet de Rio. Bilan selon lequel, l'environnement s'est encore dégradé et la prise de conscience effective lors du sommet de la terre n'a pas suivi d'actions concrètes. De fait, nous notons tout de même que, ces réunions internationales sont l'occasion de signifier l'importance du développement durable face à des enjeux planétaires aussi bien humains qu'environnementaux.

L'année 2000 quant à elle est marquée par l'adoption des objectifs de réduction de la pauvreté par les Nations Unies : « la déclaration du millénaire ». Cette déclaration comporte huit objectifs fixés pour 2015 dont six sont liés à la RSE. Il s'agit : d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer une éducation primaire pour tous, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer un environnement durable et enfin de mettre en place un partenariat durable pour l'environnement.

En 2002, le sommet mondial sur le développement durable encore appelé « Rio +10 » s'est tenu à Johannesburg. Ici, bilans et nouveaux engagements sont au programme. Mais, ils n'ont pas répondu aux nombreuses attentes. Ce sommet laisse un goût amer aux participants. C'est dans ce sens que Karen DELCHET affirme que : « *le plan d'action adopté est insuffisant, les objectifs sont énumérés avec trop de légèreté ou de rapidité, et trop souvent sans moyens* »¹⁵¹. Outre cette déception due en particulier au manque d'ambition du plan d'action, ce sommet est l'occasion pour les entreprises de montrer leurs efforts et leurs engagements en faveur du développement durable.

C'est ainsi que, le plan d'action invite les firmes à travailler ensemble dans le cadre d'organisations professionnelles type ISO (*international organisation for standardisation*) et à s'appuyer sur des outils déjà disponibles comme la « *Global Reporting initiative* » (GRI). Ce dernier fournit aux entreprises des indicateurs de développement durable à la fois transparents et efficaces.

¹⁵¹ Karen DELCHET, *op.cit.*, 2003, p.9.

Après les scientifiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et les Etats, ce sont les entreprises qui doivent s'engager pleinement sur la voie du progrès que constitue le développement durable. Toutefois, il est à noter que la mise en œuvre effective des principes du développement durable entraîne inéluctablement le développement local.

3- Brève présentation du développement local

Variante du concept de développement, le développement local aussi appelé développement à la base est « *une stratégie de développement orienté vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe* »¹⁵². En fait pour LEUMAKO, « *le développement local donne la priorité à la base et permet de mettre sur pied des politiques qui donnent une place importante à la localité, en facilitant la promotion des initiatives locales dont la finalité est la réduction de la pauvreté* »¹⁵³. Dans ce même ordre d'idées, l'on peut dire que c'est le pari de l'intelligence collective, c'est le refus de suivre passivement des scénarios écrits dans d'autres lieux, c'est la volonté d'agir collectivement pour ne plus subir mais pour reprendre en mains son avenir. Il est une forme de développement qui se réalise dans un milieu précis nommé la « local ». Cette notion de local varie en fonction de la posture théorique qui est celle de l'acteur. Dans cette visée, le local fait généralement référence aux termes d'espace, de territoire, de communauté par rapport à un autre plus large qu'on peut désigner le « global ». Ainsi, le local est donc un contexte territorial précis et concis dans lequel les individus développent des rapports mécaniques au sens de DURKHEIM favorables au développement local. Néanmoins, il existe un grand flou dès lors qu'on évoque le concept de développement local. D'où l'intérêt de présenter l'émergence de cette notion et quelques approches liées à ce concept.

3.1- L'émergence de la notion de développement local

Le développement local ou communautaire a connu ses premières expériences dans différents « arrière-pays » durant les années 1970¹⁵⁴. Dans la même perspective, THOENIG et URFALINO soutiennent que, depuis le déclenchement de la crise économique des années 1970, les modes d'intervention et de gestion du territoire par l'Etat français ont changé. Les élites dirigeantes ont ainsi admis l'idée selon laquelle il fallait inventer des formes de développement

¹⁵² Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Développement local : concepts, stratégies et benchmarking, septembre 2011, n°33/DGVSEES/2011, p.7.

¹⁵³ Jeannette LEUMAKO, *op.cit.*, Mars 2016, p.50.

¹⁵⁴ André JOYAL, « Le développement local : un intérêt qui n'en démord pas », *Revue internationale P.M.E.*, Vol.3, N°2, 1990, pp.249-256, p. 252.

adaptées à chaque situation¹⁵⁵, avec une compréhension nouvelle de la notion de développement fondée sur « la dévolution des pouvoirs à la base »¹⁵⁶. Il suppose comme le relève les Nations Unies, l'ensemble des procédés par lesquels les habitants d'un pays unissent leurs efforts à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des collectivités, d'associer ces collectivités à la vie de la nation et de leur permettre de contribuer sans réserve aux progrès du pays¹⁵⁷. De fait, le développement local désigne ce processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. En effet, cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Dès lors, quelles sont les différentes conceptions du développement local ?

3.2- L'entrée en scène des approches localistes du développement

Les réflexions sur le développement local sont nées dans les territoires ruraux marginalisés, enclavés, oubliés par les mesures nationales de soutien à la croissance et d'aménagement. C'est dans ce sens que LEVESQUE soutient que, « *la vision mise de l'avant par l'Etat est celle d'un développement « du haut vers le bas », d'un développement dont les objectifs sont ceux de la standardisation, de l'uniformisation, de l'accès universel* »¹⁵⁸. Dans la même lignée LEUMAKO affirme que, ces approches descendantes ne produisent pas les effets escomptés surtout en milieu rural où on remarque une véritable stagnation¹⁵⁹. En fait, pour ce qui concerne les sociétés contemporaines complexes, la planification par le haut se révèle inadéquate et doit être remplacée par une planification décentralisée, contrôlée par les acteurs locaux. Le développement local va de pair avec une vision qui reconnaît aux citoyens et aux acteurs la possibilité de se réappropriier les identités¹⁶⁰. Il ressort la nécessité de penser un développement spécifique à chaque territoire avec la participation active des populations au processus du changement social, tout en attribuant un rôle important à l'Etat ou à tout organisme extérieur en vue d'améliorer les conditions économiques, sociales et environnementales des populations. Pour Bernard PECQUEUR, le développement local désigne le processus qui substitue le développement par le haut.¹⁶¹

¹⁵⁵ Dominique Lorrain, Jean-Claude THOENIG and Philippe URFALINO, « Does local politics matter », *Revue des sciences sociales du politique*, Vol.8, N°7, 1989, pp. 115-123, p. 116.

¹⁵⁶ Jeannette LEUMAKO, *idem.*, p.51.

¹⁵⁷ Yao ASSOGBA, *Développement communautaire en Afrique. Comprendre la dynamique des populations*, Québec, les presses de l'université Laval, 2008, p.19.

¹⁵⁸ Benoît LEVESQUE, *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement*, Etudes théoriques, Février 1999, p.4.

¹⁵⁹ *ibid.*, p.51.

¹⁶⁰ Pierre HAMEL, *Développement local : une nouvelle culture politique*, Paris, Espace-temps, 1990, p.45.

¹⁶¹ Bernard PECQUEUR, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *L'économie politique*, Vol.33, N°1, 2007, pp.41-52, p.42.

De ce qui précède il découle que les notions de RSE, développement durable et développement local sont constitutives d'un ensemble plus complet. Toutefois, qu'en est-il du lien entre la RSE et le développement local ?

II- LIENS ENTRE LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

De nos jours, la contribution des entreprises au développement des territoires où elles sont implantées est devenue une préoccupation majeure. L'entreprise ne doit plus se préoccuper seulement des bénéfices financiers pour ses actionnaires mais elle doit aussi être un des vecteurs de création de richesses et de redistribution des richesses dans leur territoire de localisation. C'est dans ce sens que BENGRIK et al. soutiennent que « *les exigences de responsabilité sociale conduisent les entreprises à s'engager davantage au profit du respect des communautés et du développement de leurs territoires d'implantation en incluant les éléments de la performance sociale* »¹⁶². Pour ces auteurs, nombreuses sont les entreprises qui se sont engagées dans les démarches qualifiées de socialement responsables afin de protéger leur réputation et leur image vis-à-vis de leurs parties prenantes. D'où l'émergence du concept de la RSE. En effet, cette responsabilité s'inscrit dans une politique de développement durable qui a pour objet l'amélioration du bien-être de l'humanité et la recherche des performances, y compris la performance sociale. La préoccupation des entreprises envers leurs environnements les a mené à intégrer dans leurs stratégies des objectifs d'ordre social, environnemental et de gouvernance dans le façonnage de leurs opérations économiques. Cela en mettant en œuvre des changements concrets relatifs aux différents aspects de leurs plans d'action, comme la recherche et le développement, notamment le développement territorial. De fait, les entreprises reconnaissent d'emblée les avantages liés à l'amélioration de leur relation avec la communauté et les parties prenantes locales, ce qui justifie le fait que, l'entreprise tente toujours de dévoiler son engagement dans la politique RSE vis-à-vis du territoire afin de prouver son empreinte sociale. Cette orientation s'inscrit selon BENGRIK¹⁶³ dans la perspective d'ancrage territorial qui constitue l'une des politiques de la RSE menant les entreprises vers la voie de la performance.

1- De la RSE à la contribution au développement local

La responsabilité sociale des entreprises outrepassé leurs obligations légales et leur permet une meilleure conciliation des intérêts économiques et non économiques tout en favorisant leurs

¹⁶² Mustapha BENGRIK et al., « Etude de l'impact de l'ancrage territorial sur la performance sociale des entreprises : une analyse sous l'angle de la RSE », *Revue française d'économie et de gestion*, Vol.4, N°2, 2023, pp.232-255, p.233.

¹⁶³ Mustapha BENGRIK, *op. cit.*, p.234.

actions sociales. De fait, la période actuelle invite les entreprises à resonger leurs relations avec le territoire. Notamment en termes de leur contribution à son rayonnement, car au final c'est bel et bien le lieu où elles s'améliorent et se développent de jour en jour. Par ailleurs selon PERSAIS¹⁶⁴, nombreuses sont les entreprises qui ont décidées de s'éloigner de toute attitude opportuniste de nomadisme, ou alors de délocalisation d'affaires productives afin d'avoir ce rapport harmonieux vis-à-vis du territoire et participer au fondement d'un « monde équilibré ».

En outre, la démarche RSE amène les entreprises à adopter le concept de partage de valeur et à enrichir leur problématique à d'autres aspects dépassant les volets économiques et financiers. Cet enrichissement peut mener à la satisfaction des parties prenantes exigeant une certaine prise en compte des dimensions environnementales, sociales et vaillant au développement des communautés locales autochtones environnantes. En partant de cette définition qui considère la RSE comme étant la contribution des entreprises pour l'atteinte des objectifs du développement durable, la norme correspondante à la RSE (ISO 26000) stipule que pour parler du développement durable, une certaine implication et participation à l'essor d'une communauté locale s'impose, en d'autres termes que cela fait partie intégrante de l'esprit de la RSE. En effet, la participation de l'entreprise au développement local et à la dynamique de la communauté locale peuvent lui être bénéfique dans la mesure où elle peut bénéficier des différents avantages qui en résultent (la vente de son image de marque au plan national et international, l'amélioration de ses rendements économiques dans le moyen et le long terme...). Toutefois, le maintien du dialogue avec les communautés locales confirme la motivation de l'entreprise à s'ancrer territorialement.

2- La RSE : une opportunité pour redéployer l'ancrage territorial en faveur de la performance de l'entreprise

Des travaux axés sur la responsabilité sociale des entreprises ont prouvé que l'engagement de ces dernières dans le territoire répond souvent à des objectifs économiques et sociaux, via l'optimisation des conséquences économiques locales en relation avec son exercice. En effet, cet engagement leur permet de gérer des situations conflictuelles locales, d'atteindre leurs objectifs commerciaux sur le plan local et de tirer profit de la proximité qui leur permettra de trouver aisément des dispositifs territoriaux d'innovation. D'ores et déjà, ces entreprises arrivent à exprimer leur rapport vis-à-vis du territoire à travers des stratégies de responsabilité sociale.

¹⁶⁴ Éric PERSAIS, « L'impact de l'ancrage territorial sur le business model. Le cas du label origine France garantie », *Management international*, Vol.20, N°4, 2016, pp. 75-89.

Selon COURNAC¹⁶⁵, il existe quatre formes d'engagement territorial qui sont : la forme « RSE- réglementation territoire » qui repose sur le respect des réglementations locales et la participation de l'entreprise au développement territorial. En fait, cette forme est une démarche sociétale dans laquelle le territoire est perçu comme un espace économique et règlementé.

La deuxième forme est appelée « RSE- maîtrise d'impact », celle-ci place au centre d'intérêt les différentes externalités (négatives et positives) induites par l'activité. Cette démarche est conduite par les différentes parties prenantes locales. A ce niveau, les entreprises traitent ces dernières d'une manière personnalisée en ajustant leur comportement à une situation précise, qu'elle soit institutionnelle, économique ou sociale.

La troisième forme est la « RSE-coopération territoire », ici, le territoire est considéré par l'entreprise comme l'espace dans lequel se fondent les relations économiques marchandes ou non marchandes avec les partenaires locaux. Cette forme comprend à la fois les enjeux stratégiques des organisations et ceux du développement local, elle est basée sur le principe de co-construction commune qui a pour but ultime la réalisation d'un profit pour toutes les parties concernées.

La quatrième forme vise le développement durable du territoire, il s'agit de la « RSE-développement territorial durable ». Pour l'entreprise, le territoire représente le meilleur endroit pour mettre en œuvre les principes du développement durable.

A partir de l'analyse de ces différentes formes, nous pouvons soutenir que, le local est devenu le nouvel échelon de l'ancrage territorial de l'entreprise. D'autant plus que, la sensibilité des entreprises au territoire peut être vue comme un levier qui leur permet d'échanger, de coopérer, de réduire l'incertitude liée à l'ancrage, de résoudre des problèmes, de bâtir une stratégie adéquate et complète qui influence leur performance. Ainsi, cette sensibilité peut aider d'après BOUSQUET et al.¹⁶⁶ à consolider la durabilité des avantages concurrentiels propres à l'entreprise et permettre à cette dernière de gagner en termes de légitimité locale et supra locale.

De l'analyse précédente il ressort que la responsabilité sociale des entreprises et le développement local sont deux concepts complexes qui ont nourri des débats intellectuels dès les années 1950 pour l'un et dès les années 1970 pour l'autre. Toutefois, il s'agit de deux notions mutuellement inclusives essentielles pour l'émancipation des entreprises et du territoire local

¹⁶⁵ Anne COURNAC, *La responsabilité sociale de l'entreprise multinationale à l'égard de ses territoires d'implantation*, Thèse de doctorat en science de gestion, Université de Pau et les pays de l'Adour, Novembre 2013.

¹⁶⁶ Philippe BOUSQUET et al., « Résilience et environnement : penser les changements socio-écologiques », *Science journal*, 2014, pp. 493-495.

dans ce village planétaire où nous vivons. Cependant, qu'en est-il de la place accordée à la RSE par la société industrielle de Mbang ?

CHAPITRE II

LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM

« L'exploitation forestière industrielle et la transformation des grumes, sources de revenus pour les économies nationales, n'engendrent pas toujours le développement économique espéré au profit des populations locales »¹⁶⁷.

A l'heure actuelle où le développement durable, l'économie verte, l'économie positive et le management responsable sont des concepts qui s'imposent au quotidien de toute structures et organisation, et suite aussi aux grandes transformations sociales et économiques, aux évolutions des nouveaux modes d'intégration aux activités des entreprises, et des besoins et attentes des différents partenaires, les déterminants de la « performance globale » de l'entreprise ont beaucoup évolué de la prise en compte des indicateurs économiques et financiers, vers l'intégration des indicateurs sociaux et sociétaux ; leur objectif est de rendre l'entreprise plus performante en s'engageant dans le champ sociétal et en menant des actions et interventions à finalité sociale. Il s'agit en d'autres termes de dépasser les simples considérations économiques et financières traditionnelles vers des considérations sociales et environnementales, d'où l'apparition de la RSE « moderne ». Toutefois, la présentation de la SIM et l'intérêt accordé à la RSE par cette dernière semblent retenir notre attention dans cette section.

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE MBANG (SIM)

La SIM est d'une société qui fait dans l'exploitation forestière, la transformation industrielle du bois et la commercialisation du bois débité. C'est une société anonyme avec un capital social de 676 670 000 F CFA, elle emploie 1124 individus et dont le siège se trouve à Yaoundé. Cette société est agréée à la profession d'exploitant forestier par l'arrêté n° 184/ CAB/ PM du 07 Décembre 1998. Sa scierie de Yaoundé occupe une superficie de « 10ha 500a 60 ca ». Elle comporte un bloc administratif ; un hangar en matériaux définitifs qui abrite divers équipements de première transformation de bois et un parc à grume de 5ha 800a. Dans le cadre de l'augmentation de sa capacité de stockage de la matière première, la SIM a obtenu du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) en date du 21 Juillet 2008, une autorisation d'ouverture d'un

¹⁶⁷ Richard EBA'A ATYI et Marie MBALA, « La « bonne gestion forestière » normes et résultats escomptés en matière de durabilité », In Robert NASI et al. (dir.), *op.cit.*, p.12.

parc de rupture de bois à Simbock dans l'arrondissement de Yaoundé VI, département du Mfoundi¹⁶⁸.

1- Historique de la société industrielle de Mbang

La société industrielle de Mbang (SIM) S.A a été créée le 28 Novembre 1995 par les promoteurs italiens constitués des trois sociétés suivantes : la société des participations africaines détenant 40% des actions ; la société Bournville Ltd détenant aussi 40% des actions et la société Piarottogno SPA détenant 10% des actions.

A sa création, la SIM faisait partie du groupe Rougier de Mbang et avait pour dirigeants Giuliano DASSI comme président du conseil d'administration et Eugenio MATARAZZI comme directeur général. En effet, suite à l'éclatement du groupe Rougier, DASSI a hérité de la SIM qui a été rachetée à son tour à 99,4% par la transformation intégrée de bois(TIB) le premier Juin 1998. Le 07 Décembre 1998, la SIM obtient l'agrément à la profession d'exploitant forestier par arrêté n° 184/CAB/ PM. Pendant quelques années, la TIB et la SIM ont fonctionné en partenariat. La SIM fournissant le bois à la TIB pour transformation jusqu'au 10 février 2004, date à laquelle il y'a eu fusion par absorption de la TIB par la SIM. L'unité de transformation de bois de la SIM de Yaoundé a été implantée sur le site actuel en 1997 et occupe une superficie totale de 11ha 22a 33ca. Il est important de noter qu'avant l'implantation de la scierie, ce site n'avait pas fait l'objet d'aménagement particulier et était une forêt riche¹⁶⁹.

2- Localisation de la SIM

L'unité de transformation de bois de la SIM est située dans la région du centre, département du Mfoundi, arrondissement de Yaoundé troisième au quartier Ahala II, à proximité de la zone industrielle MAGZI (mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles) de Yaoundé sud. Elle est située à environ 685m d'altitude et se situe entre 3°47'39'' et 3°47'39'' de latitude Nord et entre 11°29'05'' et 11°29'15'' de longitude Est¹⁷⁰.

Le site occupé par la SIM a une forme de plateau entouré d'une clôture en bois d'environ 2,5 mètres de hauteur. Il est limité :

- Au Nord par la route nationale n°3 reliant Yaoundé à Douala et plus loin par le bloc 4 du quartier Ahala II ;

¹⁶⁸ Voir sur : www.sim-cmr.net>qui, consulté le 17 Mai 2022 à 21h 23min.

¹⁶⁹ *Rainbow environment consult*, Audit environnemental de l'unité de transformation de bois de la SIM-Yaoundé, Mai 2011, p. 16.

¹⁷⁰ *ibid.*

- Au Sud par les champs de vivriers et un drain qui collecte une partie des eaux du site pour les déverser dans la zone marécageuse située à proximité dans les bas-fonds ;
- A l'Ouest par la voie d'accès au site longue d'environ 570 mètres et qui sépare le site de la zone marécageuse dont la végétation principale est constituée de raphias ;
- A l'Est par une zone d'habitation dont les concessions sont juxtaposées à la clôture de l'entreprise¹⁷¹.

II- LES ACTIONS RSE DE LA SIM

La commission des communautés européenne présente la responsabilité sociale des entreprises comme relevant d'une démarche volontaire par laquelle ce sont les entreprises elles-mêmes qui, tenant compte des enjeux sociétaux de plus en plus importants de leurs activités, s'imposent un certain nombre de règles :

La responsabilité sociale des entreprises (RSE), dit la commission, est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Les entreprises ont un comportement socialement responsable lorsqu'elles vont au-delà des exigences légales minimales et des obligations imposées par les conventions collectives pour répondre à des besoins sociétaux¹⁷².

Abondant dans le même sens, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont présentés comme énonçant des « principes et des normes volontaires de comportement responsable des entreprises dans le respect des lois applicables »¹⁷³. Le caractère volontaire du respect de ces principes est par ailleurs souligné : « le respect des principes directeurs par les entreprises est volontaire et n'a pas un caractère obligatoire »¹⁷⁴. Dès lors, l'organisation socialement responsable se présente comme un acteur socio-économique, dont les finalités, les stratégies, les organisations, les performances et les valeurs culturelles sont d'ordres à la fois sociale, environnementale et économique¹⁷⁵.

¹⁷¹ *ibidem*.

¹⁷² Ernest-Marie MBANDA, « Les enjeux éthiques de la RSE : entre hard law et soft law », In Ludovic LADO et al., *op.cit.*, 2012, p. 268.

¹⁷³ Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, OCDE, 2008, p. 13, ISBN : 978-92-64-05598-8.

¹⁷⁴ *ibid*.

¹⁷⁵ Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN, « Introduction : les études de cas au service de la RSE », IN Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN, *op.cit.*, p.9.

1- Les actions de la SIM au plan social

Le volet social de la RSE concerne la mise en œuvre de l'équité entre les êtres humains, tout en préservant une certaine diversité notamment dans le respect des cultures. L'équité nous renvoie ici aux problématiques Nord/Sud d'une part, mais aussi à la lutte contre la pauvreté d'autre part, ce problème n'étant pas toujours lié à ces considérations géographiques. Cependant, l'équité entre les hommes signifie aussi entre générations, le développement durable intégrant une vision à long terme pour répondre aux besoins des générations futures¹⁷⁶. C'est dans cette visée que Rodrigue TEDJIO nous renseigne que : « *tous les employés de la SIM sont affiliés à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), les cotisations sont régulièrement versées et couvrent trois types de risques : l'accident de travail, les allocations familiales et la pension d'invalidité mais aussi la vieillesse et les décès* »¹⁷⁷. Il poursuit en soutenant que : « *lors de l'audit environnemental de l'unité de transformation de bois de la SIM-Yaoundé, les populations ont effectivement pris part* ». Pour Rodrigue TEDJIO,

Le VIH/SIDA ne représente pas une contrainte à l'embauche, en ce sens que nous travaillons avec plusieurs personnes positives au VIH/SIDA. En ce qui concerne la stigmatisation, c'est stigmatisation zéro à la SIM, en plus l'environnement du travail est sécurisé et les employés sont formés en matière de santé et de sécurité au travail.

Pour ce responsable de la SIM, cette structure est une organisation qui ne prend pas en considération l'état de santé des employés atteints du VIH à l'embauche. C'est une entreprise où la discrimination n'a pas sa place. Cette société vise l'amélioration du milieu de travail des employés et veille à la sécurité et la formation de ces derniers. Or dans les faits, l'activité de transformation de bois est un travail qui nécessite beaucoup d'efforts physiques. Lorsqu'on sait qu'une personne atteinte du VIH ne peut pas forcément avoir les mêmes rendements qu'une personne « saine », ce qui représente un manque à gagner pour l'entreprise.

En outre, il soutient qu'il existe deux syndicats à la SIM (la SODIC et USLC : union des syndicats libres du Cameroun). Dans cette perspective Ernest ESSONO affirme que, « *dans ses débuts, la société industrielle de Mbang nous soutenait en cas de décès d'une élite de cette localité avec des dons en argent à hauteur de 200 mille F CFA* »¹⁷⁸. Ce qui nous amène à dire que, la SIM dans ses débuts s'est battue pour gagner la confiance des élites de cette communauté et vendre une

¹⁷⁶ Karen DELCHET, *op.cit.*, p.13.

¹⁷⁷ Rodrigue TEDJIO, Socio-environmentaliste de la SIM, Entretien en date du 17 Janvier 2022 à la SIM à Ahala II.

¹⁷⁸ Ernest ESSONO, Chef de bloc n° 01 et secrétaire général de la chefferie traditionnelle de 3^{ème} degrés à Ahala II, Entretien en date du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

image positive de cette structure. Dans cette même logique, l'on retrouve à l'intérieur de cette structure une infirmerie et quelques extincteurs au mur comme l'illustrent les images 1 et 2.

Image 1 : La présence d'une infirmerie à la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.



Source : enquête de terrain du 17 Janvier 2022.

L'image 1 présente une infirmerie servant aux premiers soins en cas d'accident

Image 2 : Présence d'un extincteur au mur à l'intérieur de la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.



Source : enquête de terrain du 17 Janvier 2022.

L'image 2 présente un extincteur utile en cas d'incendie.

Toutefois, la RSE ne se limitant pas au plan social, nous allons présenter dans les lignes qui suivent le pilier environnemental.

2- Les mérites de la SIM au plan environnemental

L'opposition entre le développement et l'environnement résulte trop souvent de l'idée préconçue selon laquelle, la préservation de la nature « coûte cher » et de ce fait ne contribue pas à la croissance. Cependant, les équilibres naturels étant les fondements mêmes de l'humanité, cet à priori doit être dépassé. De fait, la dépollution et la gestion des catastrophes liées à l'activité humaine reviennent beaucoup plus cher que la prévention et la gestion en amont des problèmes. Aussi, les ressources naturelles comme l'eau, l'air, les combustibles fossiles..., sont nécessaires aux activités industrielles. L'augmentation de leur coût dans les années à venir du fait de leur raréfaction risque d'avantager les organisations au comportement préventif. Dès lors, la gestion et la préservation de l'environnement deviennent une priorité¹⁷⁹. Dans le même esprit, Rodrigue TEDJIO déclare que, « *à travers la chaudière nous utilisons une partie de la sciure de bois de la scierie pour la production de la chaleur qui alimente le séchoir* »¹⁸⁰. Dans la même veine, NENYENG ATSAMA nous renseigne que, « *les déchets de bois sont vendus aux établissements menuiserie TAKAM pour recyclage* »¹⁸¹. TAMBA NGANTI¹⁸² quant à elle reconnaît que, « *la SIM a fait réaliser l'audit environnemental* ». De même que Loger ETOUNDI¹⁸³ qui soutient que « *les rassemblements se sont faits dans sa cours* ». Il soutient aussi que, « *il y'a eu des améliorations en ce qui concerne les fuites de sciures de bois dans la nature, mais nous continuons à souffrir de ce problème* ». D'où le sens de cette déclaration, « *ils ont amélioré la canalisation des sciures, mais ils l'ont mal fait. Car la poussière de bois continue à s'échapper dans la nature* »¹⁸⁴. Sur ce plan, les efforts effectués visent la protection de l'environnement et l'économie de l'énergie à travers l'utilisation de la sciure pour la production de l'énergie nécessaire au fonctionnement du séchoir de cette structure. De fait, même si cette sciure est mal canalisée, l'effort est quand-même louable et beaucoup reste à faire. Ainsi, la RSE étant essentiellement constituée de trois volets

¹⁷⁹ Karen DELCHET, *op.cit.*, p.11.

¹⁸⁰ Rodrigue TEDJIO, Socio-environmentaliste de la SIM, Entretien en date du 17 Janvier 2022 à la SIM à Ahala II.

¹⁸¹ André Christian NENYENG ATSAMA, Ouvrier à la SIM, Entretien en date du 25 Janvier 2022 au lieu-dit barrière Ahala II.

¹⁸² Isidore Ortance TAMBA NGANTI, Chef service des plans de gestion environnementale à la délégation régionale de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable du centre-Yaoundé, entretien en date du 24 Janvier 2022 à la délégation régionale au quartier Bastos Yaoundé.

¹⁸³ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n° 08 Ahala II, lieu-dit Ezala Yaoundé 3^{ème}, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à Ahala II.

¹⁸⁴ *ibid.*

d'après Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN¹⁸⁵, il nous reste de présenter le volet économique de la RSE.

3- Mérites de la SIM au plan économique

L'économie est le moteur du développement. Cependant, ce développement ne peut se faire sans ressource humaine, ni ressource naturelle. Afin de continuer à être au service du développement, l'économie doit donc prendre en compte : les paramètres environnementaux (à travers des concepts ou des outils tels que les systèmes de management environnementaux, l'écoconception...) et les paramètres sociaux (comme les indicateurs de gestion des ressources humaines...). Aujourd'hui, notre mode de développement est fondé sur une comptabilité qui ne permet pas une visibilité financière des catastrophes humaines et naturelles. Il devient nécessaire d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux. Autrement dit, de penser en coût global¹⁸⁶. C'est dans cette logique que Rodrigue TEDJIO nous renseigne que, « *tous les employés de la SIM ont un salaire mensuel et des primes et avantages divers* »¹⁸⁷. Dans cette perspective, Paulin ESSONO soutient que :

*La SIM à travers ses activités contribue à l'épanouissement des populations en ce sens qu'elle paie des impôts, elle crée des emplois directs et indirects. Pour ce qui est des emplois indirects nous faisons référence aux individus qui utilisent les déchets de bois pour faire du charbon et les individus qui font dans les dépôts de bois*¹⁸⁸.

De ces propos l'on retient que la SIM grâce à son activité contribue au produit intérieur brut (PIB) du pays, emploie les jeunes camerounais directement ou indirectement. Dans cette lignée Ernest ESSONO affirme : « *à un moment donné quelques enfants du village ont été employés par la SIM* »¹⁸⁹.

De ce qui précède, quelques actions en faveur de la RSE sont observées. Néanmoins, il existe quelques limites à relever.

¹⁸⁵ Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN, « Introduction : les études de cas au service de la RSE », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile Uzan, *op.cit.*, p.10.

¹⁸⁶ Karen DELCHET, *op.cit.*, p.14.

¹⁸⁷ Rodrigue TEDJIO, socio-environmentaliste de la SIM, Entretien en date du 17 Janvier 2022 à la SIM à Ahala II.

¹⁸⁸ Jules Paulin ESSONO, Sous-directeur de la transformation du bois au ministère des Forêts et de la Faune, Entretien en date du 15 Décembre 2021 au ministère des forêts et de la faune au carrefour Hilton Yaoundé.

¹⁸⁹ Ernest ESSONO, Chef de bloc n° 01 Ahala II, Entretien du 16 Décembre 2021 à Ahala.

III- LES LIMITES DE LA SIM EN MATIERE DE RSE

Sur la base des observations faites et des entretiens menés, le constat selon lequel la SIM s'intéresse très peu aux exigences de la RSE dans le cadre de l'exercice de ses activités de transformation de bois se dégage. Ce constat du peu d'engouement de la SIM en faveur de la RSE se manifeste tant à l'intérieur de cette société qu'à l'extérieur.

1- Les facteurs internes attestant de l'intérêt minime en faveur de la RSE

Ces facteurs sont ceux renvoyant à l'environnement intérieur de la société industrielle de Mbang.

1.1- La SIM et la spoliation foncière

De l'avis d'Etienne LE ROY,

Le foncier est l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive de capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlement des conflits) puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts¹⁹⁰.

De fait, nous ne nous intéressons ici qu'aux facteurs juridiques, autant dire, aux normes d'appropriation et aux modalités de règlement des conflits. En effet, la gestion foncière dans l'arrondissement de Yaoundé III, comme partout ailleurs au Cameroun est régie par le droit traditionnel et la loi foncière de 1974 avec ses différentes ordonnances (n° 74-1, 74-2 et 74-3).

« Traditionnellement, la propriété foncière chez les autochtones Ewondo est détenue par les familles et s'acquiert par héritage, par legs ou alors pour avoir été le premier à s'y installer »¹⁹¹.

En fait, l'extension de la ville de Yaoundé a contribué à renforcer l'intérêt des populations autochtones pour la terre ainsi que la spéculation foncière. C'est ainsi que les phénomènes de vente

¹⁹⁰ Etienne LE ROY, « Introduction générale », in LE BRIS, LE ROY et MATHIEU (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, p. 13 ; cité par : Claude ABE, « La reconnaissance de la juridicité des pratiques d'appropriation des ressources foncières des pygmées du Sud-Cameroun à l'épreuve du monisme juridique et des mutations transactionnelles avec les communautés locales », In Alain Didier OLINGA et al. (dir.), *Peuples autochtones, communautés locales et ressources naturelles en Afrique Centrale : quels droits ? quelles mesures de protection ? quel(s) rôle(s) pour les défenseurs de l'environnement*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, Septembre 2018, p.16.

¹⁹¹ Ernest ESSONO, chef de bloc n°1 à Ahala II, par ailleurs secrétaire général à la chefferie traditionnelle de troisième degré d'Ahala II, entretien en date du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

de terrain, d'acquisition de titre foncier, de lotissement ainsi que les litiges y relatifs ont eu dans un passé récent une grande ampleur dans la zone d'Ahala II.

L'acquisition des terres pour l'installation des infrastructures communautaires (institutions éducatives, forages, églises, etc.) se fait de façon concertée entre les chefs de familles et le chef du village. De même, la décision de vente ou de location de terrain à des allogènes ou à des industriels est négociée au sein de chacune des familles et confirmée par le chef du village. Pour ce qui concerne la SIM, le terrain sur lequel elle est installée lui a été vendu¹⁹².

Loger ETOUNDI nous renseigne que :

Le terrain sur lequel est établi la scierie de la SIM couvre une superficie totale d'environ 11 hectares subdivisée en deux entités dont, la première d'environ 10 hectares a été acquise normalement avec l'adhésion des propriétaires et appartient à la SIM. La deuxième entité quant à elle d'une superficie d'environ un hectare, a été obtenue d'une manière illégale et illégitime. La SIM a empiété sur les propriétés privées des familles riveraines et c'est suite aux multiples plaintes que les autorités administratives, communales et traditionnelles ont effectué des descentes sur le terrain en vue de trouver un compromis au problème. Ce qui fait que la procédure d'obtention du titre foncier complémentaire par la SIM est encore en cours. Car les populations ont cédé leurs terres à la SIM malgré elles, à cause de la puissance de la SIM¹⁹³.

Au regard de ces propos, l'on note que la SIM a usé de ruse pour s'accaparer les terres des riverains. Stratagème contraire à ce que prône la réglementation en vigueur en la matière. De fait, cet esprit d'irresponsabilité qui anime les responsables de la SIM les amène à vouloir déposséder les riverains de leurs terres sans leur approbation. Or, quand on sait que la population riveraine dépend de la terre pour pouvoir subvenir à ses besoins tant alimentaires que médicinal, cette situation nous amène à nous interroger sur la capacité de la SIM à promouvoir la RSE comme le souhaite les textes nationaux qui promeuvent la transformation de bois localement.

1.2- La SIM et la gestion des déchets

Pour Jacques VERNIER, le « déchet » ne vise que les déchets solides ou pâteux, voire liquides concentrés, mais qui en tout cas sortent de nos maisons ou de nos usines, non pas par nos cheminées (pollution de l'air) ou par nos égouts (pollution de l'eau) mais plutôt par des camions¹⁹⁴.

¹⁹² Loger ETOUNDI, chef de bloc n°8 à Ahala II-lieu-dit Ezala Yaoundé troisième, propos en date du 07 Décembre 2021 à Ahala II.

¹⁹³ *ibid.*

¹⁹⁴ Jacques VERNIER, *L'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p.63, ISBN : 978-2-13-057554-2.

A notre sens, cette conception du déchet est limitée dans la mesure où, est considéré comme déchets les différentes catégories citées par VERNIER y compris les substances pouvant polluer l'eau et l'air et qui peuvent sortir de nos maisons ou de nos usines par des cheminées ou par nos égouts.

De fait, le sciage et la transformation des grumes génèrent plusieurs types de déchets, à l'instar de :

- L'écorce et l'aubier

Ils constituent la partie extérieure. L'écorce se détache généralement lors de la manutention de la grume. Elle est récupérée et jetée dans un bac. L'aubier quant à lui est séparé du bois « parfait » dans le circuit de transformation et est également jeté dans les bacs de déchets de bois. Ces bacs sont par la suite récupérés par l'entreprise chargée de la collecte des déchets de la SIM. Toutefois, à l'observation l'on constate qu'une partie importante d'écorces se détache au parc à bois et est abandonnée sur ce site comme illustre la photographie numéro trois. Par ailleurs ATSAMA nous renseigne qu'en « *saison pluvieuse, les écorces se décomposent pour former la boue sur ce site* »¹⁹⁵.

Image 3 : les écorces de grumes de bois abandonnées au parc à bois.



Source : Enquête de terrain du 17 Janvier 2022

Cette image présente des écorces sur le site désagréable à vue d'œil et source de borbier en saison de pluies.

¹⁹⁵ HENYENG ATSAMA, ouvrier à la SIM, entretien du 25 Janvier 2022 au lieu-dit carrefour barrière Ahala II.

- Sciure et copeau de bois

Ils sont produits au niveau de toutes les machines de la scierie. « Une partie de cette sciure de bois est consommée par la chaudière pour produire la chaleur nécessaire au séchage du bois dans les séchoirs, une autre partie est collectée par les établissements TAKAM pour être gérée hors site »¹⁹⁶. Et le reste s'échappe dans la nature d'où la présence de la sciure presque partout à l'intérieur de l'usine.

- Huiles usagées

« Les huiles usagées proviennent essentiellement de la vidange des différents engins, véhicules et autres moteurs utilisés par la scierie. Elles sont stockées dans les fûts en attente de leur enlèvement du site par une société spécialisée dans le traitement des huiles usées.» dicit Rodrigue TEDJIO¹⁹⁷. Toutefois, il faut reconnaître qu'une bonne partie est stockée dans les fûts mais une partie non négligeable se retrouve au sol et constitue une source de pollution pour les sols et les eaux, comme le montre l'image ci-après.

Image 4 : huiles usagées dans la rigole. Photo prise le 17 Janvier 2022.



Source : Enquête de terrain du 17 Janvier 2022

Cette image présente une bonne quantité d'huile usagée à même le sol, source de pollution des eaux de rivière utilisées par la population pour des multiples besoins.

¹⁹⁶ Rodrigue TEDJIO, socio-environnementaliste de la SIM, entretien du 17 Janvier 2022 au sein de la SIM à Ahala II.

¹⁹⁷ *idem*.

- Pneus usés

Ils sont issus des engins roulants de la scierie. D'après Rodrigue TEDJIO¹⁹⁸, ils sont censés être confiés à des particuliers mais ce n'est pas le cas. Car ils sont d'après notre observation entreposés sur le site depuis longtemps. Ce qui ne rend pas le paysage du site agréable à la vue, comme nous le renseigne l'image cinq.

Image 5 : Pneus entreposés sur le site. Photo du 08 Janvier 2022.



Source : enquête de terrain du 08 Janvier 2022

Cette image laisse voir les pneus qui sont non biodégradable entreposés dans la SIM et rendent le paysage indésirable.

- Les déchets ménagers

Ils proviennent des restaurants et sont essentiellement constitués d'emballages plastiques, de bouteilles plastiques, de boîtes de conserve et des restes d'aliments. Lorsqu'on sait que le gouvernement camerounais interdit les emballages plastiques non biodégradables, ce comportement attire notre attention.

- Gaz d'échappement

Selon TAMBA NGANTI :

¹⁹⁸ Rodrigue TEDJIO, Socio-environmentaliste à la SIM, entretien du 17 Janvier 2022 à l'intérieur de la SIM.

Les engins lourds, les grumiers, les véhicules légers et les groupes électrogènes produisent des fumées d'échappement généralement constituées de dioxyde de monoxyde de carbone, de dioxyde d'azote et du soufre. Ces gaz suivant leurs quantités et concentration peuvent s'avérer dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement en général.¹⁹⁹

En se basant sur ces déclarations, la SIM à travers ses multiples engins avancés en âge constitue un danger permanent pour la santé des employés et celle des habitants de ce terroir.

1.1- La SIM et la pollution industrielle

Enjeu majeur du vingt-unième siècle, la pollution est un phénomène mondial qui ne cesse d'évoluer d'année en année. Problématique connue depuis un certain temps et pas forcément prise en compte, les conséquences liées à la pollution ces dernières années sont de plus en plus visibles avec le réchauffement climatique qui occupe une place de choix. Cela dit, nous allons dans les lignes qui suivent présenter quelques types de pollutions liés aux activités de la SIM.

- La pollution de l'air

Aussi appelée pollution atmosphérique, la pollution de l'air est sûrement le type de pollution le plus connu et le plus dévastateur au monde. De fait, la sciure produite par la SIM, les peintures utilisées pour marquer les bois et les gaz d'échappement dégradent la qualité de l'air au sein de l'entreprise et au-delà. Cependant, les mesures d'atténuation de ces effets néfastes sur la santé des employés ne sont pas adéquates.

- La pollution des sols

La pollution des sols est l'une des pollutions dont on parle le moins en ce sens que, c'est assurément la moins visible par les populations. Toutefois, cette pollution peut s'avérer très dangereuse pour la santé. Cette pollution consiste à la contamination des sols par le rejet de produits chimiques toxiques directement dans le sol. C'est le cas des huiles de vidange et du gasoil présents sur le site de la SIM lors de notre descente sur les lieux.

- La pollution de l'eau

Cette pollution provient de différentes origines. Mais dans le cas d'espèce, elle provient de la pollution industrielle à travers le rejet d'huile et de carburant dans la nature qui peuvent soit s'infiltrer dans le sol, soit être transportés en saison de pluies par les eaux de ruissellement vers

¹⁹⁹ Isidore Ortance TAMBA NGANTI, chef service de plans de gestion environnementale et sociale à la délégation régionale de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable du centre-Yaoundé, entretien en date du 24 Janvier 2022 à la délégation régionale du centre au quartier Bastos.

les bas-fonds marécageux. Constituant ainsi un danger permanent pour les populations qui utilisent ces eaux pour diverses activités (cuisson des aliments, pour le bain, pour le ménage, etc.).

- La pollution sonore

Elle est provoquée par les bruits et sons de machines pendant le sciage, le tranchage et le déroulage. « *Dans un tel vacarme, il est difficile pour les ouvriers de communiquer, et les mesures d'atténuation de ces bruits sur la santé des employés ne sont pas prises, ce qui entraîne des cas de surdit  partielle ou de grave probl me nerveux pour la ressource humaine* » comme nous le rapporte NENYENG ATSAMA²⁰⁰.

1.2- La SIM et la gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines d signe l'ensemble des pratiques mises en  uvre pour administrer, mobiliser et d velopper le capital humain impliqu  dans l'activit  d'une organisation ou d'une entreprise. Ces ressources humaines sont l'ensemble des salari s de tous statuts (ouvriers, employ s et cadres) faisant partie de l'organisation. La gestion des ressources humaines intervient   tous les stades de la vie des salari s dans l'entreprise et se d cline par cons quent selon TCHOKOTE et PIEUME²⁰¹ sur les dimensions suivantes : la gestion de l'emploi, les conditions de travail, l'hygi ne et la s curit , le climat social, etc. De ce fait, ces dimensions servent   ce niveau   illustrer le peu d'int r t de la SIM en mati re de RSE.

- La gestion de l'emploi

L'emploi renvoie   une partie de la gestion des ressources humaines (GRH) qui traite de la couverture des besoins en personnel. Ou encore de l'ensemble des actions mise en  uvre pour trouver un individu suppos  correspondre aux besoins et comp tences consid r s comme requis   un poste de travail donn  dans une organisation ou une entreprise. Sauf que, comme nous le rapporte ATSAMA NENYENG « *dans la direction des affaires financi res, le chef service est d'un Bassa et il a fait recruter majoritairement ses fr res Bassas* »²⁰². Il fait le m me constat en ce qui concerne le service de gestion des bois o  l'on rencontre essentiellement les bamil k s. Pour ATSAMA, il y'a un probl me tribal qui se pose dans cette structure lors du recrutement. Or pour le sociologue camerounais Jean-Marc ELA : « *dans le monde des affaires, ce qui importe, ce n'est pas de se retrouver entre fr res du village ou de l'ethnie. D s le recrutement qui est une*

²⁰⁰ Christian Andr  NENYENG ATSAMA, ouvrier   la SIM, entretien du 25 Janvier 2022   la barri re Ahala II.

²⁰¹ Ivan DJOSSA TCHOKOTE et Calice Olivier PIEUME, « La responsabilit  sociale des entreprises camerounaises vis- -vis des employ s : un  tat des lieux », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, p. 173.

²⁰² Andr  Christian ATSAMA NENYENG, Ouvrier   la SIM, Entretien du 25 Janvier 2022   la barri re   Ahala II.

phase décisive, il s'agit de s'attacher à embaucher les meilleurs et de les motiver »²⁰³. En outre, la présence insignifiante des femmes dans cette structure est justifiée par TEDJIO par le fait que, « la transformation du bois est une activité qui nécessite beaucoup d'efforts physiques »²⁰⁴. Par contre, d'après FEUDJO « la RSE voudrait qu'il y ait un accès équitable des hommes et des femmes aux recrutements, dans les postes à responsabilité et dans les instances administratives »²⁰⁵.

- Conditions de travail

Ces dernières désignent d'une manière générale l'environnement dans lequel les employés vivent sur leur lieu de travail. Elles impliquent la pénibilité, les risques du travail mais aussi l'environnement de travail. AYISSI intervient à ce niveau pour nous indiquer qu'à la SIM,

Les conditions de travail sont pénibles, il y'a l'insalubrité des toilettes, les bruits, les poussières, les odeurs des pots de peinture auxquels ils font face au quotidien sans équipement de protection individuelle (EPI), des gants remis pour une durée de deux mois mais au bout de deux semaines généralement ces gants s'usent²⁰⁶.

- Hygiène et sécurité au travail

L'hygiène au travail concerne les éléments de l'environnement dans lesquels les travailleurs vivent : l'air inhalée, eau et aliments ingurgités, etc. En ce qui concerne les aliments, l'on constate que la cantine des ouvriers de la SIM ne dispose pas de cuisine. Ce qui fait que les repas servis à la cantine des ouvriers sont préparés dans les quartiers et transportés à la cantine par divers moyens (taxis, motos, brouettes ...). L'entreprise ne maîtrise pas les conditions dans lesquelles ces repas sont préparés. Ce qui peut être une source d'intoxication pour les ouvriers. En matière de sécurité, nous avons pu observer que les ouvriers travaillent sans les EPI et comme nous le dit NENYENG « à la SIM il n'y a pas de médecin de travail et les employés ne sont pas formés en matière de sécurité au travail »²⁰⁷.

- Climat social

Le climat social peut être entendu comme étant la proportion de satisfaction des acteurs d'une entreprise ou d'une organisation à son égard. Autrement dit, il désigne la considération des employés ainsi que des équipes dirigeantes vis-à-vis de l'entreprise. Dans cette logique, ATSAMA

²⁰³ Jean-Marc ELA, *op.cit.*, p. 26.

²⁰⁴ Rodrigue TEDJIO, Socio-environmentaliste de la SIM, Entretien du 17 Janvier 2022 au sein de la SIM.

²⁰⁵ Jules Roger FEUDJO, « Réalité de la parité dans les instances administratives au sein des entreprises au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.* p. 134.

²⁰⁶ AYISSI, Ouvrier à la SIM, Entretien du 25 Janvier 2022 à la barrière Ahala II.

²⁰⁷ Christian André ATSAMA NENYENG, Ouvrier à la SIM, entretien du 25 Janvier 2022 au lieu-dit barrière à Ahala II.

NENYENG nous confie que, « à la SIM les ouvriers ne sont pas écoutés. Ici, c'est l'employeur qui impose son droit de veto, même lors des réunions où le délégué régional du ministère du travail et de la sécurité sociale est présent, l'employeur impose toujours ses décisions. A la SIM c'est un climat de dictature qui prédomine ». Pour ce même enquêté,

Même si pratiquement tous les permanents de la SIM sont affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), les cotisations ne sont pas versées régulièrement raison pour laquelle plusieurs désormais ex-employés de la SIM sont en justice avec la structure. Aussi les employés se plaignent de leurs salaires car ils estiment qu'ils font le gros boulot mais paradoxalement, ils perçoivent les salaires les plus minables²⁰⁸.

Or pour BALLE : « la relation entre employés et patrons est placée sous l'égide de la coopération car la prospérité de l'entreprise doit s'inscrire dans un climat de « consensus social » »²⁰⁹. De fait, c'est un climat tendu caractérisé par les conflits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise qui prédomine.

2- Les facteurs externes qui attestent le peu d'engouement de la SIM en faveur de la RSE

Ces facteurs externes désignent les relations que l'entreprise entretient avec son environnement extérieur. En effet,

L'histoire des rapports conflictuels dans le couple formé par l'entreprise et la société est riche d'enseignements, car elle puise sa source, depuis le début du dix-neuvième siècle, dans les liens complexes tissés entre les grandes entreprises, la politique, l'économie, la recherche et la religion. Leurs relations tumultueuses se retrouvent dans l'évolution d'un discours empreint, selon les époques, d'idéologies libérales et d'activisme pro-environnemental. Les études réalisées sur ce discours semblent montrer que l'entreprise et la société n'ont jamais vraiment réussi à dialoguer pour œuvrer au bien commun du « village mondial²¹⁰.

De ces propos il résulte que, l'entreprise et la société ont toujours entretenu les relations conflictuelles avec l'écart observé entre les propos et les actions réelles sur le terrain.

En fait, la SIM semble ne pas déroger à cette règle.

²⁰⁸ *ibid.*

²⁰⁹ Catherine BALLE, *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, Que sais-je ?, dixième édition, 2021, p.10.

²¹⁰ Nathalie RAVIDAT et Christophe FAURIE, « Faire émerger une responsabilité sociétale commune au sein d'un écosystème », IN Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, p.23.

2.1- La pollution industrielle par la SIM et ses effets néfastes sur la santé des populations riveraines

La SIM à travers ses activités produit des déchets toxiques qui constituent un danger pour la santé des populations environnantes. Parmi ces déchets toxiques l'on retrouve :

- La pollution de l'air par la sciure de bois.

Elle est produite au niveau de toutes les machines de la scierie. Elle désigne l'ensemble des petites particules et fins copeaux issus du sciage de bois. Sa production donne lieu à l'inhalation de particules qui ont été confirmées comme source de risque augmenté du cancer du nez²¹¹. Dans la même mouvance, Loger ETOUNDI affirme que, « nous faisons face aux maladies respiratoires causées par la sciure qui s'échappe dans la nature »²¹². Madame VOUNDI renchérit en soutenant que, « dans cette zone nous souffrons constamment de la grippe, de la conjonctivite, de l'asthme et les enfants sont tout le temps malade »²¹³. Face à cette situation, Ernest ESSONO relève qu'ils ont « proposé aux responsables de la SIM d'amener les populations faire des consultations au moins une fois par an et de leur donner des boîtes de laits non sucrés aux moins une fois en six mois mais rien n'a été fait par la SIM »²¹⁴. Loger ETOUNDI une fois de plus déclare : « j'ai demandé aux responsables de la SIM de faire construire un centre de santé afin de soigner les enfants et les personnes âgées affectés par leurs activités. Mais le triste constat est que rien n'a été fait »²¹⁵. Ce qui est paradoxale avec les propos de ZEBAZE HELLOW pour qui, « Il y'a des hôpitaux qui sont construits par les entreprises à l'intérieur des usines de transformations pour pallier aux éventuelles cas de maladies »²¹⁶. De ce qui précède, il résulte que malgré les multiples problèmes sanitaires auxquels les populations font face en partie à cause des activités de la SIM, cette structure reste indifférente. Elle ne fait aucun effort visant à améliorer les conditions de vie des populations malgré le fait que la sciure qu'elle produit fragilise la santé des populations environnantes impactant la capacité des riverains à participer au développement de leur localité.

- La SIM et la pollution sonore

Les bruits proviennent essentiellement des outils de coupe, de tronçonneuses, d'affûteuses et d'engins. D'autres sources de bruits sont constituées de la centrale de climatisation et du groupe

²¹¹ www.fr.m.wikipedia.org/wiki/sciure, consulté le 20 April 2022 à 00 h 01 min.

²¹² Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 Ahala II lieu-dit Ezala, entretien du 13 Décembre 2021 à son domicile à Ahala II.

²¹³ Madame VOUNDI, Riveraine, entretien du 08 Janvier 2022 à Ahala II.

²¹⁴ Ernest ESSONO, Chef de bloc n°1 par ailleurs secrétaire général de la chefferie traditionnelle de troisième degré d'Ahala II, Entretien du 16 Décembre 2021 à son domicile à Ahala II.

²¹⁵ *ibid.*

²¹⁶ Christiane ZEBAZE HELLOW, Chef de projet à Foder, Entretien du 10 Décembre 2021 à Foder au quartier Bastos de Yaoundé.

électrogène en fonctionnement. En effet, d'un point de vue environnemental, le bruit peut être défini comme une gêne que ressentent ceux qui sont soumis à des émissions sonores indésirables. Cela dit, la SIM dans le cadre de ses activités émet des sons indésirables qui constituent pour les populations une source de pollution sonore et qui impactent négativement sur leurs états de santé. C'est dans ce sens que Simon FOLLY soutient que, « *nous subissons les nuisances, mais n'étant pas en position de force nous ne pouvons rien y faire* »²¹⁷. Dans le même ordre d'idées MBARGA FOE affirme que, « *la permanence de ces bruits me fait stresser et j'ai des troubles de sommeil car les bruits sont de jour comme de nuit* »²¹⁸.

- Pollution de l'air par la poussière que les engins soulèvent lors de leur passage

Cette poussière peut être considérée comme des particules solides de nature diverse et légère qui se maintient en suspension dans l'air ou qui se dépose sous forme d'une pellicule poudreuse²¹⁹. L'inhalation de cette poussière est toxique pour l'organisme humain. C'est en ce sens que madame Viviane OTTOU affirme que, « *depuis que la SIM a arrêté d'arroser, nos enfants sont régulièrement malades, ils ont la toux, la grippe et la poussière se pose sur les meubles à l'intérieur de la maison ; c'est le calvaire ici* »²²⁰. On tire des propos de cette femme que la SIM ne se soucie pas du bien-être des populations environnantes. Malgré les plaintes, la situation persiste et face au développement de la pauvreté, les populations sont dans l'incapacité d'abandonner leurs maisons pour aller s'installer ailleurs.

Image 6 : poussière soulevée lors du passage d'un engin de la SIM. Photo prise le 17 Janvier 2022.



Source : enquête de terrain du 17 Janvier 2022

²¹⁷ Simon FOLLY, Riverain, entretien en date du 08 Janvier 2022 à Ahala II.

²¹⁸ MBARGA FOE, Riverain, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

²¹⁹ www.cnrtl.fr/definition/poussiere, Consulté le 20 April 2022 à 06 h 12min.

²²⁰ Viviane OTTOU, riveraine, entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

Cette image présente un engin qui entre dans la SIM en soulevant la poussière qui met mal à l'aise les populations environnantes car source de moult maladies.

- La pollution des eaux et des sols

L'eau est une substance chimique constituée de molécules H₂O. Ce composé très stable mais aussi très réactif est un excellent solvant à l'état liquide²²¹. Le sol quant à lui peut être défini comme la partie vivante de la géosphère, constituant la couche la plus externe de la croûte terrestre, résultant de l'interaction entre la lithosphère, l'atmosphère, l'hydrosphère et la biosphère²²². En effet, la position géographique de la SIM en amont contribue à polluer les cours d'eau, à appauvrir les sols et à contaminer la nappe phréatique. Ce qui constitue un obstacle majeur à la mise en place d'une activité agricole de qualité. C'est dans cette veine que Ernest ESSONO affirme que, « *les agriculteurs des bas-fonds se plaignent de ce que l'activité agricole n'est plus rentable comme avant* »²²³. L'on est tenté de retenir ici que, les activités de la SIM impactent négativement sur le rendement agricole des populations riveraines et par ricochet sur l'alimentation et l'économie de ces populations.

2.2- Les rapports socio-économiques de la SIM avec son environnement

Généralement définie comme une unité de production des biens et services, l'entreprise est appréhendée comme un système ouvert en interaction dynamique avec son environnement. De fait, l'entreprise ne vit pas en vase clos car l'environnement, loin d'être passif a des capacités d'influencer ses actions et ses réactions. Dans ce contexte, l'environnement de l'entreprise désigne ce qui l'entoure. Il peut être culturel, politique, religieux, social, économique, etc. Cependant, nous allons nous intéresser aux deux derniers aspects.

Cela dit, pour ce qui est du volet social, une entreprise qui œuvre en faveur du développement local doit engager ou soutenir les activités communautaires visant l'amélioration du cadre de vie des populations. Mais le constat qui est fait est tout autre comme nous le signale Ernest ESSONO, « *je ne sais plus si ces gens savent qu'ils sont dans un village, même les déchets de bois ils ne donnent pas aux populations. Ils vont de promesses en promesses, ils ont promis des puits aménagés et des bonnes fontaines mais ça fait 20 ans qu'on attend ça* »²²⁴. Dans cette même logique, Michel MBIDA²²⁵ soutient que :

²²¹ www.fr.m.wikipedia.org/wiki/eau, consulté le 20 April 2022 à 11h 55min.

²²² [www.fr.m.wikipedia.org/wiki/sol-\(pedolo...\)](http://www.fr.m.wikipedia.org/wiki/sol-(pedolo...)), Consulté le 20 April 2022 à 12h 01min.

²²³ Ernest ESSONO, Chef de bloc n°01 Ahala II, entretien du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

²²⁴ *idem*.

²²⁵ Fabrice Michel MBIDA, Chef de brigade du service hygiène assainissement et environnement à la Commune d'arrondissement de Yaoundé troisième, entretien du 13 Décembre 2021 à la mairie de Yaoundé 3^{ème} à Efulan.

Je n'ai connaissance d'aucune œuvre sociale réalisée par la SIM dans cette communauté. Normalement les entreprises qui font dans la transformation du bois doivent donner les déchets de bois aux populations une fois par semaine ou une fois par mois pour que ces populations puissent les utiliser comme bois de chauffage ou qu'elles puissent faire du charbon avec.

Dans cette même lancée, Loger ETOUNDI²²⁶ affirme qu'il « *n'a pas eu de réponse favorable suite à sa demande adressée à la SIM consistant à faire construire un centre de santé dans cette localité* ». A partir des témoignages, on peut dire qu'au plan social la SIM n'a pas fait grand-chose pour la localité où elle est implantée.

Pour ce qui est de la dimension économique, les professionnels de l'investissement semblent de plus en plus convaincus qu'une entreprise qui adopte une politique socialement responsable est plus compétitive et sera plus à même de délivrer de bonnes performances sur le long terme à ses actionnaires. De fait, l'investissement socialement responsable assure la richesse à long terme de tous les partenaires de l'entreprise en occurrence les populations locales²²⁷. Toutefois, c'est tout le contraire de ce que soutient Gilbert NGEPANT pour qui, « *la SIM n'emploie pas les jeunes du village* »²²⁸. Abondant dans le même sens Ernest ESSONO affirme que, « *les dirigeants de la SIM n'emploient pas les enfants du village sous prétexte qu'ils ne sont pas formés* »²²⁹. Cet avis est aussi relayé par Fabrice MBIDA qui déclare que, « *les jeunes du village ne sont pas employés dans cette structure* »²³⁰. Et à Loger ETOUNDI d'affirmer, « *la SIM n'a rien apporté à ce village à part tristesse et désolation* »²³¹. Cela dit, l'on est tenté de croire que les responsables de la SIM s'en foutent du développement local de leur zone d'implantation d'une part et de l'image de leur société dans la communauté en particulier et au Cameroun en général d'autre part.

Face à ce constat criard du manque de volonté de la SIM en faveur du processus de développement local, l'on est amené à s'interroger sur le rôle de l'Etat dans ce secteur d'activité.

2.3- L'Etat comme complice de l'intérêt marginal de la SIM en faveur de la RSE

A bien des égards, l'on note une relative faiblesse des pressions institutionnelles exercées à travers les contrôles et des sanctions envers les entreprises de transformation de l'or vert au Cameroun. Toutefois, cet avis n'est pas partagé par BIWELE SAL pour qui « *l'Etat a mis en place*

²²⁶ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°08 Ahala II, entretien en date du 13 Décembre 2021 à Ahala II.

²²⁷ KALA KAMDJOUG et Christelle ATANGANA, « Société d'utilité publique et rentabilité financière : le cas d'AES- SONEL », In Ludovic LADO et al. (dir.), *op.cit.*, p. 159.

²²⁸ Gilbert NGEPANT, Riverain, Entretien du 18 Décembre 2021 à Ahala II.

²²⁹ *idem.*

²³⁰ *ibidem.*

²³¹ *idem.*

des missions de contrôle, des structures fortes pour assurer les sanctions ; l'Etat a mis en place un cadre législatif et réglementaire pour encadrer les activités de ces entreprises afin que ces activités soient exercées conformément à la réglementation en vigueur »²³². Dans cette même mouvance DJOGO TOUNZOUKSALA affirme que, « il y' a la brigade nationale qui se déplace sur le terrain et opère des contrôles, de même que le délégué régional qui a une équipe de contrôle, ainsi que les différents chefs de postes qui effectuent aussi des contrôles »²³³. Toujours dans cet ordre d'idées, Isidore Ortance TAMBA NGANTI relève que « le ministre fait souvent des opérations coup de poing en vue de rappeler ces entreprises à l'ordre »²³⁴. Or pour Ernest ESSONO, « à chaque fois que les autorités administratives et communales font des descentes sur le terrain suite à nos plaintes, ils font des menaces sans suite favorable »²³⁵. Il poursuit son propos en affirmant que : « occuper un poste de responsabilité à la fonction publique au Cameroun c'est comme être en location dans une maison, il faut profiter au maximum car après tu dois partir ». Il dit cela pour caractériser l'attitude des autorités face aux problèmes des populations avec la SIM. Par ailleurs, il souligne que la raison de l'inaction des autorités est due aux pots-de-vin qu'elles perçoivent. En effet, il y'a certes des institutions et des missions de contrôles mais elles ne remplissent pas conformément à la réglementation en vigueur les tâches qui leur sont confiées. De fait, cette gangrène qu'est la corruption est aussi décriée par René DUMONT pour qui, « la corruption est d'un obstacle essentiel au développement »²³⁶.

En définitive, cerner le fondement théorique de la RSE est un exercice délicat au vu de la diversité des contributions faites par les différents auteurs. Toutefois, la mise en pratique de ce concept représente une valeur ajoutée pour l'entreprise en ce sens que la promotion de la RSE permet à l'entreprise d'être plus compétitive, de vendre son image au niveau national voire même international et d'améliorer ses performances financières sur le long terme. Néanmoins, la présence de cette structure dans cette localité a permis d'observer quelques mutations.

²³² Serge Hervé BIWELE SAL, Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé troisième, Administrateur civil hors échelle, Entretien en date du 09 Décembre 2021 à la sous-préfecture de Yaoundé 3^{ème} au quartier Efoulan.

²³³ DJOGO TOUNZOUKSALA, Directeur de la promotion et de la transformation des produits forestiers au ministère des forêts et de la faune, Entretien du 15 Décembre 2021 au ministère des forêts et de la faune au carrefour Hilton.

²³⁴ *idem*.

²³⁵ Ernest ESSONO, Chef de bloc n° 01 à Ahala II, Entretien du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

²³⁶ René DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Editions du seuil, Octobre 1962, p. 70, ISBN : 978-2-02-108644-7.

DEUXIEME PARTIE

INCIDENCES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES A AHALA II

Ayant abordé dans la première partie de cette réflexion la responsabilité sociale des entreprises, le développement local et la place accordée à la RSE par la SIM, il s'agit dans cette nouvelle section d'examiner d'une part l'incidence de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local et les mutations sociales et culturelles à Ahala II et d'autre part, les conséquences de cette même place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local et les changements environnementaux et économiques à Ahala II.

CHAPITRE III

IMPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II

Comme nous l'avons vu dans le dernier segment du chapitre précédent, cette industrie est la source non seulement de pollutions de diverses natures mais aussi de multiples conflits dans cette localité. C'est dans cet esprit de changement que nous abordons le présent chapitre en essayant de présenter les mutations sociales et culturelles liées à l'implantation de cette structure dans cette circonscription.

I- LES MUTATIONS SOCIALES

Depuis le milieu des années 1990, les directions des groupes industriels, commerciaux et financiers ont intensifié leurs réflexions sur la notion et les projets des entreprises socialement responsables²³⁷. A partir de cet instant, plusieurs entreprises se sont ainsi engagées dans des nouvelles formes d'assistance des communautés socialement défavorisées à travers des actions telles que, la lutte contre la pauvreté, la protection et la promotion de la santé, mais aussi le renforcement du rôle des principaux groupes sociaux (femmes, jeunes, les populations autochtones, ONG, etc.). Le triste constat fait est que, ces actions promulguées sont faiblement ou pas du tout appliquées par la SIM dans sa localité d'implantation.

1- La croissance démographique

La démographie est la science qui étudie les populations humaines, leurs effectifs, leurs structures et leurs évolutions. On distingue parfois la démographie quantitative qui met l'accent sur le dénombrement des populations et sur l'analyse statistique des comportements démographiques (natalité, fécondité, mortalité, migrations) et la démographie qualitative qui vise à expliquer ces phénomènes en faisant appel à l'histoire, à la sociologie, à la science économique, etc.²³⁸

De tout temps, penseurs et politiques ont réfléchi sur les conditions de la vie en société et médité sur les phénomènes de population. Le nombre et la multiplication des hommes se sont toujours présentés comme des phénomènes majeurs en relation avec la puissance ou la richesse

²³⁷ Jean-Jacques PLUCHART, « Trajectoire philanthropique d'une entreprise socialement responsable », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *op.cit.*, p. 197.

²³⁸ Yves ALPE et al., *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2^{ème} édition, 2007.

des Etats. C'est dans cette optique que voyant la présence de la SIM dans cette localité comme une source de richesse, les populations ont immigré massivement vers la localité d'Ahala II. D'où ces propos d'ONAMBELE, « *je ne sais pas si l'augmentation brutale de la population dans ce village représente un avantage pour nous ou un inconvénient* »²³⁹.

Pour ce dernier, face à l'augmentation exponentielle de la population, il reste sceptique et émet des réserves sur ce que peut représenter ce boom démographique pour l'avenir de la circonscription dont il a la charge.

2- L'augmentation du taux de criminalité dans la zone

L'implantation de la société industrielle de Mbang dans cette localité a suscité chez de nombreuses personnes l'espoir de trouver un emploi. Dès lors, l'arrivée effrénée des étrangers dans cette zone a été remarquable. Comme le témoigne ETOUNDI, « *en quelques temps, on a assisté dans ce village à une augmentation presque inexplicable de la population et surtout des jeunes* »²⁴⁰.

En fait, l'arrivée de la SIM dans cette localité a entraîné du beau monde en quête de travail. Un vaste mouvement social est alors en cours sous le choc de la misère rampante à laquelle font face les populations. Suite à cet état des choses, ONEMBELE nous renseigne que, « *la SIM dans un premier temps a dû employer certains riverains. Mais s'en est suivi quelque instant après des vagues de licenciement avec comme motif le fait que les riverains ne sont pas à la hauteur des attentes* »²⁴¹. Suite à l'afflux des populations dans cette localité en quête d'emploi, la SIM dans le cadre de ses activités a employé certains riverains qui ont été remerciés plus tard pour incompetence. Cette situation est difficilement compréhensible car, les riverains retenus étaient formés sur le tas en ce qui concerne les métiers de bois qui ne nécessitent pas trop de technicités. Suite à cette vague de licenciement, ces désormais ex-employés de la SIM se sont retrouvés au quartier en situation de chômage avec de multiples charges et n'ayant pas de sources de revenus. C'est dans des situations semblables à celle-ci que ELA se demande si, « *l'on ne s'achemine pas vers un état d'implosion dans la mesure où l'avenir de la pauvreté risque d'être placé sous le signe de la violence urbaine* »²⁴². Dans cette perspective, ETOUNDI nous rappelle que, « *les*

²³⁹ Philippe Bertrand ONAMBELE, Chef traditionnel de 3^{ème} degré à Ahala II, Propos en date du 13 Décembre 2021 à son domicile sis à Efoulan.

²⁴⁰ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II au lieu-dit Ezala, Entretien en date du 02 Février 2022 à Ahala II.

²⁴¹ Philippe Bertrand ONEMBELE, Chef traditionnel de 3^{ème} degré à Ahala II, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à son domicile sis à Efoulan.

²⁴² Jean-Marc ELA, *Afrique l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.10, ISBN : 2-7384-2348-5.

plaintes des populations sont devenues courantes par rapport aux agressions et aux vols dans ce village choses que nous ne connaissons pas par le passé »²⁴³.

En effet, face aux impasses du développement et à la crise de l'emploi dans cette localité, se manifestent des sentiments de découragement, de désillusion, de scepticisme et de violence chez certains riverains. L'opinion a été nourrie de trop de mirages. Ce qui fait que face à la difficulté à trouver l'emploi certains riverains frustrés se livrent à des actes répréhensibles par la réglementation en vigueur.

3- La récurrence des conflits

Les conflits sont les manifestations d'antagonismes ouverts entre deux acteurs (individuels ou collectifs) aux intérêts momentanément incompatibles quant à la possession ou à la gestion de biens rares (matériels ou symboliques). Ils peuvent faire s'affronter des Etats (guerres) ou, au sein d'une même société, des groupes religieux nationaux ou ethniques, des classes sociales ou toutes autres institutions sociales (églises, partis, entreprises, organisations et associations diverses). Au sein d'une même collectivité (famille, syndicat), ils peuvent opposer entre elles des catégories d'individus aux statuts et rôles sociaux différents.

En ce qui concerne la SIM, les conflits dont cette institution génère sont d'ordres : foncier, financier et ethnique.

3.1- Les conflits liés au foncier

D'après le sociologue français Emile DURKHEIM, le sociologue doit définir les choses qu'il traite afin qu'il sache et que l'on sache de quoi il est question. Dans cette perspective pour LE ROY,

Le foncier est l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive de capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlement des conflits) puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts²⁴⁴.

²⁴³ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala au lieu-dit Ezala, Propos en date du 02 Février 2022 à Ahala II.

²⁴⁴ Etienne LE ROY, « Introduction générale », In LE BRIS, LE ROY et MATHIEU (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, p.13 ; cité par : Claude ABE, « La reconnaissance de la juridicité des pratiques d'appropriation des ressources foncières des pygmées du Sud-Cameroun à l'épreuve du monisme juridique et des mutations transactionnelles avec les communautés locales », In Alain Didier OLINGA et al. (dir.), *op.cit.*, p.16.

Toutefois, nous ne nous intéressons ici qu'aux normes d'appropriation de l'espace en contexte camerounais en général et dans l'arrondissement de Yaoundé III en particulier. Suite à ces propos, la gestion foncière au Cameroun et dans l'arrondissement de Yaoundé III est régie par le droit traditionnel et par la loi foncière de 1974 avec ses différents ordonnances (n°74-1, 74-2 et 74-3).

Traditionnellement, la propriété foncière chez les autochtones Ewondo est détenue par les familles et s'acquiert par héritage, par legs ou alors pour avoir été le premier à s'y installer. Ainsi, l'extension de la ville de Yaoundé a contribué à renforcer l'intérêt des populations autochtones pour la terre ainsi que la spéculation foncière. C'est dans cette logique que les phénomènes de vente de terrain, d'acquisition de titre foncier, de lotissement ainsi que les litiges y relatifs ont eu dans un passé récent une grande ampleur dans la localité d'Ahala II nous renseigne ETOUNDI²⁴⁵. Ce dernier nous renseigne que la SIM a sollicité un terrain d'une superficie d'environ 10 hectares mais elle s'est retrouvée avec un terrain d'une superficie de plus de 11 hectares. Il nous fait comprendre que la SIM a empiété les parcelles de terrain des riverains. Ce qui a été à l'origine des tumultes dans cette localité. Il soutient que cette situation a été réglée suite aux multiples plaintes déposées par les riverains auprès des autorités compétentes. Et à VOUNDI d'affirmer : « *quand les gens détiennent le pays qu'est-ce qu'on peut faire* »²⁴⁶

3.2. Conflits liés à la ressource financière

A l'instar d'autres concepts et outils économiques, la monnaie se pare d'un certain mystère ; plus que les autres, et sans doute parce qu'elle est douée de davantage de qualités politiques et détient un pouvoir considérable, la monnaie est celée à l'attention des opinions publiques, voire même à l'attention des responsables d'entreprises²⁴⁷. Cependant, une entreprise socialement responsable est celle qui distribue sa plus-value à la communauté au sein de laquelle ses affaires ont prospéré²⁴⁸. Dans le même ordre d'idées, ONDOUA BIWOLE affirme que, assurer l'affiliation du personnel à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) s'est remplie un critère d'engagement dans le développement durable²⁴⁹. NENYENG ATSAMA²⁵⁰ quant à lui trouve une insuffisance dans les propos d'ONDOUA BIWOLE en ce sens qu'il ne suffit pas d'être

²⁴⁵ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°08 Ahala II, Entretien en date du 07 Décembre 2021 à Ahala II.

²⁴⁶ Madame VOUNDI, Riveraine à Ahala II, Entretien en date du 08 Janvier 2022 à Ahala II.

²⁴⁷ Mohamed DIAWARA, « Préface », In Joseph TCHUNDJANG POUEMI, *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Paris, Editions Menai Buc, 2^{ème} édition, 01 April 2000, p.08, ISBN : 2-911372-10-6.

²⁴⁸ Vincent TACHOUALA, « La responsabilité sociale de l'entreprise : une approche par le contrôle de gestion social », In Ludovic LADO et al., *op.cit.*, p.84.

²⁴⁹ Viviane ONDOUA BIWOLE, *op.cit.*, p. 36.

²⁵⁰ André Christian NENYENG ATSAMA, Ouvrier à la SIM, Entretien en date du 25 Janvier 2022 au lieu-dit barrière

affilié à la CNPS mais aussi faut-il que les cotisations soient versées régulièrement. Car c'est pour cette dernière raison que l'on observe de temps en temps des disputes entre les responsables de la SIM et les employés voire ex-employés. Or pour TACHOUALA²⁵¹, les cotisations sociales à la CNPS couvrent trois types de risques : l'accident de travail (AT), les allocations familiales et la pension d'invalidité, de vieillesse et de décès (PIVD).

3.3- Conflits ethniques

Une ethnie peut être conçue comme une population désignée par un nom, se réclamant d'une même origine, possédant une tradition culturelle commune, spécifiée par une conscience d'appartenance au même groupe dont l'unité s'appuie en général sur une langue, un territoire et une histoire identique. Néanmoins, chacun de ces critères doit être pondéré. La présence des conflits ethniques dans cette localité est due au fait que, les jeunes autochtones de cette localité se plaignent du fait qu'ils ne soient pas recrutés par la SIM. D'où le sens des propos suivants relayés par FOE, « *les enfants de ce village ne sont pas recrutés par cette société. Ce sont les étrangers qui sont recrutés et plus précisément les bamiléks, qui nous envahissent dans ce village* »²⁵².

Dans cette même logique, AYISSI nous renseigne que, « *il fut une période dans ce village où certains propriétaires de chambres refusaient de louer les chambres aux étrangers* »²⁵³.

De ces propos, l'on retient que la haine de l'autre s'est peu à peu emparée des consciences des autochtones de cette localité. Ce qui se manifeste par les propos verbaux péjoratifs comme celui « d'envahisseur », et la discrimination négative en ce qui concerne les origines de l'individu à qui on fait louer son local. Situation qui ne milite pas en faveur du concept du vivre ensemble cher aux autorités de notre pays. Jusqu'à ce niveau, ce conflit reste encore « soft » en ce sens qu'il n'est pas encore physiquement observable comme celui d'Août 2021 qui a opposé un pêcheur et un éleveur dans le canton El Birke, dans l'arrondissement du Logone Birni, dans le département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord, quoi que moralement présent.

4- L'implantation des nouvelles structures d'éducation

L'éducation se conçoit comme le développement personnel par l'apprentissage d'un savoir. Elle correspond au besoin de toute société d'inculquer ses règles de fonctionnement à ses nouveaux arrivants, les jeunes générations. L'éducation est un outil de promotion sociale. D'une manière

²⁵¹ *ibid.*, p. 97.

²⁵² MBARGA FOE, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

²⁵³ AYISSI, Ex-employé à la SIM par ailleurs riverain à Ahala II, Entretien en date du 25 Janvier 2022 à Ahala II au lieu-dit barrière.Ahala II.

générale, elle permet de mieux comprendre et de mieux agir en société. C'est pourquoi elle est au cœur du processus de développement, notamment dans les pays du sud où la scolarisation des enfants n'est pas encore assurée partout. Pourtant l'éducation est un phénomène social fondamental, le milieu social tend à façonner l'enfant à son image.

En effet, l'arrondissement de Yaoundé III abrite diverses institutions éducatives relevant des ministères de l'éducation de base (écoles maternelles et primaires), des enseignements secondaires (général et technique), des enseignements supérieurs (Université de Yaoundé I) et de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces institutions éducatives sont réparties entre le secteur privé et le secteur public.

De fait d'après ETOUNDI, dans la périphérie des installations de la SIM la situation des institutions éducatives fait état de,

Avant l'arrivée de la SIM nous avions en ce qui concerne l'éducation de base, une école maternelle et primaire publique (l'école publique d'Etoa) et une école maternelle et primaire privée (Honoris causa). Mais de nos jours, des écoles maternelles et primaires du secteur privé ont connu une nette évolution, nous comptons environ dix dans ce village. Pour ce qui concerne les établissements d'enseignements secondaires, nous sommes passés de deux établissements dans ce village (CES d'Ahala et le collège Bambis) à pratiquement sept établissements d'enseignements secondaires avec le CES d'Ahala qui est devenu le lycée d'Ahala et les autres établissements d'enseignements secondaires privés (Bambis, Saint John, Diderot, Kamza, Sainte Martha, mark-B etc.)

La multiplication des familles dans cette localité suite à l'implantation de la société industrielle de Mbang a amené les acteurs du secteur éducatif à constater un déficit en matière de structures éducatives et à en créer des nouveaux temples du savoir.

5- La dégradation des infrastructures routières par les engins de la SIM

La route désigne ici au sens littéral une voie terrestre aménagée pour permettre la circulation des véhicules à roues. En effet, le réseau routier dans la zone riveraine de la scierie de la SIM est constitué des principaux axes suivants :

- L'axe Ahala II-Nsimeyong III : c'est un axe bitumé qui mène au quartier Damas mais qui subit une dégradation progressive du fait d'un manque d'entretien ;

- L'axe carrefour barrière-village Etoa : c'est un axe non bitumé en terre qui est en chantier depuis plusieurs mois maintenant.
- L'axe Mvan-Ahala II : c'est une partie de « l'axe lourd » Yaoundé-Douala. Ce dernier fait l'objet aussi d'une dégradation progressive du fait d'une part des engins lourds de la SIM qui y circulent régulièrement et d'autre part du fait que ces engins laissent tomber des déchets de bois sur la chaussée lors du transport de ces déchets hors de la SIM. Cette situation est décrite par MBIDA qui souligne que,

Plusieurs convocations ont été envoyées aux responsables de la société industrielle de Mbang avec pour objet dégradation de la chaussée et insalubrité du réseau routier. Mais suite à ces convocations, aucun responsable de cette entreprise ne s'est jamais présenté ici à la mairie de Yaoundé III²⁵⁴.

En effet, lors du transport des déchets de bois par les engins lourds de la société industrielle de Mbang, aucune bâche n'est mise sur ces déchets en vue d'empêcher que ces déchets tombent. Ce qui fait que lors du déplacement des camions, ces déchets se déversent sur la voie publique et polluent l'environnement. L'autre cause de la dégradation de l'état de la chaussée est la surcharge des camions de la SIM qui circulent sur cette route bitumée.

Cependant, il est à noter le mauvais état dans lequel se trouve la route par laquelle certains engins de la SIM empruntent pour se rendre au garage. Cette route non bitumée ralentit voire stoppe les piétons et les engins (poids lourds et petits véhicules) de se rendre à leurs différentes destinations par son état déplorable surtout en saison de pluies. D'après ETOUNDI, « *les habitants de cette localité sont souvent contraints d'attendre plusieurs heures après la pluie avant de pouvoir accéder au quartier avec leurs véhicules, tout cela à cause des engins lourds de la SIM qui nous détruisent les routes* »²⁵⁵.

La dégradation du réseau routier dans cette localité est causée en majeure partie par les engins lourds de la société industrielle de Mbang durant leurs mobilités. En effet, les populations ont relevé les effets néfastes de l'état de cette route sur leur état de santé. D'après elles, cette route en saison sèche constitue une importante source d'émission de poussières qui représente un risque pour la santé.

²⁵⁴ Michel Fabrice MBIDA, Chef de brigade du service hygiène assainissement et environnement, Entretien en date du 13-12-2021 à la mairie de Yaoundé III sis à Efoulan.

²⁵⁵ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II, Entretien en date du 07 Décembre 2021 à Ahala II.

6- L'apparition des « nouvelles » pathologies

La maladie peut se définir comme étant une altération de l'état de santé se manifestant par un ensemble de signes et de symptômes perceptibles directement ou non, correspondant à des troubles généraux ou localisés, fonctionnels ou lésionnels, dus à des causes internes ou externes et comportant une évolution.

En fait à l'est de la SIM, la proximité de cette dernière avec des maisons d'habitations constitue une raison d'inquiétude pour les riverains. C'est dans ce sens que NTSAMA déclare que, « *depuis l'arrivée des gens-ci dans ce village, il y'a des nuits où je ne ferme pas l'œil à cause des bruits qui proviennent de là-bas. J'ai même l'insomnie, ce qui affecte mon état de santé et mon rendement au travail* »²⁵⁶.

Pour cette riveraine, les bruits qui proviennent de l'intérieur de la SIM l'empêchent de bien se reposer. Ce qui a des conséquences négatives sur son état de santé et sur ses rendements au lieu de service en ce sens qu'elle ne parvient plus à bien se concentrer et à travailler pendant des longues heures. Elle affirme qu'elle ressent la fatigue en longueur de journée.

Dans cette même lancée, OTTOU soutient que, « *l'utilisation de divers types de véhicules et des engins notamment en saison sèche provoque des fumées nocives et des poussières qui constituent les principaux polluants atmosphériques qui engendrent le rhume et la grippe chez nos enfants et nous-mêmes* »²⁵⁷.

Les activités de la société industrielle de Mbang provoquent des pollutions atmosphériques qui rendent les habitants de cette localité constamment malade. De fait, la SIM en saison sèche ne se préoccupe pas de l'arrosage de ses locaux en vue d'atténuer les poussières qui vont se dégager pendant la mobilité des engins.

Dans cette même veine, FOLLY nous confie que,

Les poussières blanches qui sortent de la SIM représentent une menace pour ceux d'entre nous qui avons la santé fragile. Car je ne peux pas faire trois mois sans tomber malade. Un ami médecin m'a déjà conseillé de partir d'ici mais avec les moyens limités que j'ai, où peux-je aller

²⁵⁶ Marie NTSAMA, Riveraine à Ahala II, Propos en date du 28 Juin 2023 à Ahala II.

²⁵⁷ OTTOU, Riveraine par ailleurs enseignante dans un collège de la place, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

*ici je ne paye pas la maison, mais pour des raisons de santé si j'avais les moyens je partais de ce village*²⁵⁸.

La SIM dans le cadre de ses activités met mal à l'aise les riverains de cette localité. Comme le soutient ce riverain qui a des soucis de santé pratiquement chaque trimestre. Cette situation d'inconfort sanitaire pousse certains habitants de cette localité financièrement confortables à partir de leur village.

Dans cette même logique, madame VOUNDI se plaint de la situation sanitaire chez elle car dit-elle, « *mes enfants n'arrêtent pas de faire des crises de conjonctivite à cause de la poussière qui provient du bois qui est présente partout dans atmosphère ici* »²⁵⁹.

En fait, la situation est alarmante du côté est de la SIM où l'on aperçoit des débris de bois qui tombent à terre. L'air qu'on respire dans cette zone n'est pas pur car il étouffe. C'est ce qui a amené une riveraine à se plaindre de la gravité de la situation dans cette localité et elle souhaite déménager car sa progéniture est constamment malade. La grippe est la maladie dont souffre la plupart de la population dans cette localité.

Suite à cet état de choses, ETOUNDI nous renseigne que,

*J'ai longtemps plaidé auprès des responsables de la SIM pour l'ouverture d'un centre de santé en vue de la prise en charge des malades victimes des pollutions dont la SIM est à l'origine. Mais face à ces doléances, les responsables de la société industrielle de Mbang n'ont point bougé le petit doigt. Ce qui rend la vie invivable dans ce village*²⁶⁰.

De fait, la société industrielle de Mbang refuse d'internaliser les externalités négatives de ses activités de transformation de bois. Dès lors, nous pouvons prendre le risque d'affirmer que la société industrielle de Mbang est une entreprise socialement irresponsable au regard des faits observés et des témoignages recueillis.

Aussi, il est à noter comme nous le fait savoir ETOUNDI que,

Suite à l'implantation de la société industrielle de Mbang dans ce village, l'une des causes de décès de nos jeunes enfants filles surtout est le VIH/SIDA. Tu sais mon fils les ouvriers et les cadres de cette scierie viennent des horizons divers. Ce qui se traduit par des comportements et modes de

²⁵⁸ Simon FOLLY, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

²⁵⁹ VOUNDI, Riveraine à Ahala II, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

²⁶⁰ Loger ETOUNDI, Chez de bloc n°8 au lieu-dit Ezala à Ahala II, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à son domicile sis à Ahala II.

vie différents. Durant les périodes de paye, nous constatons la présence des filles de joie dans les bars situés dans cette localité. Et généralement lors des commentaires entre personnes adultes nos enfants suivent. Et face à la pauvreté qui domine dans ce village nos enfants abandonnent l'école au profit des aventures sexuelles. Ce qui est à l'origine de l'augmentation des malades atteints du VIH/SIDA et des grossesses précoces dans ce village²⁶¹.

Pour cet auxiliaire de l'administration, l'arrivée du personnel de la société industrielle de Mbang de diverses aires géographiques et la paupérisation grandissante dans cette localité augmente le risque de propagation des infections sexuellement transmissibles notamment le VIH/SIDA. Il porte aussi son regard sur les pratiques observées en fin de mois où l'on constate la présence « des filles de joie » dans cette localité. Ce qui ne va pas sans influencer certaines enfants de la zone qui se retrouvent elles-mêmes dans cette pratique favorisée par la pauvreté constante vécue par ces enfants. Elles abandonnent les études à cause de cette situation de précarité dans laquelle elles vivent. Et bienvenue les infections sexuellement transmissibles (IST) et les grossesses précoces.

7- La multiplication des points de loisirs

Les loisirs regroupent les activités que l'on distingue des tâches domestiques, des obligations physiologiques (sommeil, repas, etc.) ou du travail. L'implantation de la société industrielle de Mbang dans cette localité est à l'origine du progrès démographique observé. Suite à ce boom démographique comme le témoigne ESSONO,

Le secteur des loisirs a trouvé de quoi mettre sous la dent. C'est le cas du site touristique Eco-parc qui est un lieu de détente qui comporte : un zoo, les restaurants, les étangs, le manège, les salles de jeux, un hôtel, un motel, un stade de football, une boutique, des espaces verts, etc. A la suite d'Eco Park, nous avons aussi Sècha, qui est un lieu de détente. On retrouve dans cet endroit, un manège, un restaurant, un bar et une salle de jeux²⁶².

De fait, l'implantation de la société industrielle de Mbang à Ahala II a favorisé l'émergence de ce secteur d'activité.

²⁶¹ *ibid.*

²⁶² Ernest ESSONO, Chef de bloc n°1 à Ahala II par ailleurs secrétaire du chef de 3^{ème} degré d'Ahala II, Entretien en date du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

8- Le développement de la zone

L'idée de développement est issue d'une métaphore identifiant la société à un organisme vivant qui doit se transformer selon un processus de maturation progressive pour atteindre peu à peu un état de modernité. Ces mutations sont censées concerner tous les secteurs de la société. En effet c'est le cas à Ahala II où, comme nous le dit ALIMA,

Depuis l'arrivée de la société industrielle de Mbang, cette circonscription n'a cessé de se métamorphoser positivement en ce qui concerne certains domaines d'activités à instar du secteur du logement avec la construction des nouvelles maisons d'habitations, la construction des hôtels (Asta hôtel, Miwo hôtel, l'hôtel d'eco-park etc.), la construction des motels (motel des palmiers, le motel d'eco-park), la construction des auberges (auberge la grâce, auberge érico palace etc.) ; le secteur de l'éducation avec l'augmentation des infrastructures scolaire notamment pour ce qui est du primaire nous pouvons citer : Ibas, TNEU, Tesangou, Morico etc. et en ce qui concerne le secondaire il y'a : Didérot, Faith, saint John, sainte Martha etc ; le secteur des affaires avec la constructions des nouvelles boutiques, des stations-services (Tradex et Neptune), L'implantation des nouveaux supermarchés (Boulangerie pâtisserie la famille et Santa Lucia) ; le développement des métiers (menuisier, mécanicien, boulanger, moto man etc.), le secteur des loisirs avec la construction du site touristique Eco-parc qui regorge en son sein (manège, salle de jeux, zoo, stade de football, étangs, etc.), Sècha qui est aussi un lieu de loisir avec manège, restaurant, bar et salle de jeux²⁶³.

En fait, l'implantation de la société industrielle de Mbang est pour beaucoup dans l'amélioration du paysage et du cadre de vie des populations de cette localité. Cette structure a attiré le monde dans cette zone et le reste s'en est suivi. Ce qui veut dire que même sans le vouloir la société industrielle de Mbang a participé au développement social de cette localité malgré de nombreux désagréments qu'on rencontre dans d'autres sphères.

9- La récurrence des accidents de la circulation

Un accident de la route ou accident sur la voie publique est une collision non intentionnelle, qui a lieu sur le réseau routier entre un engin roulant (notamment automobile, camion, moto, vélo) et tout autre véhicule ou personne ou animal, se déplaçant ou non, qui engendre au moins des dégâts matériels, voire des traumatismes ou le décès d'une ou plusieurs personnes impliquées. De nombreux facteurs contribuent aux risques de collision tels que l'état de la chaussée, la vitesse de

²⁶³ ALIMA, Riverain à Ahala II par ailleurs moto taximan dans la localité, Entretien en date du 17 Janvier 2022 à Ahala II.

circulation, la météorologie, l'expérience du conducteur mais aussi son comportement et son état physique. Toutefois, les accidents de la circulation sont surtout liés au transport des billes de bois et aux stationnements abusifs des engins sur le réseau routier. Le trafic routier dans cette localité notamment en ce qui concerne les grumiers a subi une hausse considérable d'après les propos d'ESSONO²⁶⁴. Ce qui accélère la dégradation des routes. Cette dégradation routière est un facteur important dans la multiplication des cas d'accidents de la circulation dans cette localité.

De fait, accès au site de la scierie de la SIM de Yaoundé débouche sur « l'axe lourd » Yaoundé-Douala, aucune plaque de signalisation d'entrée et de sortie des camions et d'engins lourds n'est observable à l'entrée principale du site. Ce qui est la cause comme nous le déclare ESSONO, « *d'un grave accident de la circulation qui s'est produit ici en 2008, où un grumier ayant à bord des billes de bois était entré en collision avec un minibus de transport en commun causant plusieurs décès sur le champ* »²⁶⁵.

La présence des plaques de signalisation à l'entrée de plusieurs usines situées en bordure de route permet le plus souvent aux autres usagers de la voie publique de faire plus attention lorsqu'ils arrivent à ces endroits ayant les plaques sur lesquelles il est écrit attention sortie camion.

Dans ce même courant, ETOUNDI affirme que, « *en 2013 suite à une mauvaise manipulation d'un grumier par un chauffeur, l'engin s'est renversé. Et dans sa chute l'engin a broyé le devant du véhicule d'un monsieur qui se rendait à Douala* »²⁶⁶. Il poursuit en soutenant que, « *il y'a de cela quelques années, une bille de bois avait failli ôter la vie à un conducteur de moto dans cette localité, heureusement pour lui il s'était en sorti avec une jambe fracturée* ».

De ce qui précède, l'on est tenté d'interroger la responsabilité sociale de la société industrielle de Mbang qui travaille avec des chauffeurs expérience. Les billes de bois qui sont mal attachées sur les plateaux, ce qui est le plus souvent la cause de plusieurs accidents dans cette localité. Le stationnement abusif des camions sur les trottoirs de « l'axe lourd » Yaoundé-Douala en attente de chargement ou d'être déchargés encombrant cette voie et constituant un obstacle à la bonne circulation des engins et pouvant occasionner des accidents. D'autres camions sont en train d'être réparés sur la voie publique ayant mal stationné avec les cargaisons à bord. Ce qui rétrécit la route,

²⁶⁴ Ernest ESSONO, Chef de bloc n°1 à Ahala II par ailleurs secrétaire du chef traditionnel de 3^{ème} degré à Ahala II, Entretien en date du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

²⁶⁵ *ibid.*

²⁶⁶ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II au lieu-dit Ezala, Entretien en date du 07 Décembre 2021 à Ahala II.

freine la circulation et provoque par moment des accidents de la circulation. Néanmoins, qu'en est-il des dynamiques liées à la culture.

II- LES MUTATIONS AU PLAN CULTUREL

S'inspirant de la définition de TYLOR et de plusieurs autres, GUY Rocher définit la culture comme étant, « *un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte* »²⁶⁷. Selon les culturalistes, la culture en tant que mode de vie d'un peuple, est une acquisition humaine, relativement stable mais sujette à changement continu qui détermine le cours de nos vies sans s'imposer à notre pensée consciente. En effet, le concept de culture peut alors être envisagé selon deux perspectives : dans la première, la culture est considérée comme un héritage, un patrimoine qui se transmet ; dans la deuxième, elle est une construction dépendante de la hiérarchie sociale, qui se renouvelle au contact des autres cultures, et qui permet de garder les frontières d'une collectivité particulière. De ce fait, suite à l'implantation de la SIM dans cette localité, certaines habitudes culturelles chez le groupe ethnique majoritaire et autochtone constitué des Ewondo se sont vues bousculer. Il s'agit notamment des habitudes liées à l'alimentation, aux pratiques religieuses et aux pratiques langagières.

1- Les habitudes alimentaires

L'habitude alimentaire renvoie au choix récurrent que fait une personne ou un ensemble de personnes quant aux aliments qu'elle consomme, à la fréquence de leur consommation et à la quantité consommée chaque fois. Le groupe ethnique majoritaire et autochtone dans la localité constitué des Ewondo fait partie des groupes ethniques nationaux dont le patrimoine culturel s'est considérablement dilué du fait du brassage culturel. En effet, comme nous le témoigne NTSAMA,

*L'arrivée massive des gens d'autres aires culturelles dans ce village nous a amené à découvrir d'autres mets circulant comme, le water fufu et le eru chez les anglophones que j'apprécie beaucoup mais aussi le taro chez les bamiléks et les anglophones que j'aime aussi bien, en dehors de nos mets typique tels que le sangha fait à base de maïs, des feuilles de manioc et de jus de noix de palme ; l'ékomba qui est un mélange de farine de maïs avec la pâte d'arachide*²⁶⁸.

²⁶⁷ Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, Québec, Editions Hurtubise HMH, 1969, P.88, ISBN :2-89045-309-X.

²⁶⁸ Marie NTSAMA, Riveraine à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023.

De ce qui précède, l'on retient que le fait de vivre ensemble avec des individus ou groupes d'autres origines a incité chez plusieurs autochtones Ewondo de la localité le désir de voyager à travers les mets des différentes aires culturelles du Cameroun et de découvrir d'énormes richesses que possède notre pays dans le champ culinaire. D'où l'importance du brassage culturel dans cette localité.

2- Les pratiques religieuses

Par religion nous entendons ici,

*Tout ensemble de croyances et de pratiques plus ou moins organisé, relatif à une réalité supra-empirique transcendante, qui remplit dans une société donnée une ou plusieurs des fonctions suivantes : intégration, identification, explication de l'expérience collective, réponse au caractère structurellement incertain de la vie individuelle et sociale*²⁶⁹.

De fait, comme le soutient ETOUNDI, « l'implantation de la société industrielle de Mbang dans ce village est à l'origine de la destruction des lieux de culte traditionnels où nous échangeons avec nos ancêtres »²⁷⁰.

L'installation de la société industrielle de Mbang de Yaoundé a provoqué la disparition des lieux rituels (arbres, roches, etc.) entre les populations autochtones et leurs ancêtres. En outre, comme nous le rapporte ONEMBELE, « nous sommes passés de quelques deux églises dans ce village à pratiquement une douzaine au jours d'aujourd'hui »²⁷¹.

En effet, la pratique religieuse est assez marquée dans la circonscription. Elle se traduit par la multitude de lieux ou édifices de cultes et la diversité des courants religieux. Toutefois, la religion dominante est incontestablement le christianisme avec en tête de file le catholicisme. Outre les églises protestantes, presbytériennes, évangéliques, pentecôtistes et les témoins de Jéhovah, on note une percée de plus en plus marquée des églises dites de réveil.

3- Les pratiques langagières

Une langue est un système évolutif de signes linguistiques, vocaux, graphiques ou gestuels, qui permet la communication entre les individus ou groupe d'individus. En fait, l'arrivée massive suite à l'implantation de la société industrielle de Mbang dans cette localité des individus

²⁶⁹ Roland CAMPICHE et al., *Croire en suisse (s)*, Lausanne, L'âge d'homme, 1992, p. 35.

²⁷⁰ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II au lieu-dit Ezala, Entretien en date du 07 Décembre 2021 sis à Ahala II.

²⁷¹ Philippe Bertrand ONEMBELE, Chef traditionnel de 3^{ème} degré, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à son domicile sis à Efulan.

provenant de divers horizons a eu un impact dans cette localité comme nous le relate ESSONO, « *j'ai dû personnellement suite à l'arrivée massive de certaines personnes issues de la partie anglophone du Cameroun dans ce village m'acheter un dictionnaire de français-anglais question d'essayer de maîtriser certaines notions basiques en cette langue* »²⁷².

Il faut attendre l'arrivée des individus issus en majorité des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dans sa circonscription pour voir un auxiliaire de l'administration fournir des efforts en vue de pouvoir comprendre le sens de certains mots élémentaires en langue anglaise, dans ce pays bilingue tel que le Cameroun qui a deux langues officielles qui sont le français et l'anglais. Néanmoins, suite à ces propos nous pouvons soutenir que, l'implantation de la société industrielle de Mbang dans cette localité a incité plusieurs catégories d'acteurs à se déplacer vers cette circonscription. Cette implantation a aussi favorisé l'apprentissage de la langue anglaise chez les autorités traditionnelles en particulier et chez certains riverains en général. D'où la tendance fortement observée dans cette localité où l'on assiste au fait que, les familles typiquement francophones envoient leurs progénitures dans le sous-système éducatif anglophone. Cela en vue de rendre ces enfants de plus en plus bilingue et de maximiser leurs chances de pouvoir trouver un emploi dans l'avenir dans un monde de plus en plus dominé par la concurrence. En effet, l'implantation de la société industrielle de Mbang a non seulement poussé les autorités traditionnelles à s'approprier la langue anglaise, mais cette implantation a également boosté les capacités culturelles des occupants autochtones de cette localité. En leur faisant comprendre que la diversité culturelle que regorge le Cameroun est un tout au sens de Marcel Mauss qui est irréductible à la somme de ses parties et constitue une richesse pour notre pays. D'où l'appellation courante : « Cameroun l'Afrique en miniature ». Cependant, qu'en est-il des dynamiques au plan économique et environnemental.

²⁷² Ernest ESSONO, Chef de bloc n°1 à Ahala II par ailleurs secrétaire du chef traditionnel de 3^{ème} degré d'Ahala II, Entretien en date du 16 Décembre 2021 à son domicile à Ahala II.

CHAPITRE IV

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II

L'intérêt marginal accordé à la RSE par la SIM se manifeste au travers de la faible participation de cette entreprise au processus de développement local de cette zone. De fait, la société étant considérée par Georges BALANDIER²⁷³ comme un ordre approximatif et toujours mouvant. L'implantation de cette structure dans cette zone a contribué à de multiples mutations observables dans cette localité notamment aux plans économique et environnemental.

I- LES MUTATIONS AU PLAN ECONOMIQUE

L'implantation de la scierie de la société industrielle de Mbang à Ahala II constitue pour de nombreux jeunes en quête d'emploi et de mieux être un objet d'attraction. Cette implantation est perçue par les riverains comme une opportunité de voir changer significativement leurs conditions de vie. Ce caractère optimiste de la population trouve sa raison d'être au travers des nouvelles dynamiques qui apparaissent dans certaines localités lors de l'implantation d'une compagnie. Mais aussi à travers la législation camerounaise qui grâce aux lois et décrets impose aux entreprises d'accorder la priorité au camerounais en matière d'emplois du personnel de leurs structures en vue d'endiguer la pauvreté (loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, votée en 1994 et appliquée à partir de 1999, sur l'interdiction d'exportation des grumes imposant une transformation locale de 70% des grumes exploitées). En effet, la mise en place et l'opérationnalisation de la scierie ont généré beaucoup de main d'œuvre. Près de 232 ouvriers et cadres travaillent à la SIM de Yaoundé²⁷⁴. Deux équipes sont opérationnelles pour satisfaire les besoins de la scierie qui fonctionne de 6 heures à 22 heures. D'après TEDJIO²⁷⁵, la majorité des ouvriers sont des permanents et sont enregistrés à la Caisse Nationale de Prévoyance sociale (CNPS). Les offres d'emploi ne font pas l'objet d'une large diffusion. Lors des recrutements des ouvriers, aucune qualification n'est exigée, leur formation sur les métiers de la scierie se fait sur le tas, ce qui ne leur donne pas des opportunités de profil de carrière préétablies

²⁷³ Georges BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1^{ère} édition, 1971, p.08.

²⁷⁴ *Rainbow environment consult*, Audit environnemental de l'unité de transformation de bois de la SIM-Yaoundé, Mai 2011, p. 74.

²⁷⁵ Rodrigue TEDJIO, Socio-environnementaliste de la SIM, Entretien en date du 17 Janvier 2022 à la SIM à Ahala II.

à l'embauche comme nous le dit TEDJIO²⁷⁶. Les populations locales se plaignent de la marginalisation des jeunes locaux lors des recrutements. Le souhait de la SIM d'après le responsable du personnel est de privilégier les riverains lors des recrutements, mais ceux qui ont été retenus jusqu'ici n'ont pas été à la hauteur des attentes et se sont vus licenciés. De fait, une grande partie de la population d'Ahala II vit avec les revenus tirés de l'agriculture, du petit commerce et des métiers tels que : menuisier, mécanicien etc. En effet la fertilité du sol, le climat et la situation géographique de cette zone offrent un très grand potentiel pour les activités agricoles, pastorales et industrielles (transformation du bois).

1- Les activités agricoles

C'est le secteur le plus développé de la zone mais qui connaît une certaine régression du fait de la pression foncière liée à la transformation progressive du paysage rural en zone urbaine ou résidentielle, conséquence de la proximité avec la zone industrielle et l'extension de la ville de Yaoundé. Parmi ces activités nous pouvons citer : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation de certains produits forestiers non ligneux.

1.1- L'agriculture

L'implantation des industries de transformation de bois dans cette localité a des conséquences sur l'activité agricole qui perd au fil du temps son statut d'activité économique principale. Ce secteur d'activité reste perceptible à travers des champs vivriers et jardins de case. Parmi les cultures les plus pratiquées figurent : maïs, manioc, arachide, haricot, macabo, patate douce, banane plantain et banane. Certains de ces champs sont implantés à proximité de la scierie de la SIM. C'est une agriculture de subsistance mais dont certains produits sont écoulés sur le petit marché local situé au lieu-dit « carrefour barrière ». Comme nous le renseigne Francine en ces termes :

Dans cette zone d'Ahala II, vu que nous ne produisons plus en grande quantité par manque de terres, les produits récoltés sont d'abord destinés à la consommation et le reste est vendu à la barrière. C'est avec l'argent issu de la vente de ces produits que nous achetons le sel et le cube pour la cuisson des repas²⁷⁷.

Cette dernière nous livre une situation compliquée dû au manque de terres cultivables causé par l'envahissement de leur terroir par les sociétés de transformation de bois. En fait, face à des

²⁷⁶ *idem.*

²⁷⁷ Francine, Cultivatrice à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023 à Ahala.

sommes d'argent jamais touchées par certains anciens propriétaires terriens. Ces derniers résistent très peu aux propositions des acheteurs. Ce qui fait que les surfaces cultivables s'amenuisent et par conséquent les récoltes également d'où l'expansion de la pauvreté dans certains ménages de cette localité.

En outre, l'on observe aussi au niveau de cette localité l'existence de nombreux arbres fruitiers et quelques reliques de plantations cacaoyères. La présence de vastes étendues de bas-fonds marécageux qui contribuent directement à la production agricole en fournissant de la nourriture aux populations même en saison défavorable (saison sèche) et une source d'eau pour les cultures, l'aquaculture et le bétail. Les bas-fonds marécageux contribuent aussi à la sécurité alimentaire en fournissant un environnement propice à l'agriculture et des moyens de subsistance. Toutefois, comme nous le fait savoir ETOUNDI, « *ces zones marécageuses sont victimes de pollutions diverses causées par les activités irresponsables de la SIM qui déverse les produits toxiques dans ces zones, ce qui a des répercussions néfastes sur la production agricole* »²⁷⁸.

Pour ce gardien de la tradition de cette localité, les activités de la SIM en amont contribuent à la dégradation des bas-fonds marécageux sources autre fois d'une sécurité alimentaire pour de nombreuses familles de ce village. En fait, la canalisation des déchets humains, des eaux usagées et des produits chimiques toxiques de divers ordres vers ces bas-fonds marécageux qui sont à l'origine de ces pollutions décriées dans cette zone. Pollutions qui ont des répercussions sur les productions agricoles des riverains et contribuent au développement de la pauvreté dans cette circonscription. Et à ONAMBELE de soutenir que : « *je déconseille le plus souvent aux habitants de ce village de ne plus pratiquer l'agriculture dans ces bas-fonds ou boire de l'eau sortie de cette zone comme ils avaient coutume de le faire* »²⁷⁹. Des propos de ce patriarche, l'on comprend que la pollution de ces bas-fonds a atteint des proportions inquiétantes et nécessite une sensibilisation massive des habitants de cette localité par rapport à la dangerosité des eaux présentes en ce lieu pour leur santé. Cet état des choses amène les riverains moins nantis à parcourir de longues distances pour la recherche d'eau de « qualité ». Certains sont obligés d'emprunter des motos pour aller chercher le précieux sésame (de l'eau). Ce qui a un coût financièrement parlant.

²⁷⁸ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 Ahala II lieu-dit Ezala, Entretien en date du 02 février 2022 à Ahala II.

²⁷⁹ Philippe Bertrand ONAMBELE, Chef traditionnel de 3^{ème} degré à Ahala II, Entretien en date du 13 Mai 2021 à son domicile à Efoulan.

1.2- L'élevage

L'élevage désigne l'ensemble des activités qui assurent l'entretien et la multiplication des animaux souvent domestiques, parfois sauvages pour l'usage des humains. Cette activité est peu développée dans cette zone d'Ahala II. Mais alors, on note l'existence de quelques petits élevages semi-modernes ou traditionnels de porcs et de volailles. En effet, une des contraintes au développement de cette activité dans cette localité est comme l'affirme FOLLY,

L'approvisionnement en eau de qualité, car avec la présence de la SIM dans cette localité l'eau de Biyéme autre fois utile pour cette activité est devenue très toxique. Nous avons des problèmes d'eau dans cette zone. Si tu n'as pas de puits aménagés, tu souffres pour avoir de l'eau de bonne qualité²⁸⁰.

Pour ce riverain, la pratique de l'élevage est rendue difficile par la carence en eau de « qualité » sans danger majeur pour la santé des animaux. Face à cette difficulté à s'approvisionner en eau de « qualité » certains éleveurs ont dû abandonner la pratique de l'élevage. D'autres ont opté pour le déplacement à la recherche de l'eau. Ce qui impacte fortement sur les bénéfices engendrés. Ici, les riverains ont la nostalgie des sources d'eaux où ils allaient recueillir de l'eau pour l'élevage. Malheureusement pour eux, la société industrielle de Mbang a acheté ce site. En réalité, les animaux issus de cet élevage traditionnel sont vendus sur place lors de grands événements (mariages, fêtes religieuses ...). Les acheteurs proviennent d'Ahala en générale (Ahala I et II) mais aussi des villages voisins à l'instar d'Etoa.

1.3- La pêche

La pêche est une activité consistant à capturer des animaux aquatiques tels que : poissons, crustacés, céphalopodes etc. dans leur biotope (océans, mers, cours d'eau, étangs, lacs etc. elle est pratiquée par les pêcheurs comme loisir (pêche récréative ou pêche sportive) profession (pêche commerciale) ou pour assurer une autosuffisance alimentaire (pêche de subsistance). Cette activité est rendue possible par la présence des cours d'eau Mefou, Mfoudi et Biyemé. C'est une activité peu pratiquée de type artisanal et dont les principaux produits sont : tilapia, carpe, silure destinés à la consommation des ménages et des rares fois à la vente. Toutefois, cette activité connaît une baisse drastique dû au fait que, pour Thierry « on trouve des poissons morts en bordure de rivière. Ce qui amène plusieurs personnes qui sont au courant de la situation à ne plus consommer les

²⁸⁰ Simon FOLLY, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 08 Janvier 2022 à Ahala II.

produits aquatiques issus de ces rivières. Les riverains pointent un doigt accusateur vers la SIM »²⁸¹.

A partir de ce constat, les riverains face à la pollution des eaux de rivières qui provoque la mort des poissons sont obligés d'aller se ravitailler dans les poissonneries environnantes. Ce qui implique des dépenses supplémentaires pour des riverains qui peinent à s'en sortir.

1.4- La cueillette

La cueillette est une activité humaine consistant à prélever sur certaines plantes ou certains champignons d'un écosystème en plein air, une ou quelques-unes de leurs parties utiles, en particulier des fruits ou des fleurs arrivés à maturité que l'on destine à la consommation alimentaire ou à la production de certaines matières premières naturelles. On parle aussi de cueillette lorsqu'il s'agit du ramassage ou de la récolte de petits animaux comme les escargots, les huîtres, les moules, les chenilles et certains insectes. De fait, depuis l'implantation de la SIM à Ahala II, cette pratique a subi un coup. Néanmoins, elle est toujours pratiquée par certains hommes et femmes. Comme nous le renseigne MBARGA, « *la noix de kola, le djanssan, le eru, les aubergines, les épices, les condiments et les noisettes sont les principaux produits de cueillette à Ahala II* »²⁸². Ces produits de la cueillette sont consommés et utilisés dans les ménages, ils sont également commercialisés sur la place du marché. De fait, le commerce de ces produits est essentiellement pratiqué par le genre féminin et représente une source de revenus non négligeable pour les femmes d'Ahala II. Toutefois, l'occupation d'importante surface de terres par la SIM (plus de dix hectares de superficie) et les autres industries de la localité a impacté négativement ce secteur d'activité.

1.5- Les produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux également appelés les produits forestiers autres que le bois, ou bien « produits forestiers secondaires » ou « mineurs », sont selon la définition de la FAO, « *des biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts* »²⁸³. Ce sont des substances, des matières premières ou des matériaux utiles obtenus des forêts sans exploitation forestière, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'abattre des arbres. Il peut s'agir par exemple d'animaux chassés comme gibier ou pour leur fourrure, ou de

²⁸¹ Thierry, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023 à Ahala II.

²⁸² MBARGA FOE, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023 à Ahala II.

²⁸³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Que sont les PFNL », Consulté le 06 Juin 2023 à 20h 30min sur le site www.fao.org/forestry/nwfp/6388/fr/.

poissons, de fruits (baies, noix, etc.), de graines, d'épices, de champignons, de feuilles (fourrage), de plantes médicinales, de tourbe, etc. En effet, comme nous le conte ETOUNDI,

Avant l'arrivée de la SIM dans cette localité, les produits forestiers non ligneux faisaient l'objet d'une exploitation très intense et représentaient pour certaines familles la seule source de survie, car elles y trouvaient de quoi manger et en cas de maladie elles y trouvaient de quoi soigner leurs proches. Ces produits étaient aussi source de revenus financiers pour d'autres²⁸⁴.

En réalité, l'existence des petites poches de forêts et des zones marécageuses qui subsistent encore quoiqu'en petite quantité permet aux populations riveraines d'exploiter certains produits forestiers non ligneux à des fins alimentaires, médicinales, de chauffage entre autres. Les produits les plus prisés étant les feuilles de éru, les champignons, le vin de palme, le rotin, ainsi que certains produits utilisés dans la pharmacopée traditionnelle. Les femmes sont les plus concernées par cette activité. L'exploitation des produits forestiers non ligneux se fait en général par ramassage et par cueillette. De fait, c'est une activité qui intéresse de plus en plus les hommes parce qu'elle génère des revenus monétaires importants et pendant des périodes les plus difficiles de l'année. Certains de ces produits sont consommés localement tels que les champignons, les feuilles de éru, les mangues sauvages etc. et d'autres sont transformés et consommés localement et/ou vendus sur les marchés d'Ahala II, Nsam, Vogt-mbi etc. Les revenus issus de la vente de ces produits servent à la résolution de problèmes du quotidien des riverains comme nous le dit ETOUNDI²⁸⁵.

1.6- La chasse

La chasse désigne la traque d'animaux dans le but de les capturer ou de les abattre, les manger, les vendre ou les détruire. En réalité, la chasse reste une activité de subsistance dans cette localité malgré la chute qu'a connue cette activité suite à l'implantation de la société industrielle de Mbang dans cette circonscription, comme nous le renseigne ONAMBELE,

Suite à l'appropriation de plus de dix hectares de forêts par la SIM, plusieurs chasseurs de métier se sont réorientés vers d'autres secteurs d'activités. Mais certains y pratiquent toujours. Toutefois d'après les commentaires, les rendements ne sont plus similaires à ceux d'avant l'installation de cette structure dans notre village²⁸⁶.

²⁸⁴ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 Ahala II, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à Ahala II.

²⁸⁵ *idem*.

²⁸⁶ Philippe Bertrand ONAMBELE, Chef traditionnel de 3^{ème} degré à Ahala II, Entretien en date du 13 Décembre 2021 à son domicile au quartier Efulan.

D'après ce commentaire, l'acquisition d'importantes surfaces de terres par la SIM est à l'origine de l'abandon de cette pratique par moult pratiquants en ce sens que les rendements ont fortement baissé et les acteurs de ce secteur d'activité ne parviennent plus à subvenir aux besoins élémentaires du quotidien de leurs différents ménages.

2- Le secteur tertiaire

Ce secteur en plein essor dans cette localité regroupe une panoplie d'activités et d'opérateurs relevant aussi bien du secteur formel que du secteur informel. Parmi les activités phares de ce secteur on peut citer : le commerce, les petits métiers (menuisier, mécanicien, coiffeur, etc.), le transport, la finance, le tourisme et le loisir.

2.1- Le commerce

Le commerce désigne l'activité économique d'achat et de revente de biens et de services, en particulier l'achat dans le but de revendre avec un profit ou un bénéfice. En réalité, la réglementation des aires de commerce fait actuellement partie des principaux chantiers de la communauté urbaine de Yaoundé (CUY) du fait de l'anarchie et des nuisances qui caractérisent ce secteur d'activité. C'est dans l'optique de réguler ce secteur d'activité qu'un marché a vu le jour ces derniers mois dans cette localité à proximité de la société industrielle de Mbang, où les occupants vendent les produits de première nécessité. En effet, avec l'implantation de la SIM dans cette localité comme le souligne ETOUNDI, « *petit à petit le commerce a remplacé l'activité phare des riverains de cette localité* »²⁸⁷. Il s'agit pour l'essentiel de la vente des dérivés de certaines cultures vivrières et des cultures vivrières (bâtons de manioc, tapioca, macabo, haricot, maïs, banane plantain, banane, etc.) mais aussi des produits de première nécessité (l'huile rouge et/ou végétale, sucre, savon, allumettes, pétrole, sardine, tomates, lait concentré et en poudre). La vente de boissons (bières, jus, vins rouges, vin de palme communément appelé ici « matango », le « bilibili », etc.). Ces produits sont vendus sur des étals et comptoirs sur la place du marché, ou encore dans les boutiques aménagées à cet effet au niveau des maisons d'habitations. L'on note aussi dans cette localité la vente périodique du gibier en bordure de route notamment au niveau du dos d'âne à côté de la pharmacie d'Ahala. De fait, le secteur de la restauration a lui aussi connu une cure de jouvence avec l'ouverture en grande pompe des points de vente de nourritures, des cafeterias, des beigneries, etc. Cette situation a pour étiologie l'afflux des employés de la SIM.

²⁸⁷ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II, Entretien en date du 11 Janvier 2022 au lieu-dit barrière Ahala II.

2.1.a- La vente du charbon de bois

Le charbon de bois est un combustible obtenu en carbonisant du bois en atmosphère contrôlée par pyrolyse (en absence d'oxygène). Dans cette même lignée, Jeanine nous renseigne que :

Pour obtenir le charbon de bois, il faut d'abord aménager un endroit ensuite entasser les bois coupés en petits morceaux les uns sur les autres tout en laissant un trou au centre pour y mettre le feu. Puis on referme totalement en mettant une couche de terre sur toute la surface pour éviter les courants d'air²⁸⁸.

Les déchets de bois nécessaires pour l'exercice de cette activité à l'ouest des installations de la scierie de la SIM s'acquièrent majoritairement à la SIM. De fait, le développement rapide de cette activité dans cette localité est dû à la présence de la SIM.

Le charbon de bois est vulgairement utilisé d'après quelques éléments d'enquête recueillis comme combustible pour le chauffage et la cuisson des aliments. C'est une activité économique rentable au vu de l'engouement qu'elle suscite. Dans ce sens, Jeanine soutient que : « *les déchets de bois ne coûtent pas si cher et nous vendons un filet de charbon à 4500 voire 5000 F CFA en fonction de la personne qui se présente devant nous* »²⁸⁹.

Il résulte des propos de cette commerçante que, cette activité est rentable au plan économique et nourrit bien son homme. Ce qui permet de comprendre la motivation de certains riverains de cette localité vers cette pratique.

2.1.b- L'ouverture des débits de boissons

Communément appelés « bars », des dépits de boissons sont des lieux où l'on sert principalement des boissons alcoolisées et où les consommateurs se tiennent debout ou assis sur de hauts tabourets ou non devant un comptoir pour consommer le produit acheté. La multiplication des points de vente des bières à Ahala II depuis l'arrivée de la société industrielle de Mbang n'est pas passée inaperçue. Comme le souligne ESSONO « *nous assistons fréquemment autour de nous à l'ouverture massive des points de détente ou alors des bars dans cette localité* »²⁹⁰.

De cette allégation, il découle que l'implantation de la SIM dans cette localité est vue par certains comme une opportunité de se faire de l'argent à travers l'ouverture des points de vente de

²⁸⁸ Jeanine, Transformatrice du bois en charbon de bois, Entretien en date du 11 Janvier 2022 à Ahala II.

²⁸⁹ *ibid.*

²⁹⁰ Ernest ESSONO, Chef de bloc n°01 à Ahala II, Entretien en date du 16 décembre 2021 à Ahala II.

boissons. Nous avons pu observer que, lors de la pause certains employés se dirigent vers ces points de vente pour y prendre une bière.

2.1.c- L'immobilier

Un bien immobilier est un bien composé d'un fonds de terre, de constructions (bâtiments, ouvrages à caractère permanent). Un bien immobilier diffère des biens mobiliers, lesquels ne sont pas attachés en permanence au fonds de terre, comme les véhicules, les bateaux, les bijoux, les meubles, etc. De fait, le secteur de l'immobilier connaît ses beaux jours dans cette localité avec l'avènement des auberges (auberge la grâce, auberge divine, etc.), des motels (motel des palmiers, motel erico palace, etc.) des hôtels (Hôtel Miwo, hôtel Hasta, etc.), et des logements mis en location (chambres, studios et appartements). Pour BISSOUMA, « depuis l'arrivée de la SIM dans cette localité, la demande en logement ne fait qu'aller grandissante avec les prix des maisons qui ne font qu'augmenter. Nous sommes passés par exemple en ce qui concerne les prix des chambres simples de 5000 dans les années 2002 à 12000 voire 15000 F CFA en 2022 »²⁹¹.

L'implantation de la société industrielle de Mbang à Ahala II a fait venir plusieurs individus en quête d'emploi dans cette localité. Ce qui est à l'origine de la forte demande en logement. L'offre étant faible, les propriétaires des logements ont par conséquent augmenté les coûts des logements. Néanmoins, il n'y a pas que le champ du commerce qui a trouvé dans cette localité un terrain fertile pour les affaires.

2.2- Les métiers

Un métier désigne l'exercice par un acteur d'une activité dans un champ professionnel en vue d'une rémunération. Par extension, le métier désigne le niveau de maîtrise acquis par un acteur ou une organisation du fait de la pratique sur une durée suffisante de cette activité comme l'expérience et le savoir-faire acquis et l'amélioration des pratiques. Dans ce sillage, nous allons évoquer les métiers tels que : menuisier, mécanicien, coiffeur et moto taximan.

2.2.a- Menuisier

Le menuisier est un artisan qui travaille « traditionnellement » le bois et dont la discipline est la menuiserie. Il réalise des portes, des fenêtres, les parquets, des boiseries dans le bâtiment, les meubles et les sièges. Il peut également assurer leur pose. Il fournit avant tout une prestation en mesure et en fabrication mais aussi en agencement en bois massif (de cuisine, de placard) et en

²⁹¹ Alain BISSOUMA, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 25 Janvier 2022 au lieu-dit barrière à Ahala II.

petite serrurerie²⁹². En effet, comme nous l'affirme ELA, « *la proximité d'avec le SIM nous facilite l'approvisionnement en bois et la baisse du coût de transport par rapport à notre ancien atelier situé à la rue Damas* »²⁹³.

Pour ce dernier, la proximité avec la société industrielle de Mbang représente un avantage pour eux en ce sens qu'ils ne vont plus faire de longues distances à la recherche de la matière première. Ce qui facilite la réalisation des travaux et permet de gagner aussi un peu plus économiquement car des faibles sommes sont déversées pour le transport.

2.2.b- Mécanicien

Cette notion désigne un technicien d'atelier qui assure l'entretien, la maintenance (prévention des pannes), la réparation et le réglage des véhicules automobiles. C'est le responsable des organes mécaniques constituant l'essentiel d'un véhicule : moteur, boîte de vitesses, embrayage, suspension, direction, etc. Certains possèdent des notions pointues dans les domaines électriques, hydrauliques et pneumatiques. C'est un corps de métier qui connaît son expansion avec l'implantation de la SIM dans cette zone dans la mesure où comme nous le fait savoir ALIMA, « *dès l'arrivée de la SIM dans cette localité, les garages des engins lourds n'ont cessé de se multiplier. On dénombre environ cinq garages d'engins lourds dans cette localité aujourd'hui contre zéro avant l'implantation de cette structure* »²⁹⁴.

D'après les propos de ce riverain, l'arrivée de la SIM dans cette localité a encouragé les propriétaires des garages d'engins lourds à venir s'implanter dans la zone. En fait, les responsables de ces garages ont vu qu'en s'implantant à côté de la SIM, ils ont plus d'opportunité d'affaires. En ce sens que, ce sont essentiellement des engins lourds qui font des allers-retours dans cette structure.

2.2.c- Coiffeur

Un coiffeur est un individu formé pour couper, coiffer et entretenir les cheveux. Il peut travailler dans un salon de coiffure, à son domicile ou chez son client. Dans cette même veine, TOURE nous dit ceci, « *je suis l'un des premiers coiffeurs à m'installer ici, à cause de la rareté*

²⁹² Pour la définition de menuisier, Encyclopaedia universalis, Archive, Document consulté en ligne sur www.universalis.fr, Consulté le 04 juillet 2023 à 22h 42minutes.

²⁹³ Cédric ELA, Menuisier à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023 à Ahala barrière.

²⁹⁴ ALIMA, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 28 juin 2023 au lieu-dit barrière à Ahala II.

des salons de coiffure pour hommes. Et étant donné le nombre d'hommes qui travaillent à la SIM, j'ai saisi l'occasion et je trouve mon compte »²⁹⁵.

Pour ce coiffeur, c'est la carence de salons de coiffure pour hommes et l'afflux des employés de la SIM dans cette localité qui sont à l'origine de la présence de son salon de coiffure en ce lieu. Choix qu'il ne regrette pas vu qu'il exerce ce métier depuis plusieurs années et il soutient d'ailleurs qu'il trouve son compte financièrement.

2.2.d- Transporteur par moto

Parmi les principaux moyens de transport urbain dans la ville de Yaoundé on peut citer : bus, minibus, cars, taxis, véhicules personnels et mototaxis. Ce secteur de transport par mototaxi est celui qui retient notre attention dans cette section. En effet, c'est le « cadet » des secteurs de transport au Cameroun et son exploitation pose un certain nombre de préoccupations d'ordre sécuritaire et réglementaire.

En fait dans la zone riveraine de la scierie de la SIM, face à la difficulté des employés de la SIM à se rendre au lieu de service. Car, « *cette zone n'est pas desservie par les taxis et cars* » comme nous le rapporte ALIMA²⁹⁶. Ce qui a en partie suscité chez certains jeunes de la localité l'initiative de se lancer dans le domaine de transport par mototaxis dès les années 2004. Initiative qui a contribué à faciliter le déplacement des populations locales notamment du lieu-dit carrefour barrière vers la SIM mais aussi vers les villages environnants. Toutefois, il convient de relever les nombreux désagréments en rapport avec ce mode de déplacement à l'instar des nombreux cas d'accidents dus à l'incivisme des conducteurs, ou la non maîtrise du code de route. Cette situation est exacerbée par le fait que, cette zone périphérie de la ville de Yaoundé n'est pas desservie comme on l'a relevé plus haut par les bus et que les taxis sont rares mais alors très rares.

Toutefois, la présence de cette structure dans cette localité n'a pas eu des conséquences uniquement sur le plan économique mais aussi sur le volet environnemental.

II- LES MUTATIONS AU PLAN ENVIRONNEMENTAL

La sauvegarde de l'environnement écologique en vue d'un développement sain et durable fait partie des orientations du Cameroun, en exécution des objectifs de son action économique contenus dans la charte des investissements. L'expansion de la production due à l'exploitation des

²⁹⁵ TOURE, Coiffeur à Ahala II, Entretien en date du 28 Juin 2023 à Ahala II.

²⁹⁶ ALIMA, Riverain à Ahala II par ailleurs moto taximan dans cette même localité, Entretien en date du 11 Janvier 2022 au lieu-dit barrière à Ahala II.

ressources naturelles a aggravé les problèmes environnementaux tels que la pollution de l'environnement par les rejets gazeux, les déchets industriels et les effluents liquides rejetés par la plupart des industries²⁹⁷. L'enjeu des problèmes environnementaux est tel que les Etats et la communauté internationale se mobilisent pour sensibiliser toutes les parties concernées sur l'importance de la protection de l'environnement. En effet, les premières actions engagées dans la gestion des atteintes à l'environnement s'appuient essentiellement sur les dispositifs réglementaires. Notamment, en 1972 OCDE énonce le principe du pollueur-payeur. La convention sur la biodiversité biologique adoptée au sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992 consacre la formule de développement durable, concept défini en 1987 par le rapport Brundtland comme étant, « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »²⁹⁸. Néanmoins, la SIM dans le cadre de ses activités contribue toujours à la dégradation de la qualité de l'environnement. Nous prenons en compte ici : l'air, le sol, l'eau, la faune, la flore et les nuisances sonores.

1- La dégradation de la qualité de l'air

L'air est essentiellement affecté lors de l'usage des engins lourds pour la manutention des grumes et des débités, la mise en service des groupes électrogènes, le fonctionnement de la chaudière, le fonctionnement du climatiseur et le sciage du bois. En effet, les engins et équipements utilisés consomment des carburants et rejettent dans l'atmosphère des gaz d'échappement (dont certains à l'instar du dioxyde de carbone (CO₂), contribuent à la production de l'effet de serre). Il en résulte une pollution de l'air (oxyde d'azote (NO_x), particules et additifs de carburants tels que le plomb, chlorofluocarbure (CFC), CO₂). Les groupes électrogènes utilisent du gasoil comme combustible. Les tuyaux d'échappement de ces groupes électrogènes sont horizontaux et ne sont pas équipés de filtres de fumée. A cela on peut ajouter les poussières qui, en fonction de la saison sont souvent très abondantes pendant le déplacement des engins. Cet aspect est partagé par OTTOU qui soutient que, « *depuis que la SIM a arrêté d'arroser, nos enfants sont régulièrement malades, ils ont la toux, la grippe, et la poussière se pose sur les meubles à l'intérieur de la maison ; c'est le calvaire ici* »²⁹⁹. Des COV (composé organique volatil) sont libérés dans l'atmosphère par le processus de combustion et les solvants de peintures, les diluants, les colles, les produits de protection du bois, les produits d'entretien, les agents dégraissants et détachants.

²⁹⁷ Joël SOTEMENOU, *La gestion des déchets solides à Yaoundé : la pertinence du compostage*, Editions universitaires européennes, Janvier 2012, ISBN : 978-8381-8222-3.

²⁹⁸ Gro Harlem BRUNDTLAND, Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1988, p. 51, vu sur : <https://hdl.handle.net/10625/8374>, le 05 Mai 2022 à 11h 37min.

²⁹⁹ Viviane OTTOU, Riveraine à Ahala II, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

L'utilisation des produits de décoffrage à base d'huile minérale donne également lieu à une émission de COV.

La chaîne de sciage, la menuiserie et la division des billons libèrent de la sciure qui sous l'effet de la pression d'air créée par les moteurs des scies en mouvement, se retrouve dans l'air. Cela entraîne également l'expansion dans l'air des bactéries issues de la fermentation des sèves de bois et de la décomposition des écorces. Le sciage du Moabi, du Movingui et du Tali produit des poussières irritantes. C'est dans cette lignée qu'ETOUNDI déclare que, « *l'air que nous respirons ici n'est pas pur, il contient des particules de bois, toxiques pour notre santé* »³⁰⁰. Ces essences sont transformées dans la scierie de la SIM de Yaoundé comme nous l'a renseigné TEDJIO³⁰¹.

Au regard de l'effet qu'a les gaz et les poussières sur la santé des populations et la dégradation de leur cadre de vie, cet impact d'importance majeure est jugé significatif.

2- La dégradation de la qualité des sols

Les activités telles que l'aménagement de la scierie, la construction des divers bâtiments, la circulation des engins et véhicules lourds ont induit des impacts négatifs sur la structure et la texture des sols. Ces sols sont déstabilisés, exposés à l'érosion, compactés, imperméabilisés et éventuellement pollués par les produits d'hydrocarbure.

Le fonctionnement de la scierie a de nombreux impacts potentiels sur le sol. Les effets les plus importants sont : l'augmentation de la compacité du sol et perte en matières organiques altérant la structure et la microfaune du sol, amenuisant les infiltrations, la capacité de retenue des eaux, l'aération et l'enracinement ; l'augmentation du ruissellement sur le sol (diminution de la capacité d'infiltration du sol et de la réalimentation des nappes aquifères), la contamination des sols suite à l'utilisation des carburants et lubrifiants, et la vidange des véhicules /engins.

En effet, la dispersion et le ruissellement des déchets des produits des hydrocarbures entraînant ainsi la pollution des cours d'eau dans les bas-fonds, la diminution de la fertilité des sols et mettant en danger la vie des micros organismes du sol. Ce point de vue est partagé par ETOUNDI qui déplore : « *la faible productivité des sols à cause des produits chimiques toxiques que la SIM déverse dans la nature* »³⁰². Pour ce dernier, la SIM est responsable de la morosité de l'activité

³⁰⁰ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°08 à Ahala II, Entretien en date du 07 Décembre 2021 à Ahala II.

³⁰¹ Rodrigue TEDJIO, Socio-environnementaliste à la SIM, Entretien en date du 17 Janvier 2022 au sein de la SIM à Ahala II.

³⁰² *ibid.*

agricole observée dans cette localité depuis plusieurs années. Car les sols étant pollués, la production agricole n'est plus abondante.

3- La pollution des eaux de surfaces et souterraines

Les eaux usées proviennent essentiellement du lavage des véhicules, des appareils, des pièces mécaniques et des engins lourds, ainsi que des toilettes. Ces eaux de lavage sont déversées en partie directement dans la nature, et provoquent une pollution des eaux de surface car elles contiennent de l'huile, des lubrifiants, du goudron, des matières en suspension, des métaux lourds et des micro-organismes, qui peuvent se retrouver dans le sol et sont alors un danger pour les eaux souterraines.

La réparation des véhicules, notamment le montage et le démontage des pièces et des moteurs, occasionne des fuites d'huile de moteur et de frein, et parfois de gasoil. Ces produits nocifs pour la santé humaine polluent les sols et les eaux superficielles lorsque les dispositions ne sont pas prises pour réduire ce risque comme c'est le cas à la SIM. C'est dans cette perspective qu'ESSONO déclare que,

La zone d'implantation de la scierie est limitrophe du marécage qui subit des effets induits du déversement des huiles de vidange usées de cette scierie. Les populations locales qui utilisent ces eaux à diverses fins (bains, lessive, vaisselle, trempage du manioc et même pour boire) sont ainsi affectées, mais aussi la faune et la flore aquatiques³⁰³.

Le déversement des produits polluants dans la nature par la SIM pollue les cours d'eau de Biyeme, de la Mefou et du Mfoudi qui sont des lieux très utiles pour les populations riveraines qui y vont pour la lessive, la vaisselle, la pêche, etc.

En plus des risques sur la santé humaine, le déversement accidentel des huiles et des produits dangereux pollue dangereusement les eaux de surfaces et souterraines ainsi que les sols. Après l'infiltration des eaux de pluies, les produits de pollution du sol sont entraînés dans les sols et polluent les eaux souterraines. Au vu de l'importance des cours d'eau et des ressources en eau souterraines pour la communauté locale, cet impact est très significatif.

4- La dégradation de la faune

La faune désigne l'ensemble des espèces animales qui habitent un écosystème, une région, un pays, etc. Les espèces sont dites « endémiques » à un territoire lorsqu'elles ne se rencontrent nulle

³⁰³ Ernest ESSONO, Chef de bloc n°1 à Ahala II, Entretien en date du 16 Décembre 2021 à Ahala II.

part ailleurs. La faune est une expression de la biodiversité. Elle peut subir des pressions directes, par la chasse ou la pêche, mais aussi des pressions indirectes, par la construction de son habitat : déforestation, feux de brousse, mise en culture, urbanisation ou alors par des constructions diverses. Dans cette même logique, ETOUNDI nous renseigne que,

Avant l'arrivée de la société industrielle de Mbang dans cette localité, la faune était caractérisée par la présence de singes (gros et petits), d'animaux de sous-bois de petite taille, le plus souvent herbivores et rongeurs (porc-épic, rats palmiste, pangolins, biches...) et de très nombreuses familles d'insectes et d'oiseaux (toucan, calao, etc.). Même la faune aquatique était assez diversifiée avec les carpes, les silures, les tilapias, etc. Mais depuis que cette société s'est installée ici, la situation a beaucoup changé³⁰⁴.

A la suite de ces propos, le constat selon lequel la SIM est à l'origine de la destruction d'une grande partie de la faune et par ricochet de la biodiversité de cette localité se dégage. Dans la mesure où le site sur lequel cette entreprise est construite « regorgeait » une grande variété d'espèces animales. Mais avec la construction de cette structure ces animaux ont fui ce site. En fait, ce site a longtemps fourni aux populations riveraines des besoins en protéine nécessaires pour la bonne santé. Toutefois, le braconnage s'est intensifié avec la présence du personnel de la SIM qui constitue une clientèle de choix. Ce personnel a ainsi incité les populations riveraines à s'adonner à la chasse déviante en vue de les ravitailler.

5- La destruction de la flore

La flore renvoie à l'ensemble des espèces végétales présentes dans un écosystème, une région, un pays, etc. La flore est le « fruit » de l'adaptation des végétaux aux conditions climatiques et pédologiques du territoire qu'elle couvre ; elle est une expression de la biodiversité de ce territoire³⁰⁵.

La flore est également un élément majeur du paysage, et c'est elle qui détermine la typologie des milieux naturels : forêt tropicale, forêt tempérée, désert, toundra, steppe, etc.

En effet, une partie de la flore de d'Ahala II a pris un sérieux coup comme l'affirme ETOUNDI,

Les travaux de débroussaillage, de décapage et d'abattage des arbres lors du nettoyage de l'emprise de la scierie, des opérations de terrassement des sites, d'emprunt et de l'installation des

³⁰⁴ Loger ETOUNDI, Chef de bloc n°8 à Ahala II, Entretien en date du 07 décembre 2021 à Ahala II.

³⁰⁵ CENECO, *Dixeco de l'environnement*, Paris, Editions ESKA, Première édition, 1995, p. 133.

différentes unités de la scierie ont induit une importante destruction du couvert végétal. Or ce champ représentait pour nous un lieu de ressourcement en légumes et en plantes médicinales.

Dans la même veine, ELLA ELLA soutient que, « à travers les âges et aux quatre coins du continent, les sociétés africaines précoloniales ont toujours utilisé la faune sauvage pour leur alimentation, leur protection sanitaire, leur bien-être physique et spirituel »³⁰⁶.

La destruction de la végétation lors de l'installation de la scierie a contribué à modifier le microclimat de la zone et à diminuer les capacités du site à purifier l'air par l'absorption de gaz carbonique et le rejet d'oxygène (photosynthèse).

6- La nuisance sonore

La nuisance sonore renvoie à une gêne subie par un individu ou un groupe d'individus, et causée par l'état de son environnement.

De fait, les principales sources de nuisances sonores à la scierie sont : la centrale électrique, les machines de sciage, l'écorçage, les affuteuses et la circulation des engins qui produisent beaucoup de bruits qui affectent le personnel de l'entreprise d'une part et les population riveraines d'autre part. C'est dans cette logique que MBARGA FOE affirme que, « *ma tranquillité est perturbée, je subis les pollutions sonores nuit et jour car cette entreprise fonctionne vingt-quatre sur vingt-quatre* »³⁰⁷.

Les activités de la SIM perturbent la tranquillité des habitants de cette localité. Ces activités sont aussi la source de troubles auditifs et de sommeil chez certains de ces riverains. Il est à noter que, la dureté du bois scié influence significativement l'intensité de bruits dans la scierie et aux environs. La mise en service des groupes électrogènes en cas de coupure d'électricité influence de façon significative le niveau sonore ambiant de la scierie et du voisinage. Toutefois, rien n'est fait par la SIM en vue de diminuer ces effets négatifs sur la santé des populations riveraines.

Ce fragment de réflexion nous a permis de dégager le constat selon lequel, malgré la faible implication directe de la SIM au processus de développement local, cette structure a néanmoins contribué quoi que faiblement de manière directe au recrutement de quelques riverains de cette localité. En effet, la majorité des changements observés au plan économique dans cette localité en rapport avec l'implantation de la SIM, cette dernière intervient de manière indirecte. Pour ce qui

³⁰⁶ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Quand le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja. Etude de sociologie de la chasse déviante*, Yaoundé, Les presses universitaires de Yaoundé, 2014, P. 87, ISBN : 2-84936-046-5/éd.1303.

³⁰⁷ MBARGA FOE, Riverain à Ahala II, Entretien en date du 05 Janvier 2022 à Ahala II.

concerne le volet environnemental, les mutations impulsées par cette société sont essentiellement négatives.

CONCLUSION GENERALE

Centrée sur la responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois et ses répercussions sur le développement local, notre réflexion avait pour thématique centrale : **RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE BOIS ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN : CAS DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE MBANG A AHALA II**. Dès lors, le rappel des grandes lignes de cette recherche s'impose afin de mieux expliciter les éléments développés dans les deux parties de notre réflexion.

Cette recherche a eu pour objets, l'évaluation de la place accordée à la RSE par la SIM et la participation de cette dernière au développement local d'Ahala II. De fait, ces objets nous ont incité à formuler la question centrale suivante : comment le respect ou non des principes de la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang influence-t-il le développement local à Ahala II ? A la périphérie de cette question de recherche centrale, se greffent trois questions de recherche subsidiaires afin de mieux comprendre pourquoi la transformation industrielle de bois par la SIM éprouve tant de difficultés à être un levier du développement local dans la localité d'Ahala II. C'est dans cette perspective que les interrogations subsidiaires de cette recherche se sont formulées en ces termes :

- Quelle place la SIM accorde-t-elle à la responsabilité sociale des entreprises ?
- Quelles sont les conséquences sociales et culturelles de la place accordée à la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang sur le développement local d'Ahala II ?
- Quelles sont les incidences économiques et environnementales de la place accordée à la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang sur le développement local à Ahala II ?

A la suite de ces interrogations qui sont au cœur de cette recherche, nous avons formulé en vue de mener à bien notre réflexion les hypothèses suivantes : en ce qui concerne l'hypothèse principale de notre recherche, elle postule que, en tant que processus de capacitation des entreprises, le respect ou non des principes de la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang dans cette localité est à l'origine de multiples changements. De fait, après la présentation de l'hypothèse de recherche principale, nous nous sommes intéressés aux trois hypothèses de recherche secondaires à savoir :

- La SIM dans l'exercice de ses activités de transformation de bois accorde une place marginale à la RSE ;

- L'intérêt minimal accordé à la responsabilité sociale des entreprises ne peut que limiter les résultats au plan local et ériger dans la plupart des cas des murs au détriment des ponts entre le personnel de l'entreprise et les riverains d'Ahala II en ce qui concerne les actions sociales et culturelles ;
- La faible prise en compte d'une réalité dynamique comme celle de la responsabilité sociale des entreprises a des répercussions sur le développement local à travers les transformations économiques et environnementales qu'elle engendre.

De ces questions et hypothèses de recherche, l'objectif principal de ce travail consiste à comprendre comment le respect ou non des principes de la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang influence le développement local à Ahala II. Pour ce faire, nous avons mobilisé trois orientations théoriques à savoir : la théorie des parties prenantes dont FREEMAN³⁰⁸ constitue la figure de proue, la théorie dynamiste dont le fondateur est le sociologue français Georges BALANDIER. Et la théorie de la dominance sociale qu'on attribue la paternité à SIDANIUS et PRATTO³⁰⁹. Cette triptyque théorique a été mobilisée en ce sens que, « *le sociologue ne crée pas des modèles arbitraires de conduite ni ne peut découvrir d'explication totale de la vie et du destin des sociétés. Il recourt à des grilles de lectures, adaptées aux problèmes étudiés* »³¹⁰. En effet, la théorie des parties prenantes nous a permis de nous rendre à l'évidence que, la SIM ne prend pas en considération l'avis de l'ensemble des parties intéressées notamment la communauté locale d'Ahala II, zone d'implantation de cette entreprise, mais aussi l'avis des ouvriers de cette entreprise. En ce qui concerne la théorie dynamiste, elle nous a permis de comprendre les mutations sociales en cours en rapport avec la transformation de l'or vert par la société industrielle de Mbang à Ahala II aux plans social, culturel, économique et environnemental. Pour ce qui est de la théorie de la dominance sociale, elle nous a été utile en ce sens qu'elle a permis la mise en exergue des types de rapports sociaux qui existent entre les responsables de la SIM et les ouvriers d'une part et entre les responsables de la SIM et les populations riveraines d'autre part. Rapports sociaux se caractérisant par : la dictature, l'exclusion, le mépris, la marginalisation et la stigmatisation.

Sur la base d'une enquête qualitative réalisée auprès des différents acteurs influencés ou pouvant influencer la transformation de l'or vert par la SIM à Ahala II, trois techniques de collecte de données ont été mobilisées. C'est dans ce sens que la recherche documentaire nous a permis de passer en revue plusieurs documents en rapport avec l'exploitation du bois, la transformation du

³⁰⁸ Edward FREEMAN, *op.cit.*, 1984.

³⁰⁹ Jim SIDANIUS et Felicia PRATTO, *op.cit.*, 1999.

³¹⁰ Gilles FERREOL et Jean-Pierre NORECK, *Introduction à la sociologie*, Paris, Armand colin, 1989, p. 45.

bois, la responsabilité sociale des entreprises mais aussi les conventions, lois, et décrets qui régissent le secteur du bois au Cameroun. L'observation directe et l'entretien semi-directif nous ont permis d'effectuer les descentes sur le terrain afin de recueillir des données concernant notre sujet de réflexion.

La collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données à travers la conjonction de ces trois techniques de collecte de données, nous a permis de nous rendre à l'évidence que la transformation du bois par la SIM à Ahala II ne constitue pas un puissant levier pour le développement local de cette zone, dans la mesure où l'entreprise est lancée dans une quête effrénée du gain où l'unique bénéficiaire est l'entreprise. Cependant, une telle déclaration peut paraître prétentieuse à cause de la carence d'explication des grands moments autour desquels cette recherche a été bâtie.

La première partie de notre travail s'est articulée autour de la SIM, la RSE et le développement local et s'est structurée autour de deux chapitres. Le premier chapitre intitulé la responsabilité sociale des entreprises et le développement local : deux réalités liées en contexte de développement des entreprises. Il a été question ici d'une part de retracer l'évolution théorique des concepts de RSE et de développement local et les différentes controverses observées à partir de l'émergence de ces concepts jusqu'à nos jours et d'autre part d'établir le lien entre ces deux concepts déterminants.

Il ressort de ce chapitre que la notion de RSE émerge dans les années 1950 avec Howard BOWEN comme père fondateur de la conception « moderne » de la RSE grâce à son ouvrage publié en 1953³¹¹. Toutefois, ce concept va connaître des dynamiques allant de l'émergence de l'idée de la RSE aux Etats-Unis à la quête de concepts intégrateurs en passant par la formalisation des rapports entre l'entreprise et la société et un mouvement de rationalisation des relations entre l'entreprise et la société. Dès lors, ce concept a connu plusieurs définitions proposées tant par des acteurs physiques que par les acteurs moraux, de même il a recelé plusieurs approches à l'instar de l'approche pragmatique, l'approche stratégique, l'approche évolutive, etc. et s'est trouvé reconforter dans les années 1980 avec l'émergence du concept de développement durable. De fait, la RSE désigne la participation des entreprises en vue d'atteindre les objectifs du développement durable.

³¹¹ Howard BOWEN, *op.cit.*, 1953.

Pour ce qui concerne le développement local, il émerge dans les années 1970³¹² et compte aussi plusieurs approches parmi lesquelles l'approche endogène, l'approche exogène et une troisième approche qui lie le développement local à la croissance économique. Dès lors, la RSE « moderne » est celle qui considère l'entreprise comme une actrice qui promeut le développement local mais aussi global tout en prenant en compte la spécificité de chaque localité.

Le deuxième chapitre de notre travail a porté sur la place accordée à la RSE par la SIM. Il s'est agi à ce niveau de présenter la société industrielle de Mbang, de faire ressortir les actions de la SIM qui épousent les principes de la responsabilité sociale des entreprises et de développer les actions posées par la SIM qui sont en marges des principes de la responsabilité sociale des entreprises. En effet, les actions menées par la SIM en faveur de la RSE ont été illustrées sur trois plans qui sont : environnemental, social et économique. Au plan environnemental l'on a noté des actions telles que : l'usage de la chaudière qui permet l'emploi d'une partie de la sciure de bois de la scierie pour la production de la chaleur qui alimente le séchoir, le recyclage de certains déchets de bois et la canalisation mal faite des sciures en ce sens que la poussière qui tire sa source de la sciure de bois continue à s'échapper dans la nature ; au plan social, il se manifeste par l'affiliation des employés à la caisse nationale de prévoyance sociale et par un soutien financier lors du décès d'une élite de la localité ; et au plan économique, il s'illustre à travers le recrutement de quelques individus et le paiement des impôts. En ce qui a concerné les limites des actions RSE de la SIM, nous avons relevé au plan environnemental des pollutions diverses tant de l'air, du sol et des eaux ; au plan social l'on a noté des conflits divers liés au foncier, au finance, à l'appartenance ethnique et la discrimination à l'abouche ; au plan économique il advient que la SIM emploie très peu les riverains de sa zone d'implantation et elle ne verse pas les cotisations de certains de ces employés à la CNPS. Il est ressorti de ce chapitre que, la SIM est une entreprise faiblement impliquée dans la RSE.

La deuxième partie de notre travail a porté sur les incidences de la place accordée à la responsabilité sociale des entreprises par la société industrielle de Mbang sur le développement local et les dynamiques sociales à Ahala II. En fait, comme à la première partie cette partie s'est articulée autour de deux chapitres. Le troisième chapitre intitulé les implications sociales et culturelles de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local d'Ahala II. Avait pour ambition de présenter les changements liés à la transformation du bois par la société industrielle de Mbang dans cette localité. Il découle de ce chapitre que la société industrielle de

³¹² André JOYAL, *op.cit.*, 1990, p. 252.

Mbang à travers son implantation a stimulé au plan social l'augmentation de la population de cette localité, l'augmentation du taux de criminalité dans la zone, l'implantation des nouvelles structures éducatives, la dégradation des infrastructures routières avec des engins lourds, l'apparition des nouvelles pathologies, l'embellissement du paysage de la localité, la multiplication des points de loisirs, l'augmentation des accidents de la circulation ; au plan culturel la SIM au travers de sa présence a participé à la modification des habitudes alimentaires des autochtones de cette localité, à la restructuration des pratiques religieuses et en l'enrichissement de la culture langagière des populations. Il ressort de ce chapitre que la SIM n'a pas contribué de façon directe à l'amélioration des conditions de vie des populations dans cette localité à travers des actions telles que la construction des points d'eau, la construction des centres de santé, l'appui aux établissements scolaires en octroyant des dons, la construction des aires de jeux comme le font certaines entreprises socialement responsable. Elle a plutôt de manière indirecte favorisé certaines actions tant positives que négatives dans cette localité.

Le chapitre quatre quant à lui s'est appesanti sur l'incidence économique et environnementale de la place accordée à la RSE par la SIM sur le développement local d'Ahala II. Ce chapitre nous a permis de montrer que l'implantation de la société industrielle de Mbang à Ahala II a suscité des dynamiques dans cette localité. C'est ainsi qu'au plan économique nous avons relevé d'une part quelques impacts dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, cueillette, produits forestiers non ligneux et chasse) et d'autre part quelques impacts sur le secteur tertiaire (vente du charbon de bois, ouverture des débits de boissons, l'immobilier etc.). Au plan environnemental, il y'a eu la dégradation de la qualité de l'air, la dégradation de la qualité des sols, la pollution des eaux de surfaces et souterraines, la dégradation de la faune, la destruction de la flore et les nuisances sonores. En fait, nous avons noté plus les incidences négatives que les incidences positives des activités de la SIM aux plans économique et environnemental à Ahala II. Cela est perceptible à travers les pollutions multiformes, la cherté de la vie dans cette zone due à la présence de cette structure, etc. Dès lors, pour les populations riveraines, la présence de la SIM dans leur localité n'a pas répondu à leurs aspirations. D'où le sentiment de regret qui anime certains habitants de cette circonscription.

De cette réflexion, nous aboutissons aux résultats selon lesquels la transformation du bois par la SIM à Ahala II est jusqu'à ce point une activité de trouble social que de progrès social. La SIM se présente essentiellement comme une entreprise socialement irresponsable, elle n'est pas éthique, elle n'est pas philanthropique, elle n'est pas citoyenne. Elle participe de façon marginale au développement local de sa zone d'implantation. Ces affirmations peuvent se justifier par : la

quête effrénée du gain par la SIM pour son propre intérêt au détriment de l'intérêt des populations locales ; la domination des ouvriers de la SIM par les responsables de cette structure ; l'absence d'un point d'eau à proximité pour les populations, la dégradation progressive de la voie publique, l'inexistence d'un centre de santé proche malgré la récurrence des cas d'accidents et des cas de maladies résultants des activités de la scierie de la SIM à Yaoundé ; la récurrence des conflits sociaux ; la complicité de certains agents de l'Etat qui ferment les yeux sur le non-respect des textes en vigueur en matière de RSE ; le nombre insignifiant de jeunes de la localité d'Ahala II employés par la SIM et la pollution de l'environnement par la SIM.

Au regard de ce qui précède, il convient de souligner que la réalisation de ce travail ne s'est pas faite sans difficultés. De fait, les difficultés les plus notoires ont été celles relatives à la réticence de certains enquêtés à se prêter à l'entretien, l'intervalle de temps écoulé entre la date de soumission de la demande d'entretien et la date de convocation pour l'entretien par l'entreprise, la tenue d'un entretien dans les conditions difficiles car l'enquêté réchauffait le moteur de son véhicule, et les dates des rendez-vous non respectées. Dès lors, pour pallier à certaines de ces difficultés, la résilience et la persévérance étaient nos armes.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé tous les contours de notre objet de recherche dans le cadre de cette réflexion. A cet effet, des recherches futures pourraient s'intéresser à une réflexion comparative entre la RSE des entreprises de transformation de bois et la RSE des entreprises agroalimentaires au Cameroun. Ces recherches futures pourraient aussi s'intéresser à la RSE des firmes multinationales au Cameroun : Cas de Total. Elles pourraient également s'atteler sur la construction de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les pays en développement : une application dans les entreprises d'exploitation forestières au Cameroun.

En définitive, notre réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois et développement local au Cameroun : Cas de la société industrielle de Mbang à Ahala II nous a permis de nous rendre à l'évidence d'une part de ce que, les entreprises qui transforment le bois au Cameroun en général et à Ahala II en particulier sont socialement irresponsable et d'autre part que certains responsables étatiques sont impliqués dans le caractère irresponsable des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Ce qui fait que la communauté locale d'Ahala II soit condamnée à subir les conséquences négatives de la transformation de bois sans pour autant en jouir des avantages de cette activité. Il n'y a pas de compensation des dommages causés sur les riverains. Cette recherche est en fin de compte qu'une contribution modeste sur un sujet d'actualité (responsabilité sociale des entreprises de

transformation de bois au Cameroun et développement local : Cas de la société industrielle de Mbang) sur un secteur important de la croissance économique nationale (le secteur du bois) mais donc la transformation jusqu'ici constitue plus un facteur de sous-développement que d'amélioration des conditions de vie des populations locales.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- **ACKERMAN, Robert and BANER, Raymond**, *The social challenge to business*, Cambridge, Harvard university press, 1975.
- **AKTOUF, Omar**, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations une introduction à la recherche classique et une critique*, Québec, PUQ, 1987.
- **ASSOGBA, Yao**, *Développement communautaire en Afrique. Comprendre la dynamique des populations*, Québec, Les presses de l'université Laval, 2008.
- **AUBRUN, Merylle et al.**, *ISO 26000 responsabilité sociétale : comprendre, déployer, évaluer*, Saint-Denis, Editions Afnor, 2010.
- **BALANDIER, Georges**, *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1^{ère} édition, 1971.
- **BALLE, Catherine**, *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, 10^{ème} édition, Que sais-je, 2021.
- **BARDIN, Laurence**, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1998.
- **BAUER, Raymond et FENN, Dan**, *The corporate social audit*, New York, Russel sage foundation, 1972.
- **BERLE, Adolf and MEANS, Gardiner**, *The modern corporation and private property*, Mac Milton, New York, 1932.
- **BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude**, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Les éditions Minuit, 1964.
- **BOURDIEU, Pierre**, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- **BOURDIEU, Pierre**, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.
- **BOYER, André et al.**, *En quoi le concept de RSE peut-il contribuer au renouvellement des politiques et ressources humaines ?*, Ipag, Business school working papers, 2014.
- **BURTON, Philip et al.**, *Vers une gestion durable de la forêt boréale*, Québec, Presses scientifiques du CNRC, 2003.
- **CARSON, Rachel**, *Silent sprint-II*, The New Yorker, The reporter at large, 23 June 1962.

- **COMMENNE, Vincent**, *Responsabilité sociale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques. Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement*, Paris, Editions-diffusion Charles Léopold Mayer, 2006.
- **DEL BAYLE, Loubet**, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- **DELCHET, Karen**, *Qu'est-ce que le développement durable ?*, Saint-Denis, Afnor, 2003.
- **DELMAS, Alain**, *La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale, avis du conseil économique, social et environnemental*, Paris, Les éditions des journaux officiels, Juin 2013.
- **DUMONT, René**, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Editions du seuil, Octobre 1962.
- **DURKHEIM, Emile**, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF (Quadrige), 1986.
- **ELA, Jean-Marc**, *Travail et entreprise en Afrique. Les fondements sociaux de la réussite économique*, Paris, Karthala, 2006.
- **ELLA ELLA, Samuel-Béni**, *Quand le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja. Etude de sociologie de la chasse déviante*, Yaoundé, Les presses universitaires de Yaoundé, 2014.
- **FAHD, Rita**, *Marketing durable*, Paris, Editions Vuibert, 2013.
- **FERREOL, Gilles et NORECK Jean-Pierre**, *Introduction à la sociologie*, Paris, Armand Colin, 1989.
- **FREEMAN, Edward**, *Strategic management: a stake holder approach*, Boston, Pitman, 1984.
- **FRIEDMAN, Milton**, *Capitalism and freedom*, Chicago, University of Chicago press, 1962.
- **GHIGLIONE, Rodolphe et MATALON, Benjamin**, *Les enquêtes sociologiques théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1991.
- **GRAWITZ, Madeleine**, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 7^{ème} édition, 1996.
- **LEVESQUE, Benoît**, *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement*, Crises, Université de Québec à Montréal, 1999.

- **MARX, Karl et ENGELS, Friedrich**, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, 1845.
- **MARX, Karl et ENGELS, Friedrich**, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Editions sociales, 1976.
- **NGANGO, Georges**, *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone : statut et incidence sur le développement*, Paris, Présence africaine, 1973.
- **OLINGA, Didier Alain et al. (dir.)**, *Peuples autochtones, communautés locales et ressources naturelles en Afrique Centrale : quels droits ? Quelles mesures de protection ? Quel(s) rôle(s) pour les défenseurs de l'environnement*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, Septembre 2018.
- **OLIVRY, Jean-Claude**, *Fleuves et rivières du Cameroun*, Paris, Editions Mesres-Orstom, 1986.
- **PECQUEUR, Bernard**, *Le développement local*, Paris, Editions la Découverte et Syros, 2000.
- **POUEMI TCHUNDJANG, Joseph**, *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Douala, Editions Menai Buc, 2^{ème} édition, 01 April 2000.
- **QUIVY, Raymond et VAN CAMPENHOUDT, Luc**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3^{ème} édition, 2006.
- **SAINSAULIEU, Renaud**, *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
- **SIDANIUS, Jim and PRATTO, FELICIA**, *Social dominance: an intergroup theory of social hierarchy and oppression*, New York, Cambridge university press, 1999.
- **SOTEMENOU, Joël**, *La gestion des déchets solides à Yaoundé : la pertinence du compostage*, Sarrebruck, Editions universitaires européennes, 2012.
- **THUDEROZ, Christian**, *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2007.
- **VACHON, Bernard**, *Décentralisation et développement territorial : le cas des régions éloignées et intermédiaires à prédominance rurale au Québec*, Québec, Les presses de l'université Laval, 2006.
- **VERNIER, Jacques**, *L'environnement*, Paris, PUF, 1992.
- **WEBER, Max**, *Economie et société*, Paris, Plon, 1922.
- **WEBER, Max**, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967.

OUVRAGES SPECIALISES

- **BERTRAND, Alain et al. (édit.)**, *Forêts tropicales et mondialisation. Les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- **BIWOLE ONDOUA, Viviane**, *La PME camerounaise et le développement durable. Défis, fondements et stratégies*, Yaoundé, Editions Clé, 2012.
- **BOWEN, Howard**, *Social responsibilities of the businessman*, New York, Harper, 1953.
- **CAPRON, Michel et QUAIREL-LANOIZELEE, Françoise**, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La découverte, 2010.
- **FONBOUSTIER, Laurent et MAGNIER, Véronique**, *Développement durable et entreprise*, Paris, Dalloz, 2013.
- **KAMDEM, Emmanuel (dir.)**, *Innovation entrepreneuriale et développement durable en Afrique : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- **LADO, Ludovic et al. (dir.)**, *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012.
- **LOGO BIGOMBE, Patrice et al.**, *La gestion participative des forêts d'Afrique centrale un modèle à l'épreuve de la réalité*, Versailles, Quae, 2021.
- **NASI, Robert et al. (édit.)**, *Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- **PESTRE, Florent**, *La responsabilité sociale des entreprises multinationales. Stratégies et mise en œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- **PLUCHART, Jean-Jacques et UZAN, Odile (dir.)**, *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012.
- **ROSE, Jean-Jacques**, *Responsabilité sociale de l'entreprise. Pour un nouveau contrat social*, Bruxelles, De Boeck, 2006.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- **ACQUIER, Aurélien et AGGERI, Franck**, « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de gestion*, Vol.1, N°180, Janvier 2008, pp.131-157.

- **ACQUIER, Aurélien et GOND, Jean-Pascal**, « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re) découverte d'un ouvrage fondateur, social responsibilities of the businessman d'Haward Bowen », *Finance contrôle stratégique*, Vol.10. N°2, Juin 2007, pp.5-35.
- **ARNAUD, Stéphanie**, « Le management humaniste. Enjeux, outils et obstacles », *Revue internationale de psychologie*, Vol.14, N°34, pp.207-224.
- **BENSEBAA, Faouzi et BEJI-BECHEUR, Amina**, « Pragmatisme et responsabilité sociale de l'entreprise », *Revue française de gestion*, Vol.11, N°180, 2007, pp.177-198.
- **CARROLL, Archie**, "A three-dimensional conceptual model of corporate performance", *Academy of management review*, Vol.4, N°4, 1979, pp.497-505.
- **CARROLL, Archie**, "Corporate social responsibility: evolution of a definitional construction", *Business and society*, Vol.38, September 1999, pp.268-295.
- **CLARKSON, Max**, "A stakeholder framework for analyzing and evaluating corporate social performance", *Academy of management review*, Vol.20, N°1, 1995, pp.92-117.
- **DAVIS, Keith**, "Can business afford to ignore social responsibilities", *California management review*, Vol.2, N°3, 1960, pp.70-76.
- **DKADEK, Rajaa et al.**, « Responsabilité sociale de l'entreprise : approche théorique et regard diachronique », *Revue d'étude en management et finance d'organisation*, N°4, Décembre 2016, pp.1-19.
- **DONALSON, Thomas and PRESTON, Lee**, "The stakeholder theory of the corporation: concepts, evidences, and implications", *Academy of management review*, Vol.20, N°1, 1995, pp.65-91.
- **ELAME ESSOH, Joseph**, « Interculturaliser la responsabilité sociétale », *Revue canadienne d'étude du développement*, Vol.29, N°34, 2009, pp.393-408.
- **FREDERICK, William**, "From CSR1 to CSR2: the maturing of business and society thought", *Business and society*, Vol.33, N°2, 1994, pp.150-164.
- **FREEMAN, Edward et LIEDTKA, Jeanne**, « Responsabilité sociétale des entreprises : une approche critique », *Horizons d'affaires*, Vol.34, N°4, 1991, pp. 92-99.
- **FRIEDMAN, Milton**, "The social responsibility of business is to increase its profits", *New York times magazine*, 13 September 1970, pp.122-126.
- **FRIEDMANN, John and STOHR, Walter**, "The use of regional science: policy planning in Chile", *Papers in regional science*, Vol.18, N°1, 1967, pp.207-222.

- **GALBRAITH, John Kenneth**, « Le nouvel Etat industriel : présentations critiques et conséquences », *Revue économique et sociale* : bulletin de la société d'études économiques et sociales, 1969, pp.159-169.
- **GENDRON, Corine et al.**, « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée », *Relations industrielles*, Vol.59, N°1, pp.75-100.
- **GOMEZ, Pierre-Yves**, « Normalisation et gestion de la firme : une approche conventionnelle », *Revue d'économie industrielle*, Vol.75, N°1, 1996, pp.113-131.
- **GOND, Jean-Pascal**, « Construire la relation (positive) entre performance sociétale et financière sur le marché de l'ISR: de la performance à l'autoréalisation? », *Revue d'économie financière*, Vol.85, 2006, pp.63-79.
- **HIBBER, Paul and CUNLIFFE, Ann**, "Responsible management: engaging moral reflexive practice through threshold concept", *Springer science + business media Dordrecht*, 2013, pp.177-188.
- **JENSEN, Michael and MECKLING, William**, "Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure", *Journal of financial economics*, Vol.3, 1976, pp.305-360.
- **JOYAL, André**, « Le développement local : un intérêt qui n'en démord pas », *Revue internationale PME*, Vol.3, N°2, 1990, pp.249-256.
- **KOTCHEN, Mathew and MOON, Jan**, "Corporate social responsibility for irresponsibility", *The B.E journal of economics analysis and policy*, Vol.12, 2012, pp.1-21.
- **LANGE, Donald and WASHBURN, Nathan**, "Understanding attributions of corporate social irresponsibility", *The academy of management review*, 2012, pp. 300-326.
- **LEUMAKO NONGNI, Jeannette**, « Responsabilité sociale et environnementale dans une entreprise agro-industrielle au Cameroun : une analyse en termes de parties prenantes », *Revue de ESCA*, 2018, pp. 37-52.
- **LEVITT, Theodore**, "The danger of social responsibility", *Harvard business review*, Vol.36, 1958, pp.41-50.
- **LORRAIN, Dominique et al.**, « Does local politics matter », *Revue des sciences sociales du politique*, Vol.8, N°7, 1989, pp.115-125.
- **MARGOLIS, Joshua and WALSH, James**, "Misery loves companies: rethinking social initiatives by business", *Administrative science quarterly*, Vol.48, 2003, pp.268-305.

- **MAZUR, Alicia and PISARSKI Anne**, “Major project manager’s internal stakeholder’s relationships: the development and validation of measurement scales”, *International journal of project management*, Vol.33, pp.277-287.
- **MC WILLIAM, Abigail and SIEGEL, Donald**, “Corporate social responsibility: a theory of the firm perspective”, *The academy of management review*, Vol.26, N°1, Jan.2001, pp.117-127.
- **MEYER, John and ROWAN, Brian**, “Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony”, *American journal of sociology*, Vol.83, N°2, Sep.1977, pp.340-363.
- **MOSKOVITZ, Milton**, “Choosing socially responsible stocks”, *Business and society review*, Vol.1, N°1, 1972, pp. 71-75.
- **MULLENBACH, Astrid**, « L’apport de la théorie de parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », *La revue de sciences de gestion*, N°223, 2007, pp.109-120.
- **NJAYA, Joseph Bruno**, « L’impact de la responsabilité sociale (RSE) sur la performance financière de l’entreprise (PFE) au Cameroun », *Revue congolaise de gestion*, N°19, 2014, pp.89-112.
- **OLANDER, Stefan**, « Analyse d’impact des parties prenantes dans la gestion de projet de construction », *Gestion et économie de construction*, Vol.25, N°3, 2007, pp.277-287.
- **PECQUEUR, Bernard**, « L’économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *L’économie politique*, Vol.33, N°1, 2007, pp.41-52.
- **PEREIRA, Brigitte**, « ISO 26000 due diligence, sphère d’influence et droits de l’homme », *Revue de l’organisation responsable*, Vol.2, 2014, pp.60-75.
- **POLI, Alexandra**, « Le concept de domination à l’épreuve de la réalité des discriminations », *Recherches sociologiques*, Vol.34, N°2, 2003, pp.31-39.
- **PORTER, Michael**, “Clusters and economic policy: aligning public policy with the new economics of competition”, *Harvard business school*, November 2007, pp.1-17.
- **PORTER, Michael**, “The economic performance of religions”, *Regional studies*, Vol.37, N°6and7, August 2003, pp. 549-578.
- **ROBINSON, Bruce et al.**, “Phytomining for nickel thallium and gold”, *Journal of geochemical exploration*, N°67, 1999, pp.407-415.
- **SETHI, Prakash**, « Dimensions de la performance sociale des entreprises : un cadre analytique », *Revue de direction californienne*, Vol.17, N°3, 1975, pp.58-64.

- **SWANSON, Diane**, “Addressing a theoretical problem by reorienting the corporate social performance model”, *Academy of management review*, Vol.20, N°1, 1995, pp.278-302.
- **VIERS, Jacques et BRULOIS, Vincent**, « L'évidente interpellation de la sociologie par la RSE », *Presses de sciences PO, Sociologie pratiques*, Vol.1, N°18, 2009, pp.1-6.
- **WOOD, Donna**, “Social issues in management: theory and research in corporate social performance”, *Journal of management*, Vol.17, N°2, 1991, pp.383-406.

MEMOIRE ET THESES

1- Mémoire

- **FOSSO WAFO, Francis**, *La responsabilité sociale des entreprises minières en contexte local au Cameroun : cas d'Arab Contractors à Elounden I* , Mémoire de Master en Sociologie Rurale, Université de Yaoundé I, Mai 2018.

2- Thèses

- **LEUMAKO, Jeannette**, *Exploitation des ressources naturelles et développement local : le cas de l'exploitation des terres dans le département du Mounjo* , Thèse de Doctorat en Sociologie Rurale, Université de Yaoundé I, 2016.
- **MELIKI, Hugues Morell**, *Dynamiques et innovations sociales en milieu rural Sud-camerounais en contexte post-désengagement de l'Etat*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université de Yaoundé I, Octobre 2013.
- **NDOUMBE BEROCK, Isaac Bernard**, *Construction de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les pays en développement : une application dans les entreprises d'exploitations forestières au Cameroun*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Economies et Finances, Universités de Strasbourg/Université de Douala, 2017.
- **NGOUMOU MBARGA, Hubert**, *L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires. Cas des communes rurales de Djoum au sud Cameroun*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Bordeaux-Montaigne, April 2014.

- **VALIORGUE, Bertrand**, *La construction organisationnelle de la responsabilité sociale de l'entreprise : une étude de la contribution des middle managers à l'internalisation des effets externes négatifs*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Jean Moulin Lyon 3, 12 Juin 2008.

CONTRIBUTIONS DANS LES OUVRAGES

- **ABE, Claude**, « La reconnaissance de la juridicité des pratiques d'appropriation des ressources foncières des pygmées du sud-Cameroun à l'épreuve du monisme juridique et des mutations transactionnelles avec les communautés locales », In Alain Didier OLINGA et al. (dir.), *Peuples autochtones, communautés locales et ressources naturelles en Afrique Centrale : quels droits ? Quelles mesures de protection ? quel(s) rôle(s) pour les défenseurs de l'environnement*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2018, pp.15-30.
- **AMBASSA, Léonard**, « L'évaluation du dispositif légal de gestion de la RSE au Cameroun à la lumière du système de management intégré des entreprises : une approche de contextualisation », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.39-65.
- **BELHCEN, Lhacen et BOUSTA, Abdelhamed**, « Entrepreneuriat, innovation et RSE dans le cadre d'une économie émergente : quel rôle pour la gouvernance publique ? », In Emmanuel KAMDEM (dir.), *Innovation entrepreneuriale et développement durable en Afrique : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp.61-91.
- **BIKANDA, Pierre Jonathan**, « La responsabilité sociale des firmes multinationales au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.23-38.
- **DRAETTA, Laura**, « On n'est pas des repris de justice ! Pour une sociologie de l'environnementalisme industriel », In Jean-Jacques ROSE (dir.), *Responsabilité sociale de l'entreprise. Pour un nouveau contrat social*, Bruxelles, De Boeck, 2006, pp.335-364.
- **DROUVOT MAGALHAES, Claudia et DROUVOT, Hubert**, « Insertion des communautés locales brésiliennes », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN

- (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp. 173-196.
- **FEUDJO, Roger Jules**, « Réalité de la parité dans les instances administratives au sein des entreprises au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.133-154.
 - **GNANZOU, Denis et GAULTIER-GAILLARD, Sophie**, « Mise en œuvre opérationnelle de la RSE », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp.49-62.
 - **GOND, Jean-Pascal et IGALENS, Jacques**, « Genèse de la responsabilité sociale de l'entreprise », In Jean-Pascal GOND et Jacques IGALENS (dir.), *La responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, PUF, 2014, Que sais-je ?, pp.99-122.
 - **KAMDJOUG, Kala et ATANGANA Christelle**, « Société d'utilité publique et rentabilité financière : le cas d'AES-SONEL », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes de colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.155-169.
 - **KANTE NGUIHE, Pascal**, « La responsabilité sociale de l'entreprise existe-t-elle sur le plan juridique ? », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.343-366.
 - **KOTLER, Lucie**, « Reconfiguration d'une supply-chain en chaîne de valeur », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp.157-172.
 - **MAGNE KOUOKAM, Estelle**, « La construction sociale de la responsabilité de l'entreprise au Cameroun », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp. 207-223.
 - **MARTIN, Gilles**, « Les enjeux juridiques du développement durable pour l'entreprise », In Laurent FONBOUSTIER et Véronique MAGNIER (dir.), *Développement durable et entreprise*, Paris, Dalloz, 2013, pp.151-172.
 - **MBONDA, Ernest-Marie**, « Les enjeux éthiques de la RSE : entre hard law et soft law », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au*

Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé, Yaoundé, Presses de l'UCAC, pp.259-270.

- **NGONGANG, Dagobert**, « Préoccupations de développement durable dans les entreprises camerounaises : une analyse empirique des déterminants », In Emmanuel KAMDEM (dir.), *Innovation entrepreneuriale et développement durable en Afrique : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 157-183.
- **PIGET, Patrick**, « Rentabilité financière du n°1 français des entreprises socialement responsables », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp.253-267.
- **PLUCHART, Jean-Jacques**, « Trajectoire philanthropique d'une entreprise socialement responsable », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, ESKA, 2012, pp.197-213.
- **RAVIDAT, Nathalie et FAURIE, Christophe**, « Faire émerger une responsabilité sociétale commune au sein d'un écosystème », In Jean-Jacques PLUCHART et Odile UZAN (dir.), *Management des organisations et responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, Editions ESKA, 2012, pp.23-48.
- **TACHOUOLA, Vincent**, « La responsabilité sociale de l'entreprise : une approche par le contrôle de gestion sociale », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.83-100.
- **TCHOKOTE DJOSSA, Ivan et PIEUME, Olivier Calice**, « La responsabilité sociale des entreprises camerounaises vis-à-vis des employés : un état des lieux », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Presses de l'UCAC, 2012, pp.171-180.
- **VILLEMURE, René**, « L'éthique et la RSE en 2011 : bien faire ou bien paraître ? », In Ludovic LADO et al. (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise au Cameroun. Actes du colloque international de Yaoundé*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2012, pp.239-244.
- **WONG, ALEXANDRE**, « La dimension interculturelle de la RSE en Afrique : une RSE qui ne dit pas son nom », In Emmanuel KAMDEM (dir.), *Innovation entrepreneuriale et développement durable en Afrique : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 93-128.

RAPPORTS

- **BOGDANSKI, BRYAN et al.**, *Transformation secondaire de produits en bois massif au Québec en 2017 : structure et construction économique*, Service canadien des forêts centre de foresterie du pacifique, 2020.
- **BRUNDTLAND**, *Commission, mondiale de l'environnement et du développement*, 1988.
- **Cameroun Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.**, *Projet de construction et d'exploitation de la scierie d'Ossing*, Rapport de l'étude d'impact environnemental et social, Cabinetcd, Mars 2011.
- **CIRAD-Forêt**, *Les techniques d'exploitation à faible impact en forêt dense humide camerounaise*, France, 1998.
- **DEGLISE, Xavier**, *La transformation du bois matériau : quelles sont les principales technologies ?*, Académie d'agriculture de France, Novembre 2017.
- **DONWAHT, Alain-Richard et al.**, *L'exploitation forestière en Côte d'Ivoire*, Ministère des eaux et forêts n°2, Février 2018.
- **GILBERT, Jean et al.**, *Mention bois*, le magazine d'information de la filière forêt-bois en Rhône-Alpes, Septembre 2016.
- **Groupe DDM**, *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du bois*, Formabois, 2018.
- **IRSST**, *Accidents types du secteur des scieries : avenues de prévention*, Montréal (Québec), Février 1989.
- **JOVER, Jérémy**, *Contribution à la réduction des pertes d'informations dans l'industrie du bois*, Université de Lorraine, 2013.
- **La Voix des Citoyens pour le Changement**, *Modules de sensibilisation des acteurs des deuxièmes et troisièmes transformations du bois sur la légalité*, Observation forestière dans le Bassin du Congo, 2016.
- **LENGLET, Jonathan et al.**, *Evaluation et représentation des flux de bois dans la filière*, AgroParisTech, 2016.
- **LESCUYER, Guillaume et al.**, *Consommations nationales de bois d'œuvre en Afrique Centrale : un enjeu pour la gestion forestière durable*, World forestry congress, 2009.
- **Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement**, *Développement local : concepts, stratégies et benchmarking*, Septembre 2011.

- **Ministère des forêts et de la Faune**, *Guide de l'utilisateur*, Mai 2012.
- **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**, *Besoins des usines de transformation du bois et processus afférents*, Québec, Division de l'évaluation de la demande, Septembre 2016.
- **OCDE**, *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, 2008.
- **POULIOT, Réjeanne**, *Nomenclature de la première transformation et de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers*, *Ressources naturelle et faune*, Québec, 2005.
- **Rainbow Environment Consult**, *Audit environnemental de l'unité de transformation de bois de la SIM-Yaoundé*, Mai 2011.
- **SOH, Laurence**, *Légalité forestière au Cameroun : à quel niveau se situe le respect des obligations ?*, 2016.
- **VALIORGUE, Bertrand et al.**, *L'internalisation des effets externes négatifs est-elle possible dans le cadre de la RSE ?*, Troisième séminaire de recherche RSE et des marchés, 2008.

TEXTES JURIDIQUES

1- Lois

- Loi n°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Loi n°89/027 du 27 Décembre 1989 portant sur les déchets toxiques au Cameroun.
- Loi n°92/007 du 14 Août 1992 portant code du travail.
- Loi n°96/12 du 05 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.
- Loi n°98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau.
- Loi n° 98/015 du 14 Juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
- Loi n°96/11 du 05 Août 1996 relative à la normalisation.
- Loi n°2002/004 du 11 Avril 2002, modifiée par la loi n° 2004/20 du 20 Juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009/001 du 13 Mai 2009, portant charte des investissements de la république du Cameroun.

2- Décrets

- Décret n°95/53/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

- Décret n°2005/0577/PM du 23 Février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnementaux (EIE).
- Décret présidentiel n°2006/088 du 11 Mars 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-Corruption(CONAC).
- Décret n°99/781/PM du 13 Octobre 1999 autorisant l'exportation sous forme de grumes de certaines essences.

3- Arrêté, décision et ordonnance

- Décision n°0108/D/MINEF/CAB du 09 Février 1998 portant application des normes d'intervention en milieu forestier en république du Cameroun.
- Ordonnance n°99/001 du 31 Août 1999 complétant certaines dispositions de la loi 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Arrêté n°0070/MINEP du 08 Mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une EIE.

WEBOGRAPHIE

- **CERUTTI, Paolo et al.**, « Sustainable forest management in Cameroon needs more than approved forest management plans », <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/1552/art36/>, Consulté le 25 Novembre 2021 à 10h 20min.
- **DAMAK AYADI, Salma**, « La théorie des parties prenantes : théorie empirique ou théorie normative », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00582754>, Consulté le 10 Novembre 2020 à 16h 33min.
- **DERANTY, Jean-Philippe**, « Travail et expérience de la domination dans le néolibéralisme contemporain », <http://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2011-1-page-75.htm>, Consulté le 20 Janvier 2021 à 13h 40min.
- **ESSID, Moez et BERLAND, Nicolas**, « Les indicateurs de la RSE dans les entreprises françaises : l'usine à gaz responsable », <https://hal.archives-ouvertes-fr/har-01661694>, Consulté le 20 April 2022 à 06 h 12 min.
- **IGALENS, Jacques**, « Comment évaluer les rapports de développement durable ? », <https://www.cairn.info/revue-française-de-gestion-2004-5-page151.htm>, Consulté le 20 April 2022 à 12h 40min.

- **KARSENTY, Alain**, « Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales-l'état du débat et les perspectives en Afrique Centrale », <https://hal.archives-ouvertes-fr/hal-01200967>, Consulté le 08 Novembre 2021 à 11h 12min.
- **MAYER, John and ROWAN, Brian**, "Institutionalized organizations : formal structure as myth and ceremony", <http://www.jstor.org/stable/2778293>, consulté le 08 Novembre 2021 à 10h 29min.
- **MENARD, Claude**, « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-économie-politique-1-2003-1-page-103.htm>, Consulté le 20 Avril 2022 à 00h 30min.
- **NASI, Robert et al.**, « Forest policy and economics », <http://www.elsevier.com/lacate/forpol>, Consulté le 14 Janvier 2021 à 13h 25min.
- **PAYAUD, Marielle Audrey et al.**, « La contribution de la RSE aux objectifs d'un développement durable de l'ONU », <https://www.cairn.info/revue.française-de-gestion-2014-8-page-133.htm>, Consulté le 17 Mai 2022 à 21h 33min.
- **QUAIREL, Françoise**, « Contrôle de la performance globale et responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) », <https://halshs.archives.ouvertes.fr/halshs-00548050>, Consulté le 20 Avril 2022 à 00h 12min.
- **QUIJOUX, Maxime**, « Bourdieu et le travail », <https://www.openedition.org/22515>, Consulté le 20 Janvier 2021 à 1h 50min.
- **RHEAUME, Jacques et al.**, « Action syndicale, démocratie et santé mentale au travail », <https://id.erudit.org/iderudit/018450ar>, Consulté le 25 Avril 2022 à 17h 40min.
- **TRANNOY, Alain**, « Mesure des inégalités et dominance sociale : un chassé-croisé entre économistes et mathématiciens », URL : <http://journals.openedition.org/msh/11904>, consulté le 22 Janvier 2021 à 12h 32min.
- **VERMEULEN, Cédric et al.**, « Management conflict in Cameroun community forests », <http://www.écologieandsociety.org/vol16/iss/art8/>, Consulté le 30 Novembre 2021 à 13h 01min.
- **YEDDER BEN, Moez et ZADDEM, Ferid**, « La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) voie de conciliation ou terrain d'affrontements ? », <https://id.erudi.org/eridit/000387ar>, Consulté le 20 Avril 2022 à 12h 01min.

ANNEXES

Annexes I : Attestation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **FOSSI DONA DONI Collins**, Matricule **14D070**, est inscrit en Master II, option Population et Développement. Il effectue, sous la direction du Docteur **LEUMAKO Jeannette épse NONGNI**, un travail de recherche sur le thème: *«La responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Cas de la société industrielle de Mbang»*.

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **30 JUL 2021**

Le Chef de Département



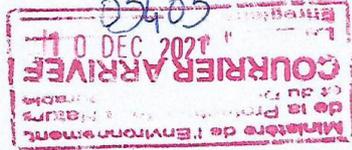
Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences

Annexes II : Demandes d'entretien

FOSSI DONA DONI COLLINS

TEL : 6 94 52 13 71/ 6 79 38 90 64

Email : fossidonadonicollins@gmail.com



Yaoundé, le 10 décembre 2021.

**A monsieur le ministre de
L'environnement, de la
Protection de la nature et du
Développement durable**

**Objet : Demande d'entretien avec un
Responsable de votre ministère**

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous par le présent courrier un entretien avec un responsable de votre ministère.

En effet, je suis étudiant à l'université de Yaoundé I, faculté des arts lettres et sciences humaines, département de sociologie, niveau cinq. Dans le but de mieux comprendre et d'évoluer avec ma recherche académique qui porte sur : **La responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Cas de la société industrielle de Mbang (S.I.M)**. Je vous prie de m'accorder cette séance de discussion.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer monsieur le ministre l'expression de ma haute considération.

Pièce jointe : une photocopie de l'attestation de recherche.

FOSSI DONA DONI COLLINS

Yaoundé, le 09 décembre 2021.

TEL : 6 94 52 13 71/ 6 79 38 90 64

Email : fossidonadonicollins@gmail.com

MINISTÈRE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE
Dernier ARRIVÉE

A monsieur le ministre des
Forêts et de la faune

Objet : Demande d'entretien.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous par le présent courrier un entretien.

En effet, je suis étudiant à l'université de Yaoundé I, faculté des arts lettres et sciences humaines, département de sociologie, niveau cinq. Dans l'optique de mieux comprendre et d'évoluer avec ma recherche académique qui porte sur : **La responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Cas de la société industrielle de Mbang (S.I.M).** Je vous prie de bien vouloir m'accorder cet entretien.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer monsieur le ministre l'expression de ma haute considération.

Pièce jointe : une photocopie de l'attestation de recherche.

FOSSI DONA DONI COLLINS

Yaoundé, le 11 Janvier 2022.

TEL : 6 94 52 13 71/ 6 79 38 90 64

Email : fossidonadonicollins@gmail.com

**A Madame le Délégué Régional
DE l'Environnement, de la
Protection de la Nature et du
Développement Durable du
Centre-Yaoundé**

Objet : Demande d'entretien

Madame le Délégué,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous par le présent courrier un entretien.

En effet, je suis étudiant à l'université de Yaoundé I, faculté des arts lettres et sciences humaines, département de sociologie, niveau cinq. Dans l'intérêt de mieux comprendre et d'évoluer avec ma recherche académique qui porte sur : **La responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Cas de la société industrielle de Mbang (S.I.M).** Je vous prie de bien vouloir m'accorder cette séance de discussion.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Madame le Délégué l'expression de mon profond respect.

Pièce jointe : une photocopie de l'attestation de recherche.

Fossi Dona Doni Collins





FOSSI DONA DONI COLLINS :

Yaoundé, le 07 décembre 2021.

TEL : 6 94 52 13 71/ 6 79 38 90 64

Email : fossidonadonicollins@gmail.com

A monsieur le maire de
Yaoundé troisième

Objet : Demande d'audience

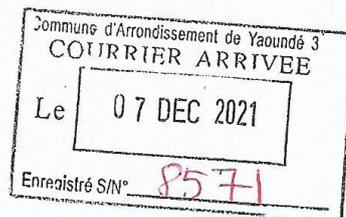
Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous par le présent courrier une audience.

En effet, je suis étudiant à l'université de Yaoundé I, faculté des arts lettres et sciences humaines, département de sociologie, niveau cinq. C'est dans le cadre de ma recherche académique qui porte sur : **La responsabilité sociale des entreprises de transformation de bois en contexte local au Cameroun. Cas de la société industrielle de Mbang (S.I.M)** ; que je souhaite que vous m'accorder un entretien afin que je puisse entrer en possession des données qui me seront certainement utiles lors du développement de mon sujet.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer monsieur le maire l'expression de ma haute considération.

Pièce jointe : une photocopie de l'attestation de recherche.



Annexes III : Guides d'entretien

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DE LA S.I.M

I) Renseignement généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieux de l'entretien
- Identification de l'interviewé

II) Déroulement de l'entretien

SECTION A : connaissance des textes qui régissent le foncier, l'exploitation du bois et sa transformation

- Comment avez-vous procédé pour vous installer à Ahala II en tant qu'entreprise de transformation de bois ?
- Les procédures ont-elles été pénibles ?

SECTION B : problèmes fonciers

- Comment s'est passée l'acquisition du terrain sur lequel vous exercez vos activités de transformation de bois ?
- Tous les propriétaires ont-ils trouvé satisfaction ?

SECTION C : problèmes liés à la redistribution des revenus issus des activités de la S.I.M

- Comment les revenus issus des activités de la S.I.M sont-ils gérés ?

SECTION D : les réalisations socioéconomiques issues de la transformation du bois par la S.I.M à Ahala II

- En quelle année la S.I.M s'est installée à Ahala II ?
- Existe-t-il un cahier de charges ?
- Ce cahier de charges est-il respecté ?
- Vos parties prenantes ont-elles ce cahier de charges ?
- Si oui, quelles sont vos parties prenantes qui possèdent ce dernier ?
- Est-ce que la S.I.M sollicite les avis de ses différentes parties prenantes avant les prises de décisions ?
- Est-ce que tous les employés ont un contrat de travail ?
- Existe-t-il à la S.I.M des discriminations (à l'embauche, liées au genre, salariale, ethnique) ?

- L'environnement de travail est-il sécurisé au sein de votre entreprise ?
- Est-ce que les employés sont formés en matière de santé et de sécurité au travail ?
- Le droit des employés de constituer un syndicat est-il une réalité à la S.I.M ?
- Est-ce que tout le personnel est affilié à la caisse nationale de prévoyance (CNPS) ?
- Quelles sont les mesures prises par les responsables de la S.I.M en vue d'assurer un climat social paisible entre eux et les employés d'une part et entre l'entreprise et les populations riveraines d'Ahala II d'autre part ?
- Est-ce que les salaires sont versés régulièrement aux employés et à une date précise ?
- Est-ce que ces salaires versés aux employés respectent le minimum légal, c'est-à-dire 36 279 FCFA ?
- Que font les responsables de la S.I.M pour améliorer les conditions de vies des populations locales d'Ahala II d'une part et celles des employés d'autre part ?

SECTION E : problèmes de santé et problèmes sociaux liés aux activités de transformation de bois par la S.I.M

- Quels sont les problèmes de santé en rapport à la transformation de bois auxquels les employés de la S.I.M font face ?
- Que faites-vous pour pallier à ces problèmes sanitaires ?
- Quels sont les problèmes sociaux auxquels vous faites face dans le cadre de vos activités de transformation de bois ?
- Comment faites-vous pour remédier à ces problèmes ?

SECTION F : problèmes liés aux études d'impact environnemental et social

- Vos produits sont-ils certifiés ?
- Si oui par quel label ?
- Comment vous procédez pour évacuer vos déchets (l'huile de vidange, déchets de bois ...)?
- Est-ce que vous faites usage des énergies renouvelables dans votre structure ?
- Comment vous faites pour limiter les pollutions : sonores, de l'air, du sol et des eaux ?
- Avez-vous fait réaliser l'étude d'impact environnemental ?
- En quelle année ?
- Cette étude était-elle inclusive ?
- Quelle structure était chargée de mener à bien cette étude ?
- Que révèlent ces études d'impact environnemental et social en terme d'effets négatifs sur l'environnement naturel et humain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la S.I.M ?

- Que font les responsables de la S.I.M pour minimiser ces effets négatifs ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA POPULATION RIVERAINE

I) Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II) Déroulement de l'entretien

Section A : connaissance des textes qui régissent le foncier, l'exploitation du bois et sa transformation.

- Connaissez-vous les textes qui régissent le foncier, l'exploitation du bois et sa transformation au Cameroun ?
- Avez-vous déjà fait recours à ces textes pour revendiquer vos droits ?
- Si oui, comment avez-vous fait pour connaître ces lois, décrets, programmes, traités, et conventions ?
- Pensez-vous que ces textes puissent vous permettre de jouir pleinement de vos droits sur les ressources naturelles ?
- D'après vous, qu'est-ce qui peut être changé ou modifié dans ces textes ?

Section B : problèmes fonciers

- En quelle année la S.I.M s'est installée à Ahala II ?
- Comment l'acquisition du terrain s'est passée ?
- Tous les propriétaires ont-ils été satisfaits ?
- Si non, y a-t-il eu des plaintes de la part des propriétaires ?
- Comment ces plaintes ont été prises en charge par les responsables de la S.I.M ?

Section C : problèmes liés à la redistribution des revenus issus de la S.I.M.

- Que profitez-vous de la transformation du bois par la S.I.M à Ahala II ?
- Comment les revenus issus des activités de la S.I.M sont-ils gérés ?

Section D : les réalisations socio-économiques issues de la transformation du bois par la S.I.M.

- Avez-vous déjà lu le cahier de charges de la S.I.M ?
- Si oui, est-ce que la S.I.M respecte ce cahier de charges ?
- Quelles sont les œuvres de la S.I.M pour cette communauté en vue de son développement ?
- Les populations locales sont-elles employées par la S.I.M ?
- Est-ce que les riverains sont privilégiés en matière d'emplois ?

Section E : problèmes de santé causés par les pollutions environnementales issues des activités de transformation de bois par la S.I.M.

- Quels sont les problèmes sanitaires auxquels vous faites face suite à la transformation du bois par la S.I.M à Ahala II ?
- Comment était la situation dans cette localité avant l'implantation de cette entreprise ?
- Quelle était l'activité principale ?
- En quoi l'arrivée de la S.I.M dans cette circonscription a-t-elle impacté ou changé le quotidien des populations ?
- Selon vous, qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la situation ?
- Quelles sont les mesures prises par la S.I.M en vue d'atténuer ou de mettre un terme à ces problèmes de santé ?

Section F : problèmes liés aux études d'impact environnemental et social

- L'étude d'impact environnemental a-t-elle été inclusive ?
- Si oui, quel était votre avis concernant ce projet ?
- Quels sont les problèmes sociaux liés à la présence de la S.I.M dans cette localité ?
- Qu'est-ce qui explique la proximité de la S.I.M aux maisons d'habitation des populations locales dans une zone exposée aux pollutions diverses ?
- Que font les responsables de la S.I.M pour remédier à cette situation ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES OUVRIERS DE LA S.I.M.

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l'entretien

Section A : connaissance des textes qui régissent la transformation du bois

- Connaissez-vous les textes qui régissent la transformation du bois ?
- Avez-vous déjà fait recours à ces textes pour revendiquer vos droits ?
- Comment vous avez fait pour connaître ces textes ?
- Pensez-vous que ces textes puissent vous permettre de jouir pleinement de vos droits sur cette ressource naturelle ?
- Qu'est-ce qui peut être changé ou modifié sur ces textes ?
- Que font les responsables de la S.I.M pour vulgariser ces textes ?

Section B : les réalisations socio-économiques issues de la transformation du bois par S.I.M.

- Existe-t-il un cahier de charges que l'entreprise respecte ?
- Est-ce que vos points de vue sont sollicités avant les prises de décisions ?
- Est-ce que tous les employés ont un contrat de travail ?
- Existe-t-il un comité d'hygiène et de sécurité au travail au sein de la S.I.M ?
- Existe-t-il à la S.I.M des discriminations ?

- Comment trouvez-vous le climat social entre vous et les responsables d'une part, et entre vous et les populations locales d'Ahala II d'autre part ?
- L'environnement de travail est-il sécurisé dans votre entreprise ?
- Est-ce que les employés sont formés en matière de santé et de sécurité au travail ?
- Est-ce que vous avez accès à des locaux salubres pour vos besoins personnels ?
- Le droit des employés de constituer un syndicat est-il une réalité à la S.I.M ?
- Est-ce que vous connaissez quelques œuvres sociales que la S.I.M a réalisé pour la communauté d'Ahala II en particulier et pour la société camerounaise en générale ?
- Est-ce que tout le personnel est affilié à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ?
- Quelles sont les mesures prises par les responsables de la S.I.M en vue de garantir la sécurité des employés d'une part et améliorer les relations entre les responsables et les ouvriers d'autre part ?
- Est-ce que vos salaires sont versés régulièrement et à une date précise ?
- Est-ce que les salaires versés à tous les employés respectent le minimum légal (36 279 F CFA) ?
- Quels sont les avantages en tant qu'employé de la S.I.M ?

Section C : problèmes environnementaux et sanitaires causés par les activités de transformation de bois par la S.I.M.

- Comment vous procédez pour évacuer vos déchets (l'huiles de vidange, déchets de bois) ?
- Est-ce que vous faites usage des énergies renouvelables dans votre structure ?
- Comment vous faites pour limiter les pollutions : sonores, des sols, de l'air et des eaux ?
- Quels sont les problèmes sanitaires auxquels vous faites face suite à exécution de vos tâches ?
- Quelles sont les mesures prises par les responsables de la S.I.M pour remédier à ce problème ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES TRADITIONNELLES

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l'entretien

Section A : connaissance des textes qui régissent le foncier, l'exploitation du bois et sa transformation

- Connaissez-vous les textes qui régissent le foncier, l'exploitation du bois et sa transformation ?
- Avez-vous déjà fait recours à ces textes pour revendiquer les droits des populations que vous administrez ?
- Pensez-vous que ces textes puissent vous permettre de revendiquer pleinement les droits des populations ?

- Qu'est-ce qui peut être changé ou modifié sur ces textes ?

Section B : problèmes fonciers

- En quelle année la S.I.M s'est installée à Ahala II ?
- Comment s'est passée l'appropriation du site de transformation du bois de la S.I.M ?
- Les propriétaires ont-ils été satisfaits ?

Section C : problèmes liés à la redistribution des revenus issus de la transformation du bois

- Comment les revenus issus de la transformation du bois sont-ils repartis ?

Section D : les réalisations socio-économiques issues de la transformation du bois

- Comment était la vie dans cette localité avant l'arrivée de la S.I.M ?
- Quelle était l'activité principale des habitants de cette localité ?
- Existe-t-il un cahier de charges que l'entreprise respecte ?
- Est-ce que les responsables de la S.I.M sollicitent votre avis avant la prise de décisions ?
- Quelles sont les réalisations que la S.I.M a déjà faites dans cette localité pour son développement et pour l'amélioration des conditions de vie des populations d'Ahala ?
- Est-ce que les populations locales sont recrutées par cette structure ?

Section E : problèmes environnementaux et sanitaires causés par la transformation du bois par la S.I.M.

- Avez-vous pris part à l'étude d'impact environnemental de la S.I.M ?
- Avez-vous le plan de gestion environnementale de la S.I.M ?
- SI oui, que prévoit ce plan ?
- Au plan sanitaire, quels sont les différents maux auxquels les populations font face à cause des activités de la S.I.M ?
- La présence de la S.I.M à proximité des maisons d'habitation constitue une source de nuisance pour les populations. Dès lors, que font les responsables de la S.I.M pour limiter les effets néfastes de leurs activités sur les populations riveraines ?
- Selon vous, comment faire pour rendre la vie paisible dans cette zone ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES COMMUNAUX

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

Section A : problèmes liés à la redistribution des revenus issus de la transformation du bois

- Comment les revenus issus de la transformation du bois sont-ils gérés ?

Section B : les réalisations socio-économiques issues de la transformation du bois par la S.I.M.

- Possédez-vous le cahier de charges de la SIM ?

- Si oui, ce cahier de charges est-il respecté ?
- La S.I.M a-t-elle une approche participative ?
- Quelles sont les réalisations de la S.I.M dans cette localité en vue de son développement ?
- Quels sont les engagements de la S.I.M vis-à-vis des populations locales d’Ahala II ?
- Que faites-vous pour veiller au respect de ces engagements ?

Section C : problèmes environnementaux et sanitaires causés par la transformation du bois par la S.I.M à Ahala II

- Est-ce que vous avez le plan de gestion environnemental de la S.I.M ?
- Si oui que prévoit ce plan ?
- Que faites-vous pour que ce plan de gestion environnemental soit respecté ?
- Qu’est-ce qui explique le fait que la S.I.M soit à proximité des maisons d’habitation malgré tous les risques que cela comporte tant sur l’environnement que sur la santé des populations ?
- Que faites-vous pour remédier aux problèmes sanitaires auxquels les populations font face ?

GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES (MINFOF)

I- Renseignements généraux

- Présentation de l’enquêteur et l’objet de l’étude
- Date et lieu de l’entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l’entretien

Section A : les problèmes socio-économiques dus à la transformation du bois

- Existe-il un service de contrôle des activités des scieries ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec les scieries en générale et la S.I.M en particulier ?
- Est-ce que la S.I.M a une approche inclusive ?
- Quels sont les engagements de la S.I.M envers les populations ?
- Que faites-vous pour que ces engagements soient respectés ?
- Quel est le diamètre minimum du tronc d’arbre à abattre d’après les textes en vigueur ?
- Quelles sont les réalisations de la S.I.M que vous connaissez en faveur du développement économique de leur zone d’implantation ?

Section B : problèmes environnementaux et sanitaires causés par la transformation du bois par la S.I.M.

- Est-ce que la S.I.M a fait réaliser des études d’impact environnemental ?
- Si oui, quel type d’études d’impact environnemental a-t-elle fait réaliser ?
- Ces études d’impact environnemental ont-elles été validées ? Si oui en quelle année ?
- Est-ce que toutes les billes de bois transformées par la S.I.M sont certifiées ?
- Quelles sont les structures responsables de la certification des produits bois au Cameroun ?

- Est-ce que les bois transformés par la S.I.M sont exploités de façon soutenue ?
- Est-ce que tous les produits bois exportés et vendus par la S.I.M sont certifiés et passent par des voies légales ?
- Que font les autorités administratives pour réguler ce secteur d'activité ?
- La présence de la S.I.M à proximité des maisons d'habitation constitue un problème majeur pour les populations. Dès lors, que font les autorités administratives face à cette situation ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES (MINEPDED)

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l'entretien

Section A : les raisons socio-économiques de l'implantation de la S.I.M à Ahala II

- Quelles sont les raisons sociales du projet de la S.I.M ?
- Quel est le capital social de la S.I.M ?
- Quel est le nombre d'emplois prévus par le projet de la S.I.M ?
- Quelles sont les responsabilités et les obligations du promoteur de la S.I.M ?

Section B : problèmes environnementaux et sanitaires causés par la transformation du bois par la S.I.M.

- Avant le décret N°2005/0577/PM du 23 Février 2005 sur les modalités de réalisation des études d'impact environnemental, que devait faire une entreprise au plan environnemental avant sa mise sur pied ?
- En quelle année la S.I.M a fait réaliser des études d'impact environnemental ?
- Quel type d'études d'impact environnemental la S.I.M a fait réaliser ?
- Quels sont les enjeux environnementaux liés aux activités de la S.I.M ?
- Quels sont les effets des activités de la S.I.M sur les composantes biophysiques et humaines riveraines ?
- Quelles sont les mesures prévues pour éviter, réduire ou éliminer les effets dommageables sur l'environnement ?
- Qu'est-ce qui explique cette tolérance qui permet aux entreprises de transformation de bois de s'installer à proximité des maisons d'habitation avec tous les risques que cela présente pour les populations environnantes ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITE ADMINISTRATIVES (SOUS-PREFECTURE)

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l'entretien

Section A : problèmes socio-économiques liés à la transformation du bois

- Que font les pouvoirs publics pour amener les entreprises de transformation de bois à être socialement responsable ?
- Malgré les efforts des pouvoirs publics en vue de rendre les acteurs de ce secteur d'activité responsable, l'on note une croissance des actions irresponsables de la part de ces entreprises ; qu'est-ce qui explique cela ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ONG ET ASSOCIATIONS

I- Renseignements généraux

- Présentation de l'enquêteur et l'objet de l'entretien
- Date et lieu de l'entretien
- Identification des interviewés

II- Déroulement de l'entretien

Section A : fonctions socio-économiques des entreprises de transformation de bois

- Quelles sont les responsabilités des promoteurs des entreprises de transformation de bois envers les populations ?
- Est-ce que les populations savent les devoirs que les entreprises de transformation de l'or vert ont envers elles ?
- Au cas où ces entreprises ne répondent pas favorablement aux attentes des populations, que faites-vous pour que les droits des populations ne soient pas bafoués ?
- Que faites-vous par rapport à la proximité des entreprises de transformation de bois aux maisons d'habitation, source de multiples problèmes de santé des populations ?

Section B : problèmes liés aux études d'impact environnemental

- Est-ce que vous êtes impliqués lors de l'étude d'impact environnemental que la S.I.M a fait réaliser ?
- Quelles sont les obligations environnementales des entreprises de transformation de bois ?
- Que faites-vous pour que ces obligations soient respectées ?

Annexes IV : Liste des enquêtés

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Adresses	Jour et lieu de L'entretien
1	Alain BISSOUMA	Riverain		25/01/2022 à Ahala II
2	ALIMA	Moto-taximan à Ahala II	6 90 31 40 00	11-01-2022 à Ahala II
3	André Christian NENYENG ATSAMAMA	Ouvrier à la SIM	6 57 65 67 38	25-01-2022 au lieu-dit barrière Ahala II
4	AYISSI	Ouvrier à la SIM	6 71 84 65 52	25-01-2022 au lieu-dit barrière ahala II
5	Cédric ELA	Ménuisier	674 97 91 60	28/06/2023 à Ahala II
6	Christiane ZEBAZE HELLOW	Chef de projet à Foder	672 95 81 89 Email :c.zebazehelow@gmail.com	10-12-2021 à Foder Bastos
7	Djogo TOUMOUKSALA	Directeur de la promotion et de la transformation des produits forestiers au MINFOF		15-12-2021 au ministère des forêts et de la faune
8	Ernest ESSONO	SG à la chefferie traditionnelle de 3 ^{ème} degré d'Ahala II	6 99 95 75 77	16-12-2021 à Ahala II
9	Francine	Cultivatrice	698 75 03 93	28/06/2023 à Ahala II
10	Gilbert NGEPANT	Enseignant voisin de la SIM	6 94 88 40 07	18-12-2021 à Ahala II
11	Isidore Ortance TAMBA NGANTI	Chef service des plans de gestion environnementale/DRCE/MINEPDED	6 98 16 30 66 Email : isidoretamba@yahoo.fr	24-01-2022 à la DRCE à Bastos
12	Jeanine	Transformatrice de bois		11/01/2022 à Ahala II

13	Jules Paulin ESSONO	Sous-directeur de la transformation du bois	6 77 77 10 89	15-12-2021 au ministère des forêts et de la faune
14	Loger ETOUNDI	Chef de bloc n°08 Ahala II lieu-dit Ezala	6 76 11 69 93	07-12-2021 à Ahala II
15	Madame x	Femme au foyer voisine de la SIM		08-01-2022 à Ahala II
16	Madame OTTOU	Cultivatrice voisine de la SIM		11-01-2022 à Ahala II
17	Madame VOUNDI	Femme au foyer voisine de la SIM		08-01-2022 à Ahala II
18	Marie NTSAMA	Riveraine	694 64 67 28	28/06/2023 à Ahala II
19	MBARGA FOE	Débrouillard voisin de la SIM	6 72 99 50 02	05-01-2022 à Ahala II
20	Michel Fabrice MBIDA	Chef de brigade du service hygiène assainissement et environnement à la commune d'arrondissement de Yaoundé 3ème	695 42 47 50	13-12-2021) la CAY 3 à Efoulan
21	Monsieur X	Concierge d'un immeuble voisin de la SIM		05-01-2022 à Ahala II
22	Rodrigue TEDJIO	Socio-environmentaliste de la SIM	6 96 33 75 81	17-01-2022 à la SIM
23	Sa majesté Philippe Bertrand ONAMBELE	Chef traditionnel de la chefferie de 3ème degré d'Ahala II	Efoulan derrière le commissariat	13-12-2021 à Efoulan
24	Serge Hervé BIWELE SAL	Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 3ème		09-12-2021 à la sous-préfecture de Ydé 3ème

25	Simon FOLLY	Boutiquier voisin de la SIM	6 78 71 48 20	08-01-22 à Ahala II
26	Thierry	Riverain	659 25 19 01	28/06/2023 à Ahala II
27	Touré	Coiffeur	653 92 68 48	28/06/2023 à Ahala II
28	Urbain BEYE NGOAMBE	Employé à la SIM	6 90 09 47 30	17-01-2022 à la SIM

Nous avons eu le feu vert des enquêtés dont les noms figures ci-dessus de faire mention de leurs noms dans ce travail.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES IMAGES	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iv
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	2
2- PROBLEME DE RECHERCHE.....	3
3-PROBLEMATIQUE DU SUJET	4
LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES	5
1- La RSE comme soft law	5
2- L'influence de la RSE sur la performance financière de l'entreprise.....	8
3- RSE comme atout pour la pérennisation de l'image de marque de l'entreprise.....	10
4- La possession abondante des ressources comme condition au respect des exigences de la RSE	11
5- La relativité des normes de pratiques de la RSE	12
LA TRANSFORMATION DU BOIS.....	15
1- L'intérêt économique de l'activité de transformation de bois.....	15
2- Les difficultés liées à l'activité de transformation de bois	16
3- Les grandes phases de transformation de bois.....	17
4- Le rôle des acteurs publics dans le secteur de la transformation du bois	18
4-QUESTIONS DE RECHERCHE.....	19
4.1- Question de recherche principale.....	20
4.2- Questions secondaires	20
5- LES HYPOTHESES DE RECHERCHE	20
5.1- Hypothèse principale	20

5.2-Hypothèses secondaires	20
6-OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	20
6.1-Objectif général.....	21
6.2-Objectifs spécifiques	21
7- CADRE THEORIQUE.....	21
7.1-La théorie des parties prenantes	21
7.3-La théorie de la dominance sociale	24
8- METHODOLOGIE	26
8.1- La collecte des données	26
8.2- Les techniques de collecte des données	27
8.3- La recherche documentaire	27
8.4- L'observation directe	27
8.5- Les entretiens semi-directifs	28
8.6- Traitement et analyse des données.....	28
8.7- Echantillonnage.....	29
9- CADRE CONCEPTUEL.....	30
9-1- L'entreprise.....	30
9-2- La transformation du bois.....	31
9-3- La responsabilité sociale de l'entreprise.....	32
9-4- Développement local	33
9-5- Développement durable.....	34
10- PLAN DU TRAVAIL	35
PREMIERE PARTIE : LA SIM, LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	37
CHAPITRE I : LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL : DEUX REALITES LIEES EN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....	38
I- BREVE PRESENTATION DE LA RSE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	38
1- Brève présentation de la RSE	38
1.1- L'émergence de l'idée de responsabilité sociétale aux Etats-Unis.....	39
1.2- Formalisations des rapports entre l'entreprise et la société	40
1.3- Un mouvement de rationalisation des relations entre entreprise et société	42
1.3.1- Les trois niveaux de comportement des entreprises par SETHI	44
1.4- La quête de concepts intégrateurs	44

1.4.1- Les enjeux sous-jacents à la mise en œuvre du lien entre performance économique et performance sociale de l'entreprise.....	46
2- Développement durable : un concept voisin de la RSE.....	47
2.1- La prise de conscience	48
2.1.1- Les différents piliers du développement durable	49
2.2- La mobilisation	49
3- BREVE PRESENTATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	51
3.1- L'émergence de la notion de développement local.....	51
3.2- L'entrée en scène des approches localistes du développement	52
II- LIENS ENTRE LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL	53
1- DE LA RSE A LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	53
2- LA RSE : UNE OPPORTUNITE POUR REDEPLOYER L'ANCRAGE TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	54
CHAPITRE II : LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM	57
I- PRESENTATION DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE MBANG (SIM)	57
1- Historique de la société industrielle de Mbang	58
2- Localisation de la SIM.....	58
II- LES ACTIONS RSE DE LA SIM.....	59
1- Les actions de la SIM au plan social	60
2- Les mérites de la SIM au plan environnemental	62
3- Mérites de la SIM au plan économique	63
III- LES LIMITES DE LA SIM EN MATIERE DE RSE	64
1- Les facteurs internes attestant de l'intérêt minime en faveur de la RSE	64
1.1- La SIM et la spoliation foncière	64
1.2- La SIM et la gestion des déchets	65
1.1- La SIM et la pollution industrielle	69
1.2- La SIM et la gestion des ressources humaines	70
2- Les facteurs externes qui attestent le peu d'engouement de la SIM en faveur de la RSE	
72	
2.1- La pollution industrielle par la SIM et ses effets néfastes sur la santé des populations riveraines	73
2.2- Les rapports socio-économiques de la SIM avec son environnement	75
2.3- L'Etat comme complice de l'intérêt marginal de la SIM en faveur de la RSE.....	76

DEUXIEME PARTIE: INCIDENCES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES A AHALA II	78
CHAPITRE III : IMPLICATIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II.	79
I- LES MUTATIONS SOCIALES.....	79
1- La croissance démographique	79
2- L'augmentation du taux de criminalité dans la zone	80
3- La récurrence des conflits.....	81
3.1- Les conflits liés au foncier	81
3.2. Conflits liés à la ressource financière.....	82
3.3- Conflits ethniques.....	83
4- L'implantation des nouvelles structures d'éducation	83
5- La dégradation des infrastructures routières par les engins de la SIM.....	84
6- L'apparition des « nouvelles » pathologies	86
7- La multiplication des points de loisirs	88
8- Le développement de la zone	89
9- La récurrence des accidents de la circulation	89
II- LES MUTATIONS AU PLAN CULTUREL	91
1- Les habitudes alimentaires.....	91
2- Les pratiques religieuses.....	92
3- Les pratiques langagières.....	92
CHAPITRE IV: LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA PLACE ACCORDEE A LA RSE PAR LA SIM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A AHALA II	94
I- LES MUTATIONS AU PLAN ECONOMIQUE.....	94
1- Les activités agricoles.....	95
1.1- L'agriculture.....	95
1.2- L'élevage.....	97
1.3- La pêche	97
1.4- La cueillette	98
1.5- Les produits forestiers non ligneux	98

1.6- La chasse	99
2- Le secteur tertiaire	100
2.1- Le commerce.....	100
2.1.a- La vente du charbon de bois.....	101
2.1.b- L'ouverture des débits de boissons	101
2.1.c- L'immobilier	102
2.2.a- Menuisier.....	102
2.2.b- Mécanicien.....	103
2.2.c- Coiffeur	103
2.2.d- Transporteur par moto.....	104
II- LES MUTATIONS AU PLAN ENVIRONNEMENTAL	104
1- La dégradation de la qualité de l'air	105
2- La dégradation de la qualité des sols	106
3- La pollution des eaux de surfaces et souterraines.....	107
4- La dégradation de la faune.....	107
5- La destruction de la flore	108
6- La nuisance sonore	109
CONCLUSION GENERALE	111
BIBLIOGRAPHIE	119
ANNEXES	134
TABLE DES MATIERES	152